

Université de Montréal

**Réinsertion sociale des délinquants âgés:
Défis à relever**

**Par
Jean-François Cusson**

École de criminologie

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.) en criminologie**

Août 2004

©Jean-François Cusson, 2004



HV

6015

U54

2005

V.002

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Réinsertion sociale des délinquants âgés:
Défis à relever**

**Par
Jean-François Cusson**

École de criminologie

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
En vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.) en criminologie**

Août 2004

©Jean-François Cusson, 2004

**Université de Montréal
Faculté des études supérieures**

**Ce mémoire intitulé:
Réinsertion sociale des délinquants âgés:
Défis à relever**

**Présenté par :
Jean-François Cusson**

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

**Marion Vacheret
Présidente-rapporteure**

**Pierre Landreville
Directeur de recherche**

**Guy Lemire
Membre du jury**

SOMMAIRE

La présente étude vise d'abord à identifier les besoins des délinquants âgés de 50 ans et plus purgeant une peine d'incarcération supérieure de deux ans et plus, et qui sont emprisonnés ou qui profitent d'une libération conditionnelle. Cet examen a aussi permis d'évaluer les défis et les obstacles relatifs à leurs démarches de réinsertion sociale, ainsi que la capacité du système correctionnel à intervenir efficacement auprès d'eux. Pour y parvenir, l'auteur a rencontré des détenus, des libérés conditionnels, des intervenants correctionnels et des professionnels non correctionnels provenant du milieu de la gérontologie. Les résultats de l'étude montrent que les intervenants correctionnels maîtrisent peu les besoins généraux des personnes âgées, et la particularité de l'intervention auprès de ce groupe. Il ressort que ce manque de compréhension complique les démarches de réinsertion sociale des détenus âgés. En plus de proposer une meilleure formation du personnel correctionnel par rapport au vieillissement, la recherche présente aussi la nécessité d'intégrer des professionnels de la gérontologie et de la gériatrie au sein des équipes cliniques qui encadrent les délinquants âgés. Finalement, les résultats signalent l'importance de réfléchir à l'efficacité du système pénal, et à la façon dont le système correctionnel assure l'accompagnement des détenus qui purgent de longues sentences.

MOTS-CLÉS: délinquant âgé, détenu âgé, institutionnalisation, libération conditionnelle, longue sentence, population carcérale, réinsertion sociale, Service correctionnel du Canada, vieillissement

EXECUTIVE SUMMARY

The purpose of this research is first and foremost to identify the needs of offenders fifty years of age or older who are serving a sentence of more than two years, and who are currently incarcerated or under parole supervision. Our study has also allowed us to evaluate the challenges and obstacles faced by older offenders as they attempt to reintegrate the community, as well as to assess the correctional system's ability to provide them with effective support. To that end, the writer met with incarcerated offenders, parolees, correctional workers, and other professionals from the field of gerontology who work outside the realm of corrections. This study shows that correctional practitioners are not fully aware of the needs of ageing people and of the specific approaches required to address those needs. As a result of this limited understanding, efforts to reintegrate older offenders are somewhat arduous. In addition to recommending improved training for correctional personnel with regard to ageing, this research also focuses on the need to include professionals from the fields of gerontology and geriatrics as members of the clinical teams called upon to deal with older offenders. Lastly, the results of this study point to the importance of reflecting upon the effectiveness of the Criminal Justice System and of rethinking the way in which the correctional system responds to the needs of offenders serving long sentences.

KEY WORDS : aging, conditional release, Correctional Service Canada, institutionalization, lengthy sentence, offender reintegration, old offender, old inmate, prison population

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
ABSTRACT	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
REMERCIEMENTS	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS	4
1. Mise en contexte	4
1.5 Qu'est-ce que la réinsertion sociale?	4
2. À quel âge est-on une personne âgée?	4b
3. Et pour les détenus?	5
4. Les personnes âgées augmentent en nombre : dans la société comme en prison	6
4.1 Au sein de la population canadienne	6
4.2 Au sein des établissements correctionnels canadiens	7
5. Les détenus arrivent dans le système correctionnel fédéral à un âge de plus en plus avancé	8
5.1 Modifications législatives	9
5.2 Pratiques judiciaires et correctionnelles	10
6. Profil criminel des détenus âgés au Canada	12
7. Besoins des détenus âgés	13
7.1. Besoins liés à l'agir délictueux	13
7.2 Besoins liés au vieillissement	14
7.3 Besoins causés, amplifiés ou maintenus par l'incarcération	16
8. Gérer une population carcérale vieillissante	19
8.1 Faut-il séparer les détenus âgés des plus jeunes?	21
9. Les initiatives canadiennes documentées	24
9.1 Programme Relief	27
9.2 Centre correctionnel communautaire Chilliwack	28
9.3 Option vie	29
9.4. Service Oxygène	29
9.4.1 Foyer Oxygène	30
9.4.2 Intervention communautaire	31
9.4.3 Engagement communautaire	31
10. Principaux enjeux et défis concernant la réinsertion sociale	31a
10.1 Lors de l'incarcération	31a
10.2 Lors de la mise en liberté	31b

CHAPITRE 2 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	32
1. Historique de la démarche	32
2. Objectifs de l'étude	33
3. Postulat épistémologique	34
4. Démarche méthodologique privilégiée	34a
5. Technique de cueillette de données utilisée	35
5.1 Entretiens semi-directifs	35
6. Échantillonnage	35
6.1 Composition de l'échantillon	35
6.2 Prise de contact	36
6.3 Présentation des participants	37
6.3.1 Les détenus	37
6.3.2 Les informateurs clés	38
6.3.2.1 Les professionnels de la gérontologie	38
6.3.2.2 Les intervenants correctionnels	38
7. Les entrevues	39
7.1 Les thèmes abordés lors des entrevues	39
7.1.1 Entrevues auprès des détenus	39
7.1.2 Entrevues auprès des professionnels de la gérontologie	40
7.1.3 Entrevues auprès des personnes provenant du milieu correctionnel	40
8. Limites de l'étude	40
 CHAPITRE 3 : RÉSULTATS	 42
1. La situation des personnes âgées	42
1.1 Stéréotypes et attitudes négatives envers les aînés	42
1.1.1 Un groupe homogène?	43
1.1.2 Vieillir, ce n'est pas drôle	45
1.1.3 Apport socioéconomique des aînés	47
1.1.4 La capacité d'adaptation	48
1.1.5 Stéréotypes à l'égard des détenus âgés	49
1.2 Situation économique des aînés	50
1.3 Santé des personnes âgées	52
1.3.1 Problèmes de santé chroniques	52
1.3.2 Perte d'autonomie fonctionnelle	54
1.3.3 Problèmes psychosociaux	56
1.3.4 Troubles psychologiques et mentaux	57
1.3.5 Le décalage d'âge	58
1.4 Abus, violence et négligence	59
1.5 Retraite	59

2. Programmes et services offerts aux détenus âgés _____	60
2.1 Faut-il séparer les jeunes détenus des vieux? _____	60
2.2 Nécessité d'adapter les programmes _____	65
2.3 Complémentarité entre le milieu correctionnel et celui de la santé publique _____	71
2.4 Institutionnalisation _____	75
3. Encadrement clinique _____	78
3.1 Importance de la santé _____	78
3.2 Bien connaître les personnes âgées _____	80
3.3 Intervenir auprès des aînés incarcérés _____	82
3.4 Et le risque dans tout ça? _____	85
4. Réinsertion sociale _____	87
4.1 Soins de santé _____	87
4.2 Autonomie et réseau social _____	88
5. Principaux enjeux et défis concernant la réinsertion sociale _____	92a
5.1 Formation des intervenants _____	92a
5.2 Lors de l'incarcération _____	92a
5.3 Lors de la mise en liberté _____	92b
 CHAPITRE 4 : CONCLUSION _____	 93
1. Approches gérontologique et criminologique _____	93
2. L'âge est-il un bon indicateur? _____	94
3. Importance d'un porteur de dossier _____	95
4. Des intervenants mieux formés _____	96
5. Soutenir les intervenants _____	98
6. Enrichir les équipes cliniques _____	99
7. Un système basé sur l'individualisation? _____	100
8. Adapter les programmes et services _____	101
9. Développer un réseau social _____	102
10. Longues sentences _____	102
11. Questionner les façons de faire _____	105
12. D'autres thèmes à développer _____	105
12.1 Que sont-ils devenus? _____	105
12.2 Et les femmes? _____	105
12.3 Délinquants sur le tard _____	106
13. Mot de la fin _____	106
 RÉFÉRENCES _____	 107
 ANNEXES _____	 i
1. Fiche signalétique – identification _____	ii
2. Grille d'analyse qualitative _____	v
3. Formule de consentement _____	viii
4. Form of consent _____	x

À tous ceux qui ont souffert en prison, aux parents qui se sont inquiétés pour leur enfant, aux conjointes qui ont su attendre jusqu'à oublier, aux enfants qui n'ont pas toujours compris et aux détenus qui n'ont pas su se rendre jusqu'au bout.

À tous les détenus dont la vie s'est arrêtée sans jamais vraiment reprendre.

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier tous ceux qui ont lui ont fait confiance en acceptant de participer à cette étude.

Également, d'autres remerciements tout aussi importants doivent être dirigés à l'endroit de *l'Association canadienne de justice pénale* pour avoir appuyé cette recherche en permettant, entre autre, de couvrir les frais de déplacement qui ont permis à l'auteur de rencontrer les informateurs appropriés.

Ensuite, il est aussi important de remercier *l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec* qui a permis à l'auteur d'investir le temps nécessaire pour compléter cette démarche de recherche.

Finalement l'auteur tient à remercier :

Suzie pour m'avoir encouragé à commencer - Mes parents pour leur appui inconditionnel - Lolo pour m'avoir montré qu'il n'y avait pas que l'école et le travail dans la vie - Les détenus qui m'attendaient pour me convaincre d'aller voir les médias...Malheureusement, je n'étais pas le sauveur attendu, mais ils m'ont fait comprendre un peu plus leur univers - Geneviève pour avoir été Geneviève - Ceux qui n'hésitent pas à aller à contre-courant et questionner ce qu'il ne faut pas – Ceux qui sont impliqués de près ou de loin dans le système correctionnel - Johanne pour m'avoir inspiré le sujet - Carolina pour avoir pris le risque de m'accompagner dans ma première présentation – Aux détenus qui m'ont offert ma première pièce de théâtre privée - Ceux qui m'ont laissé dire si souvent que j'achevais - Pierre pour m'avoir laissé aller – Les cas d'exception de qui on insiste pour dire qu'ils ne sont pas représentatifs des autres, c'est souvent vous qui faites avancer les choses - Tous ceux qui sont contre les libérations conditionnelles, qui ne croient pas à la réinsertion sociale et qui acceptent d'en discuter - Marie-Andrée que j'aurais bien aimé rencontrer...c'est vrai... - Moi-même pour avoir tenu le coup pendant plus de quatre ans (quand même on peut bien se donner quelques tapes sur l'épaule) – Jack pour m'avoir laissé avec deux détenus qui n'avaient rien à faire de ma présence - Léonard pour toutes ces remises en question qui ébranlent, mais qui permettent de mieux comprendre; j'espère qu'il y aura une prochaine fois - Solange pour sa trop grande confiance – L'envers de la médaille - Gaston pour avoir accepté une première version qui était... disons... une première version - Chantal pour n'avoir rien dit lorsque le papier partait à vue d'œil - Michel pour avoir été ouvert à mon scepticisme et pour avoir été patient...internet n'est pas toujours une ligne directe...- Ceux qui croient en l'être humain et en son pouvoir d'évoluer - Marie pour son insistance et pour m'avoir rapellé si souvent que je ne comprenais pas...t'avais probablement raison...j'essaie encore... - La gang du Défi-Sportif - Victoria pour avoir été plus loin que prévu...ça chambarde une journée... - À Joey pour m'avoir débarqué dans un coin perdu de la Colombie-Britannique en pleine tempête de neige...T'avais bien raison...Il y avait un autobus qui passait par là...pas très souvent... - Tous ceux qui se sont sentis visés par mes observations pas toujours flatteuses; c'est la preuve que vous êtes passionnés par votre travail. Et finalement, un gros merci à Dominique pour m'avoir grandement aidé dans les derniers moments.

INTRODUCTION

La question du vieillissement de la population carcérale préoccupe de plus en plus les autorités correctionnelles, puisque les détenus âgés présentent parfois des besoins différents de ceux rencontrés chez les autres détenus. Que ce soit en matière de réinsertion sociale, d'encadrement, de gestion du risque, de la mise en place d'une programmation adaptée, ils exigent une attention particulière. La question de la situation des détenus âgés est une préoccupation récente. Les Nations Unies, en décrétant l'année 1999 comme étant l'année internationale des personnes âgées ont incité plusieurs pays, dont le Canada, à approfondir la question du vieillissement de la population carcérale. Si la question des difficultés administratives (coûts, gestion des établissements) est plus documentée, celle du potentiel et des difficultés de la réinsertion sociale de ces individus a un peu moins retenu l'attention.

Dans les années 90, le *Service correctionnel du Canada* (SCC) s'est intéressé à la situation des délinquants âgés. Il a publié en 1998 les résultats d'une recherche¹ portant sur ces délinquants et peu après il a mis sur pied la *Division des aînés* ayant pour mandat d'élaborer une stratégie qui permettrait au SCC de mieux répondre aux besoins de cette clientèle. Ces deux initiatives ont fait ressortir plusieurs lacunes du système correctionnel dans l'accompagnement des délinquants âgés, et ont proposé des solutions concrètes afin d'améliorer la situation. Devant la lenteur du *Service correctionnel du Canada* à mettre de l'avant certaines recommandations, l'Enquêteur correctionnel a fait part, à quelques reprises, de ses inquiétudes face au manque de progrès dans l'amélioration des services pour ces délinquants. Présentement, au Canada, il existe actuellement deux initiatives documentées qui visent à assurer un accompagnement adapté aux détenus âgés. Il s'agit du programme *Relief*, du *CCC Chilliwack* et du *Service Oxygène*.

Si le système correctionnel est généralement à l'aise avec les problématiques associées aux différents types de criminalité, qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'accompagner des délinquants qui vivent des difficultés qui n'ont parfois rien à voir avec la délinquance? Les efforts de réinsertion sociale des délinquants âgés sont

souvent mis en péril par des problèmes de santé, d'autonomie et d'intégration sociale. Les intervenants correctionnels ne sont pas toujours formés adéquatement pour faire face aux détenus vieillissants ce qui amène des difficultés à bien intégrer la réalité de ces individus dans la mise en place d'un plan d'intervention véritablement adapté à leurs situations.

La présente étude vise d'abord à identifier les besoins des délinquants âgés de 50 ans et plus purgeant une peine d'incarcération supérieure à deux ans, et qui sont emprisonnés ou qui profitent d'une libération conditionnelle. Cet examen a aussi permis d'évaluer les défis et les obstacles relatifs à leurs démarches de réinsertion sociale, ainsi que la capacité du système correctionnel à intervenir efficacement auprès d'eux. Pour y parvenir, l'auteur a rencontré des détenus, des libérés conditionnels, des intervenants correctionnels et des professionnels non correctionnels provenant du milieu de la gérontologie.

Pour mieux comprendre la réalité des détenus âgés, il est primordial de bien connaître la situation des personnes âgées et les difficultés qu'elles sont appelées à rencontrer. C'est pour cette raison que l'auteur a dû, avant de commencer l'étude des délinquants âgés, procéder à une recension des écrits en matière de vieillissement et rencontrer certaines personnes ressources impliquées auprès des personnes âgées.

Le premier chapitre de cette recherche présentera un résumé des principales préoccupations relevées dans les travaux sur le sujet. Après avoir offert une définition du détenu âgé, quelques données seront présentées pour illustrer la problématique du vieillissement carcéral au Canada, ainsi que quelques explications permettant de comprendre cette situation. Ensuite, les différents profils des délinquants âgés et un aperçu de leurs besoins généraux seront exposés. Puisque la gestion d'une population carcérale vieillissante semble apporter des difficultés relatives à la gestion de ce groupe, nous étudierons certaines initiatives mises de l'avant par le Service correctionnel du Canada et ses partenaires. Dans le second

¹ Uzuoba (1998)

chapitre, le contexte dans lequel s'est effectuée cette recherche sera présenté, ainsi que les objectifs généraux et spécifiques qui ont orienté les entrevues auprès des détenus, des intervenants correctionnels et des professionnels de la gérontologie. L'auteur dressera aussi un portrait de l'échantillon, la façon dont les personnes interrogées ont été approchées ainsi que les éléments investigués lors de chacune des entrevues.

Le troisième chapitre permettra de présenter les résultats obtenus suite aux entrevues réalisées. Une analyse par thèmes permettra à l'auteur de comparer les réponses et les perceptions des personnes interrogées en fonction de leur groupe d'appartenance (détenus, intervenants correctionnels et professionnels de la gérontologie). Cette section permettra de mieux comprendre la situation des personnes âgées et des détenus âgés, les besoins en terme de programmation et de services, les défis que pose l'encadrement clinique d'une clientèle plus âgée, les défis auxquels elle fait face lors du processus de réinsertion sociale et la capacité actuelle du système correctionnel à répondre aux besoins de ces délinquants.

Le dernier chapitre permettra de poursuivre l'analyse des résultats et proposera certaines pistes de solution afin d'améliorer l'encadrement offert aux détenus. Les résultats de l'étude montrent que les intervenants correctionnels maîtrisent peu les besoins généraux des personnes âgées, et la particularité de l'intervention auprès de ce groupe. Il ressort que ce manque de compréhension complique les démarches de réinsertion sociale des détenus âgés. En plus de proposer une meilleure formation du personnel correctionnel par rapport au vieillissement, la recherche présente aussi la nécessité d'intégrer des professionnels de la gérontologie et de la gériatrie au sein des équipes cliniques qui encadrent les délinquants âgés. Finalement, les résultats signalent l'importance de réfléchir à l'efficacité du système pénal, et à la façon dont le système correctionnel assure l'accompagnement des détenus qui purgent de longues sentences.

CHAPITRE 1

RECENSION DES ÉCRITS

1. Mise en contexte

Que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde (Europe, Australie, États-Unis...), on remarque une augmentation importante du nombre de détenus âgés à l'intérieur des établissements correctionnels². Cette nouvelle situation préoccupe les administrations carcérales, car elle entraîne des conséquences importantes par rapport à l'administration des établissements correctionnels et présente de nouveaux défis relatifs à la réinsertion sociale de ce groupe de détenus.

La question de la situation des détenus âgés est une préoccupation récente. Les Nations Unies, en décrétant l'année 1999 comme étant l'année internationale des personnes âgées ont incité plusieurs pays, dont le Canada, à approfondir la question du vieillissement de la population carcérale. Si la question des difficultés administratives (coûts, gestion des établissements) est plus documentée, celle du potentiel et des difficultés de la réinsertion sociale de ces individus a un peu moins retenu l'attention.

2. À quel âge est-on une personne âgée?

Afin de permettre une meilleure compréhension et de favoriser la mise en place des initiatives plus adaptées, il est usuel de créer des catégories regroupant un certain nombre d'individus partageant des caractéristiques similaires.

Identifier une personne comme étant âgée n'est pas une tâche facile parce que l'exercice se veut arbitraire. Deux tendances se démarquent³: une méthode dite classique et une autre plus dynamique.

² Uzuoba (1998), Grant (1999), Aday (1994), Frazer (2003), Neely (1997), Morton (1992)

³ Lauzon et Adam (1996)

CHAPITRE 1

RECENSION DES ÉCRITS

1. Mise en contexte

Que ce soit au Canada ou ailleurs dans le monde (Europe, Australie, États-Unis...), on remarque une augmentation importante du nombre de détenus âgés à l'intérieur des établissements correctionnels². Cette nouvelle situation préoccupe les administrations carcérales, car elle entraîne des conséquences importantes par rapport à l'administration des établissements correctionnels et présente de nouveaux défis relatifs à la réinsertion sociale de ce groupe de détenus.

La question de la situation des détenus âgés est une préoccupation récente. Les Nations Unies, en décrétant l'année 1999 comme étant l'année internationale des personnes âgées ont incité plusieurs pays, dont le Canada, à approfondir la question du vieillissement de la population carcérale. Si la question des difficultés administratives (coûts, gestion des établissements) est plus documentée, celle du potentiel et des difficultés de la réinsertion sociale de ces individus a un peu moins retenu l'attention.

1.5. Définition de la réinsertion sociale

L'idée de réinsertion sociale implique que l'individu peut évoluer et acquérir des comportements positifs en respect des valeurs sociales³. Cependant, la signification accordée à cette réinsertion sociale varie.

Pour certains, elle représente un processus menant le détenu à vivre en conformité avec les lois et les normes de la société. D'autres considèrent plutôt que la réinsertion sociale comprend toutes les activités et tous les programmes destinées à préparer un délinquant à retourner dans la société⁴. Elle représente alors les

² Uzuoba (1998), Grant (1999), Aday (1994), Frazer (2003), Neely (1997), Morton (1992)

³ Fox et Stinchcomb (1994)

⁴ Bonta (1997), Thurber (1998)

mécanismes et les outils qui peuvent l'aider à changer son comportement et les décisions prises par les différents paliers de l'administration correctionnelle⁵.

La réinsertion sociale englobe un large éventail de décisions qui tiennent compte de la sécurité du public et qui sont destinées à placer les délinquants dans le milieu correctionnel le moins restrictif possible, à accorder des permissions de sortir et ou la mise en liberté sous condition et à demander la suspension ou la révocation de la mise en liberté sous condition lorsque c'est nécessaire. Par conséquent, la réinsertion sociale sûre et efficace peut entraîner une diminution des jours passés en prison, des périodes plus longues de mise en liberté sous condition et une réduction de la récidive. (Motiuk, 2001)

Ces deux approches tendent à voir la non-récidive ou la non-réadmission au sein du système judiciaire ou correctionnel comme une finalité de la réinsertion sociale⁶. Selon cette vision, un individu qui réussit une démarche de réinsertion sociale est celui qui n'adoptera plus de comportement délinquant ou délictuel une fois qu'il quitte l'encadrement correctionnel.

Aux fins de cette étude, la réinsertion sociale consiste en un processus dynamique, par lequel un individu réussit à intégrer la société en subvenant adéquatement à ses besoins tout en respectant les normes sociales. Ainsi pour évaluer la qualité de la réinsertion sociale d'un individu, il n'est pas suffisant de constater la présence ou non de nouveaux délits. Il faut aussi qu'il réussisse à atteindre une certaine qualité de vie qui lui permet de combler, au moins minimalement, ses différentes sphères de vie (activités, alimentation, logement, relations sociales, santé...)

⁵ Motiuk (2001)

⁶ Fox et Stinchcomb (1994)

2. À quel âge est-on une personne âgée?

Afin de permettre une meilleure compréhension et de favoriser la mise en place des initiatives plus adaptées, il est usuel de créer des catégories regroupant un certain nombre d'individus partageant des caractéristiques similaires.

Identifier une personne comme étant âgée n'est pas une tâche facile parce que l'exercice se veut arbitraire. Deux tendances se démarquent⁷: une méthode dite classique et une autre plus dynamique.

⁷ Lauzon et Adam (1996)

La méthode classique consiste à former des groupes d'individus en fonction de leur âge. Elle est la plus répandue puisqu'elle facilite la compilation de données statistiques. Traditionnellement, au Canada comme dans plusieurs pays, une personne est identifiée âgée lorsqu'elle atteint 65 ans. Cet âge coïncide souvent avec l'âge de la retraite (fin des activités professionnelles). Par exemple, le gouvernement canadien considère, depuis 1951, que l'âge de la retraite normale est de 65 ans⁴. D'ailleurs, au Québec, jusqu'en 1982, la retraite était obligatoire pour les personnes de 65 ans⁵.

Toutefois, la gérontologie moderne s'oppose à cette classification puisqu'elle ne tient aucunement compte du développement particulier des individus, de leurs conditions de vie et de leurs besoins⁶. Il faudrait davantage porter attention aux situations physiques, psychologiques, sociales et économiques afin de qualifier une personne comme étant âgée⁷. Une vision dynamique du vieillissement est nécessairement influencée par l'importance des besoins et le degré individuel d'autonomie.

La méthode de classification dynamique s'avère plus pertinente que le modèle classique, mais elle est beaucoup plus complexe et elle exige des connaissances pointues en matière de vieillissement. En raison de la disponibilité des données, nous retiendrons, aux fins de cette recherche, la méthode classique basée sur l'âge afin d'identifier les détenus âgés.

3. Et pour les détenus?

Le Service correctionnel du Canada (SCC) considère un détenu comme étant âgé dès qu'il atteint 50 ans. Cette façon de faire rejoint aussi la tendance internationale⁸ lorsqu'il s'agit de classer la population carcérale.

⁴ Gouvernement du Canada (2004)

⁵ Gouvernement du Québec (1985)

⁶ Cribier (1990) ; Neugarten, B.L.(1989)

⁷ Lauzon et Adma (1996)

⁸ Morton (1992), Aday, (1994) ; Merianos, (1997), Uzuoba (1998), McCarthy et Langworthy (1988), Frazer (2003)

Toutefois, d'autres auteurs⁹ affirment qu'il faut plutôt considérer l'âge de 65 ans pour qualifier un délinquant comme étant âgé. Ce raisonnement a du sens puisqu'il se rapproche de la classification usuelle que l'on retrouve dans la société libre. Cependant, deux facteurs laissent croire qu'il apparaît préférable d'identifier comme *âgé* un détenu qui amorce la cinquantaine.

Alors que l'âge de la retraite sert souvent d'indicateur pour affirmer qu'un individu est âgé ou non, on observe que les gens tendent à se retirer de plus en plus tôt de la vie professionnelle. En 1976, l'âge moyen de la retraite au Canada était de 65 ans, il était de 62 en 2000¹⁰.

Plusieurs auteurs¹¹ ont observé un vieillissement prématuré chez les détenus plus âgés qui s'explique entre autres par le stress, les mauvaises habitudes de vie (faible alimentation, toxicomanie, peu d'exercices), les conditions de détention (stress, programmes peu adaptés, isolement...) et l'absence de soins préventifs, notamment au niveau de la santé.

Aux fins de cette recherche, nous retiendrons la classification usuelle qui identifie un détenu comme étant âgé dès qu'il atteint l'âge de 50 ans.

4. Les personnes âgées augmentent en nombre : dans la société comme en prison

4.1 Au sein de la population canadienne

Au sein de la population générale canadienne (non carcérale), comme sur l'ensemble de la planète, le nombre de personnes âgées augmente considérablement¹². Au Canada, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 13% de la population (ce taux est de 29 % pour les personnes de 50 ans et plus)¹³. Statistique Canada évalue qu'en 2026, les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 19 % de la population canadienne (ce taux sera de 40 % pour les personnes de 50 ans et plus). Fait important, le groupe des 80 ans est celui qui connaît l'augmentation la plus

⁹ Cavan (1987), tel que rapporté par Durham (1994)

¹⁰ Gouvernement du Canada (2004)

¹¹ Chartier (1999), Durham III (1994), Aday (1994), Zimbardo (1994)

¹² Chartier (1999)

rapide, puisqu'il a connu une hausse de 41 % entre 1991 et 2001¹⁴. Statistique Canada prévoit, qu'entre 2001 et 2026, cette augmentation sera de 65 %.

Ce vieillissement démographique de la population s'explique par la présence de plusieurs facteurs¹⁵ tels les progrès de la science (plus particulièrement ceux de la médecine qui contribuent à accroître l'espérance de vie, à abaisser la mortalité infantile et à améliorer les conditions de vie...).

Concernant l'espérance de vie, on note une évolution majeure au cours du dernier siècle. En 1900, les hommes canadiens avaient une espérance de vie de 47 ans (50 ans chez les femmes). Cinquante ans plus tard, elle était de 66 ans (71 ans pour les femmes) et en 1990 l'espérance de vie s'élevait à 74 ans (81 ans pour les femmes)¹⁶. Si les femmes vivent plus vieilles, elles paient cher leur longévité puisque plusieurs développeront des problèmes de santé accrus¹⁷.

4.2 Au sein des établissements correctionnels canadiens :

Si les personnes âgées sont plus nombreuses au sein de la population, il est permis de croire qu'elles seront plus présentes dans les établissements correctionnels. En effet, les détenus sont de plus en plus âgés dans les établissements de détention tant au niveau fédéral (peine de deux ans et plus) que provincial¹⁸ (peine de deux ans moins un jour). Au niveau fédéral, ces détenus représentent le sous-groupe avec le taux de croissance le plus élevé¹⁹.

Pour l'année 2001-2002, on retrouvait 3 720 délinquants (17% de la population carcérale) de cinquante ans et plus sous la supervision du *Service correctionnel du Canada*²⁰. Parmi ce nombre, 1 762 se trouvaient en détention alors que 1 958 faisaient l'objet d'une surveillance en communauté. Entre 1995 et 2002 le nombre

¹³ Statistique Canada (2001)

¹⁴ Statistique Canada (2001)

¹⁵ Lauzon et Adam (1996)

¹⁶ Lauzon et Adam (1996)

¹⁷ Lauzon (1996)

¹⁸ Robitaille (2001)

¹⁹ Gal, 2002, Grant, Uzuoba (1998), Lefebvre (1994)

²⁰ Service correctionnel du Canada (2002b)

des délinquants âgés a augmenté de 27%²¹, alors que celui des détenus de moins de cinquante ans tend à diminuer²². En juin 2003, la détenue la plus vieille avait 92 ans alors que le détenu le plus âgé avait 85 ans²³.

Ce vieillissement de la population carcérale n'est pas propre au Canada puisque ce phénomène s'observe dans plusieursm pays²⁴.

5. Les détenus arrivent dans le système correctionnel fédéral à un âge de plus en plus avancé :

En plus d'une diminution marquée du nombre de jeunes détenus, on remarque une forte augmentation des plus âgés²⁵. Si en 1975, 58 % des détenus avaient moins de 25 ans au moment de leur admission dans des établissements fédéraux du Québec, ce pourcentage était de 18 % en 2000. Pour la même période, le nombre de détenus âgés de 35 ans et plus au moment de leur admission est passé de 13 % à 47 %.

Il ressort que les détenus arrivent de plus en plus tardivement dans le système correctionnel canadien, et il semblerait que leurs dossiers soient de plus en plus lourds²⁶. Cette observation est fort étonnante si l'on considère les statistiques et les théories qui tendent à démontrer que la criminalité diminue avec l'âge. Alors, pourquoi les détenus qui arrivent dans le système correctionnel ont tendance à être plus âgés?

L'explication unique du vieillissement de la population est un peu simpliste pour justifier celui observé dans le milieu carcéral²⁷. Si l'hypothèse démographique peut, en partie être responsable de la diminution du nombre de jeunes détenus, elle est peu appropriée pour expliquer la hausse importante des détenus plus âgés²⁸. Il ressort clairement, que cette augmentation est plus rapide que celle observée chez les

²¹ Motiuk (2003)

²² Chartier (1999)

²³ McCarteen (2003)

²⁴ Aday (1994), Morton (1992)

²⁵ Landreville (2001)

²⁶ Landreville et Laplante (1996)

²⁷ Idem

²⁸ Landreville (2001)

personnes âgées dans la population. Afin de comprendre le vieillissement de la population carcérale, il faut plutôt se tourner vers des explications de nature législatives, judiciaires, correctionnelles et sociale.

5.1 Modifications législatives

Certaines législations ont probablement aussi contribué au vieillissement de la population carcérale. Il apparaît qu'au Canada, des modifications législatives (visant notamment les crimes graves) ont fait en sorte d'accroître la longueur des peines d'incarcération²⁹. Si, pour les délinquants jugés dangereux, les premières mesures spéciales de détention préventive datent de 1947, de nouvelles dispositions permettant des peines de détention d'une durée indéterminée ont été introduites en 1977³⁰.

Lorsqu'il a aboli la peine de mort en 1976, le Canada en a profité pour introduire une peine obligatoire d'emprisonnement à perpétuité sans admissibilité à une libération conditionnelle, pour une période de vingt-cinq ans dans le cas du meurtre au premier degré. Cette période est réduite entre dix et vingt-cinq ans dans le cas du meurtre au deuxième degré³¹.

La loi concernant la libération conditionnelle a aussi été modifiée³² afin de permettre le prolongement de l'incarcération de certains délinquants jugés dangereux au-delà de la date de libération d'office³³.

²⁹ Porporino (1991)

³⁰ Petrunik (1994)

³¹ Porporino (1991)

³² Idem

³³ Selon la *Loi sur les services correctionnels et la mise en liberté sous condition*, la plupart des détenus sous responsabilité fédérale sont automatiquement libérés après avoir purgé les deux tiers de leur peine s'ils n'ont pas déjà obtenu la libération conditionnelle. Les délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité, d'une durée indéterminée ou ceux qui font l'objet d'un maintien en incarcération n'ont pas droit à la libération d'office. (Source : Commission nationale des libérations conditionnelles)

5.2 Pratiques judiciaires et correctionnelles

En examinant l'évolution des admissions dans les pénitenciers canadiens, on observe, que de façon générale, la durée des peines d'incarcération des nouveaux délinquants tend à diminuer. Cependant, il y a un accroissement de la proportion des détenus purgeant une peine à perpétuité ou d'une durée indéterminée³⁴.

Certains³⁵ suggèrent que l'incarcération soit peut-être une mesure que l'on utilise davantage pour les personnes qui ont des dossiers plus lourds. Il est alors possible de penser que les jeunes sont davantage dirigés vers des mesures alternatives.

Certains délits ont vu leur taux de dénonciation augmenter depuis les dernières années. En matière de délinquance sexuelle, par exemple, des campagnes de sensibilisation et une modification législative effectuée en 1983, ont fait en sorte d'augmenter les dénonciations pour ce type de délits³⁶. De plus, il arrive que la dénonciation des délits sexuels se fasse plusieurs années après leur perpétration, alors que la personne coupable est rendue à un âge avancé.

Il est aussi possible d'imaginer que les multirécidivistes ont moins accès aux programmes de libération, et ce, surtout si la récidive s'est produite à la fin de leur période de libération conditionnelle³⁷. S'ils participent moins aux programmes correctionnels, ils ont plus de chance d'être libérés vers la fin de la peine, c'est-à-dire au moment de la libération d'office³⁸ ou à la fin de leur mandat d'incarcération.

Comme autre facteur explicatif, il est possible de suggérer que la sévérité accrue des instances de libération conditionnelle, peut avoir un rôle à jouer pour expliquer une présence accrue des détenus âgés en détention³⁹. Des détenus ayant un casier plus lourd combiné à un moins grand nombre de décisions favorisant la libération,

³⁴ Boe (2003)

³⁵ Landreville et Laplante (1996)

³⁶ Statistique Canada (2003)

³⁷ Landreville et Laplante (1996)

³⁸ Voir note 26.

³⁹ Landreville et Laplante (1996)

permettent peut-être, d'expliquer en partie le vieillissement de la population carcérale⁴⁰.

Il apparaît que les délinquants âgés ont plus de difficultés que les autres groupes de détenus à obtenir une libération conditionnelle⁴¹. Le vieillissement peut poser un sérieux problème lorsqu'il s'agit de la réinsertion sociale, puisqu'on choisit souvent d'évaluer le délinquant âgé selon les mêmes critères que le détenu plus jeune. Puisqu'il est reconnu qu'une bonne partie des détenus âgés participent peu à des programmes, il devient parfois difficile de convaincre ceux qui ont la responsabilité d'accorder ou de refuser la libération conditionnelle. Pourtant, les délinquants âgés représentent souvent de meilleurs candidats à la libération conditionnelle que les autres groupes de détenus⁴². Également, sur le plan occupationnel, par exemple, la *Commission nationale des libérations conditionnelles* est très sensible à l'emploi du temps. Plusieurs détenus n'obtiendront pas d'élargissement s'ils n'ont pas des projets d'emploi ou d'éducation. Pour un homme ou une femme de plus de 50 ans, les enjeux reliés à l'emploi ne sont pas toujours les mêmes que pour les plus jeunes.

Au cours des dernières années, il a aussi été remarqué que la proportion de la peine purgée en établissement était de plus en plus longue. Les délinquants doivent attendre plus longtemps qu'auparavant afin de profiter d'une libération conditionnelle.

En 98-99, 35 % des mises en liberté se faisait sous la forme d'une semi-liberté⁴³; ce pourcentage n'était plus que de 27 % en 2002-2003. Inversement, alors qu'en 1998-1999 la libération d'office⁴⁴ représentait 54 % des mises en liberté, en 2002-2003, ce pourcentage grimpait à 66 %⁴⁵.

⁴⁰ Landreville, Laplante (1996), Uzuoba (1998)

⁴¹ Uzuoba (1998)

⁴² Florida corrections commissions (1999)

⁴³ La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité. Les délinquants en semi-liberté doivent généralement retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à une maison de transition. (Source : Commission nationale des libérations conditionnelles)

⁴⁴ Voir note 32

⁴⁵ Commission nationale des libération conditionnelle (2003)

6. Profil criminel des détenus âgés au Canada

L'étude canadienne la plus complète⁴⁶ sur les détenus âgés sous juridiction fédérale a permis de distinguer trois types de détenus âgés. Cette classification se rapproche beaucoup de ce que l'on retrouve dans la classification que peuvent présenter d'autres auteurs⁴⁷. En fonction de chacun de ces groupes, il sera possible d'adapter l'encadrement et les programmes requis⁴⁸.

Il y a d'abord les détenus qui en sont souvent à leur première période d'incarcération suite à un délit de violence et qui purgent une très longue sentence. Ils sont souvent arrivés jeunes dans le système correctionnel et vieillissent en prison. Ils représentent 10 %⁴⁹ de la population carcérale âgée. Il semble que la réinsertion sociale de ces individus est très difficile, étant donné qu'ils ont peu de liens avec la communauté et que leur expérience de travail est souvent limitée. Certains auront été incarcérés si longtemps avant d'avoir de nouveaux contacts avec la communauté, que plusieurs craignent de reprendre la vie en société. Cependant, il semble que ces détenus ont plus de chance de réussir leur réinsertion sociale que les délinquants ayant une carrière criminelle⁵⁰. Ils tendent à présenter aussi une conduite exemplaire.

Ensuite, on retrouve ceux qui arrivent sur le tard dans le système de justice. Ces délinquants âgés qui sont incarcérés à un âge avancé purgent, bien souvent, une première peine d'emprisonnement pour des délits de nature violente ou sexuelle (souvent la victime est un proche ou un membre de la famille). Bien souvent, ils ont respecté la loi durant toute leur vie⁵¹. Parmi ces détenus, il y en a de plus en plus qui sont incarcérés pour des délits commis plusieurs années auparavant. Ce premier contact avec le milieu correctionnel pourra être difficilement vécu par ces individus qui auront de la difficulté à s'adapter à l'environnement carcéral⁵². Ils représentent 73 %⁵³ de la population carcérale âgée. Lorsqu'ils en sont à leur première sentence,

⁴⁶ Uzoba (1998)

⁴⁷ Morton (1992), Lemieux (2002), Grant (1999)

⁴⁸ Vega & Silverman (1988) tel que rapporté par Morton (1992).

⁴⁹ Uzuoba (1998)

⁵⁰ Kratcosky et Babb (1990), Morton (1992)

⁵¹ Aday (1994b)

⁵² Morton (1992)

⁵³ Uzuoba (1998)

ces délinquants sont susceptibles de maintenir des liens avec leurs proches, ce qui peut favoriser la réinsertion sociale⁵⁴.

Finalement, le dernier groupe est celui des récidivistes de longue date ou de ceux qui ont adopté un mode de vie criminel. Habituellement, ils ont commis des délits non violents et passé beaucoup de temps en prison. Ils représentent 17 %⁵⁵ de la population carcérale âgée. Ces délinquants se considèrent souvent comme des criminels⁵⁶. Ce sont eux qui ont le plus de chance de nécessiter un encadrement gériatrique important. De façon générale, ils s'adaptent bien à la prison, mais il leur est difficile de fonctionner adéquatement en communauté. Leurs séjours sont généralement courts⁵⁷.

7. Les besoins des détenus âgés

Les besoins les plus reconnus des délinquants âgés sont ceux de la santé physique et de la santé mentale⁵⁸. Cependant, ce ne sont pas les seuls, puisqu'il faut aussi considérer ceux liés à l'agir délictueux et à la vie dans un milieu carcéral.

7.1 Besoins liés à l'agir délictueux

Il s'agit des besoins liés à la criminalité ou à l'agir qui a provoqué l'incarcération. Cette dimension est la plus exploitée par les intervenants, qui tout au long de l'évolution du détenu au sein du système correctionnel, doivent évaluer sa progression et le risque qu'il pose pour la communauté.

De façon générale, les besoins sont assez bien connus et plusieurs types de programmes ou de traitements sont disponibles. Nous ne nous attarderons pas sur ceux-ci puisque le système correctionnel canadien présente une programmation détaillée concernant les actes délictueux et les comportements qui y sont associés⁵⁹.

⁵⁴ Morton (1992), Neely (1997)

⁵⁵ Uzuoba (1998)

⁵⁶ Teller et Howell (1981) Tel que rapporté par Uzuoba (1998)

⁵⁷ Morton (1992)

⁵⁸ Gal (2002)

⁵⁹ Pour plus d'information sur les programmes offerts par le *Service correctionnel du Canada*, voir : www.csc-scc.gc.ca

Cependant, nous pouvons constater que la programmation offerte au détenu a été élaborée pour une clientèle jeune, ce qui signifie qu'elle n'est pas nécessairement adaptée à une clientèle plus âgée⁶⁰.

7.2 Besoins liés au vieillissement

En plus des problèmes de santé, le vieillissement amène plusieurs préoccupations⁶¹ pour les personnes âgées et les détenus âgés. Même s'ils sont détenus, les aînés incarcérés sont d'abord et avant tout des personnes âgées qui présentent des besoins propres à leur groupe d'âge⁶². Plusieurs vont entretenir moins de contact avec les autres et avec les éléments qui composent la vie active. Avec le retrait de la vie professionnelle, plusieurs aînés ne se sentiront plus utiles, verront leur crainte de mourir augmenter et seront préoccupés par leur état de santé. Une moins grande capacité physique et la perte d'un certain niveau d'autonomie, deviennent des préoccupations quotidiennes importantes. Ils auront aussi à vivre la mort de certains de leurs proches et à l'effritement de leur réseau social.

Si le processus du vieillissement ne peut être arrêté, le vieillissement prématuré des détenus peut, cependant, être réduit par la mise en place d'un environnement qui répond aux besoins des personnes âgées. C'est au niveau de la santé et des conditions de vie que les autorités correctionnelles ont récemment mis le plus d'effort⁶³. Par exemple, le Service correctionnel du Canada s'est efforcé d'adapter ses installations afin de les rendre plus accessibles pour ceux qui ont des problèmes de mobilité. D'ailleurs, la proportion des délinquants âgés, qui nécessitent des interventions et des stratégies d'aménagements des lieux, s'est accrue de près de 3 % depuis 1996.

Afin de mieux répondre aux besoins des détenus âgés, il s'avère essentiel que les autorités correctionnelles fassent appel à des spécialistes de la gérontologie et de la

⁶⁰ Uzuoba, 1998; Morton, 1992.

⁶¹ Morton (1992)

⁶² Goetting (1983), Aday (1994a)

⁶³ Faiver (1998)

gériatrie afin de compléter leur équipe de gestion de cas⁶⁴. La présence accrue de ces professionnels permet d'assurer une évaluation régulière de l'évolution des besoins des aînés incarcérés. Il apparaît important d'assurer une formation aux agents correctionnels, afin qu'ils puissent mieux comprendre les implications physiques, psychologiques et sociales du vieillissement⁶⁵.

Une incapacité à s'ajuster aux exigences du vieillissement carcéral (notamment en ce qui a trait à l'accès aux soins de santé et à l'accessibilité de ses installations) pourrait entraîner des poursuites judiciaires. Gérer une clientèle âgée dans des conditions qui ne sont pas toujours adaptées à ses besoins, peut mener à des poursuites de la part des détenus et de leur famille⁶⁶. Rappelons que les intervenants correctionnels ne sont pas des professionnels de l'intervention auprès des personnes âgées, et qu'ils ne possèdent pas beaucoup d'outils pour les aider à accompagner les aînés en détention. Cette préoccupation concernant les poursuites judiciaires est surtout présente au niveau de la littérature américaine⁶⁷.

La question du vieillissement carcéral soulève aussi des questions éthiques importantes⁶⁸. Par exemple, jusqu'à quel moment un individu est-il trop vieux ou trop malade pour demeurer incarcéré? Y-a-t-il des situations dans lesquelles, malgré les lois en vigueur, il serait préférable de permettre à certains détenus de profiter de libération hâtive de nature humanitaire? Outre l'aspect humanitaire, la recherche de solution économique de gestion incite souvent ce type de questionnement. La prison représente-elle le meilleur moyen pour protéger la société ou est-il possible de gérer autrement et à meilleur coût, le risque que représentent plusieurs de ces détenus? Un détenu malade nécessitant des soins de santé importants et qui présente peu de risque de récidive, pourrait-il passer le reste de sa peine à l'extérieur de la prison? Est-il normal que certains établissements carcéraux deviennent des centres gériatriques?

⁶⁴ Morton (1992)

⁶⁵ Goetting (1983)

⁶⁶ Zimbardo (1996)

⁶⁷ Morton (1992), Baird (1996), Stewart (1999)

⁶⁸ Morton (1992), Mccarteen (2003)

7.3 Besoins causés, amplifiés ou maintenus par l'incarcération

L'idée que les détenus vieillissent plus vite en prison étant donné la présence de certains facteurs contributifs est de plus en plus acceptée⁶⁹. Les détenus incarcérés vivent les mêmes difficultés que les aînés en communauté et certains problèmes pourront être davantage accentués⁷⁰. Les problèmes de santé aigus que connaîtront certains détenus auront pour effet de consolider la dépendance à l'univers carcéral⁷¹.

Au niveau de la santé (physique et mentale), les problèmes des détenus âgés sont amplifiés par le manque de soins préventifs⁷², le maintien de comportements à risque⁷³ et la présence d'un environnement peu adéquat et peu stimulant⁷⁴. Tous ces facteurs combinés favorisent une présence plus élevée des maladies chroniques et des difficultés liées à la santé mentale chez les aînés incarcérés comparativement aux personnes âgées vivant dans la communauté⁷⁵.

En conséquence, les détenus âgés pourront nécessiter un plus grand nombre de contacts avec des professionnels de la santé, vivre des périodes d'hospitalisation plus longues, plus fréquentes et perdre leur autonomie plus rapidement⁷⁶. Évidemment, ces difficultés entraîneront une augmentation importante des dépenses correctionnelles liées à la santé et à l'encadrement.

Il semblerait qu'à âge égal, les détenus présentent un état physique et psychologique plus lourd que ce que l'on retrouve chez ceux qui n'ont jamais été incarcérés. Entre les deux, on tend à observer un décalage d'une dizaine d'années⁷⁷. Un détenu de cinquante ans aurait les caractéristiques physiques et psychologiques d'une personne de 60 ans non incarcérée.

⁶⁹ DeLuca (1998), Grant (1999), Frazer (2003)

⁷⁰ Goetting (1983), Morton (1992)

⁷¹ Goetting (1983)

⁷² Aday (1994a)), Criminal Justice Policy Council (1999)

⁷³ Uzuoba (1998), DeLuca (1998)

⁷⁴ Aday (1994b), Edwards (1998)

⁷⁵ Aday (1994b) Zimbardo (1996), Motiuk & Porporino (1992), Criminal Justice Policy Council (1999)

⁷⁶ Gouvernement du Canada (2004)

⁷⁷ Aday (1994a), Rosefield (1995) tel que rapporté par Frazer(2003)

De façon générale, les différents auteurs qui ont traité le sujet se limitent à expliquer que ce vieillissement hâtif est le résultat de la présence de mauvaises habitudes de vie, et de comportements à risque chez les détenus⁷⁸. Cependant, bien peu remettent en question le rôle du milieu correctionnel pour expliquer ce vieillissement prématuré.

Si la question de la santé est importante, ce sont surtout des difficultés d'autonomie qui pourront poser problème lors des démarches de réinsertion sociale des détenus âgés. En sortant de prison, plusieurs détenus seront dirigés vers le système d'assistance publique⁷⁹. Évidemment, la prison n'est pas nécessairement responsable des difficultés que connaîtront les détenus âgés, puisqu'au moment d'intégrer le milieu correctionnel, plusieurs délinquants fonctionnaient déjà difficilement dans la communauté et avaient de mauvaises habitudes de vie⁸⁰. Cependant, il est clair que le milieu correctionnel laisse une empreinte importante chez le détenu qui pourra voir certaines de ces difficultés amplifiées et pourra même en développer de nouvelles. Cela est encore plus vrai chez ceux qui vivent de longues périodes d'emprisonnement.

En tentant de mieux cerner l'impact de l'incarcération sur le détenu, on peut constater que certains facteurs universels font en sorte que le détenu développera certaines attitudes ou certaines habiletés afin de s'adapter à l'univers carcéral. C'est ce qu'on appelle la *prisonnérization*⁸¹.

L'univers carcéral impose au détenu un nouveau statut social qui fait de lui une personne dépendante, dominée et anonyme. Ensuite, la prison impose de nouvelles habitudes de vie qu'exige le rythme de vie carcérale. Il vient à développer une certaine hostilité envers son environnement, et adapte son comportement afin que la période d'incarcération soit vécue de façon la moins désagréable possible.

⁷⁸ Uzuoba (1998), Grant (1999)

⁷⁹ Grant (1999)

⁸⁰ Morton (1992)

⁸¹ Clemmer (1940) tel que rapporté par Lemire (1990)

L'impact de cette prisonnérification pourra se faire sentir de façon plus ou moins importante lors du retour en société. Un individu, qui a purgé une longue peine d'emprisonnement, risque d'avoir assimilé beaucoup plus en profondeur ces nouveaux comportements et ces nouvelles attitudes que celui qui fait de courts séjours⁸².

En apparence, les détenus âgés s'adaptent bien au mode de vie carcérale et commettent peu d'infractions disciplinaires⁸³, mais chez les aînés, des problèmes de santé peuvent être l'indice de certaines difficultés d'adaptation⁸⁴. Pour plusieurs détenus âgés qui ont passé de nombreuses années en détention, l'idée d'une libération prochaine peut les rendre craintifs. Il n'est pas rare de voir des détenus âgés (surtout ceux qui ont des difficultés d'autonomie) qui ne désirent pas quitter la routine et l'encadrement que leur propose le milieu correctionnel qui répond à leurs besoins⁸⁵.

Par exemple, à l'intérieur des murs, le détenu intègre un système de valeurs qui n'est pas nécessairement celui valorisé par la société. On remarque une tendance à déresponsabiliser le détenu, et le système tend à favoriser un certain égocentrisme puisqu'on lui offre une série de programmes et de services pour qu'il puisse cheminer. Également, l'exclusion qu'impose l'emprisonnement rend encore plus marginal un individu qui l'était déjà. En le coupant du monde extérieur, on l'éloigne de la réalité. Les contacts avec les proches diminuent; les liens s'effritent, ce qui laisse place à l'isolement⁸⁶. Cette constatation se fait encore plus facilement avec les individus purgeant de longues sentences qui, une fois libérés, doivent réapprendre à vivre et à développer des habiletés de base. C'est souvent à ce niveau que les délinquants âgés ont de la difficulté à vivre la réinsertion sociale.

⁸² Aday (1994), Goetting (1983)

⁸³ Uzuoba (1998)

⁸⁴ Lauzon (1996)

⁸⁵ Grant (1999)

⁸⁶ Goetting (1983), Zimbardo (1996)

Il semblerait aussi que la période de réinsertion sociale soit difficile pour les détenus de cinquante ans et plus qui, dans bien des cas, se retrouvent dans des situations d'isolement et de négligence encore plus difficiles qu'au moment où ils étaient incarcérés⁸⁷.

8. Gérer une population carcérale vieillissante

Une clientèle correctionnelle plus âgée exige une attention particulière, entraînant nécessairement des implications au niveau de la gestion de la population carcérale, des programmes et des services offerts. Il va sans dire que les nouvelles exigences ont un impact financier important, puisque les frais liés à l'hébergement d'un détenu âgé sont nettement supérieurs à ceux reconnus pour un détenu plus jeune⁸⁸. Au Canada comme ailleurs, un détenu âgé occasionnerait des dépenses trois fois plus élevées qu'un détenu plus jeune⁸⁹.

En matière de soins de santé, les autorités correctionnelles doivent assurer une qualité égale ou supérieure à ce qui se retrouve dans la société. Au Canada, c'est le *Service correctionnel du Canada* (SCC) qui paie les frais liés aux hospitalisations et aux traitements spécialisés. Ce ne sont pas les provinces qui assument les coûts reliés à la santé des détenus, puisqu'ils sont sous juridiction fédérale⁹⁰. Cela permet d'expliquer la raison pour laquelle les soins médicaux et psychologiques dispensés dans les établissements correctionnels sont souvent plus importants, plus accessibles et de façon générale, de meilleure qualité que ceux auxquels a accès le simple citoyen⁹¹.

Un autre élément expliquant le fait que l'incarcération de détenus plus âgés s'avère dispendieuse est l'encadrement plus intense qu'ils nécessitent. Les intervenants doivent leur porter plus d'attention et leur offrir un encadrement plus important⁹².

⁸⁷ Ware (2001) tel que rapporté par Frazer (2003)

⁸⁸ Sullivan (1990), Zimbardo (1996), Morton (1992)

⁸⁹ Baird (1998), DeLuca (1998), Stewart (1999)

⁹⁰ Stewart (1999)

⁹¹ Zimbardo (1996)

⁹² Aday (1994a)

C'est pour cette raison que certains pays offrent des unités de vie pour les détenus de cinquante ans et plus. Elles permettent aux détenus âgés, notamment à ceux qui sont en perte d'autonomie, d'éviter la vie quotidienne auprès de l'ensemble de la population carcérale régulière. En Grande-Bretagne⁹³, par exemple, un établissement offre une unité réservée aux détenus âgés, qui ont aussi accès aux autres secteurs de l'établissement. Cependant, les autres détenus ne peuvent visiter cette unité.

À l'échelle internationale, en matière de services et de programmes, on remarque que les autorités carcérales mettent de l'avant des initiatives principalement orientées en fonction des soins de santé spécialisés, et de l'adaptation de l'environnement physique des établissements⁹⁴. Concernant le reste de la programmation (services thérapeutiques, occupationnels...), la situation s'avère différente puisqu'on retrouve très peu d'initiatives adaptées. Ce constat s'explique, peut-être, par une mauvaise compréhension des besoins particuliers des détenus âgés⁹⁵.

C'est pour cette raison qu'on retrouve de plus en plus, aux États-Unis par exemple, des établissements qui développent des centres de soins palliatifs, afin d'accompagner les détenus âgés dans les derniers moments de leur vie. Ces unités permettent aux détenus malades de mourir en toute dignité dans un environnement où ils peuvent recevoir le support nécessaire⁹⁶. Elles offrent souvent des privilèges aux détenus qui y séjournent. Notamment, les règles de visite sont plus souples et parfois, la famille peut aussi recevoir du soutien. Dans la plupart de ces unités, on retrouve d'autres détenus qui, bénévolement, offrent un soutien à l'individu qui est sur le point de mourir.

⁹³ The Guardian (2001)

⁹⁴ Goetting (1983), Grant (1999), Frazer (2003)

⁹⁵ Goetting (1983)

⁹⁶ National Institute of Corrections (1998)

8.1 Faut-il séparer les détenus âgés des plus jeunes?

Sur le plan clinique, la question des délinquants âgés pose aussi de sérieux défis, d'autant plus que la programmation correctionnelle a été élaborée pour des délinquants plus jeunes⁹⁷

Toujours sur le plan clinique, certains auteurs⁹⁸ préviennent que les détenus âgés présentent une grande diversité de profils (parfois plus que les plus jeunes détenus) à partir desquels il est important d'adapter les différents programmes. La rareté des programmes réellement adaptés à leurs besoins explique probablement le faible taux de participation des aînés incarcérés. Cependant, certaines attitudes du personnel contribuent aussi à réduire cette participation, puisque plusieurs d'entre eux considèrent qu'il n'est pas pertinent pour les aînés de s'investir dans les programmes et les activités disponibles⁹⁹.

De façon générale, les interventions des professionnels correctionnels ont pour objectif de permettre aux délinquants de profiter, au moment de leur libération, de conditions de vie adéquates selon leur niveau d'autonomie. Par contre, il apparaît qu'il existe beaucoup moins d'initiatives qui misent sur le potentiel des individus. Il ressort qu'il est important de favoriser des activités permettant aux détenus de demeurer actifs, afin d'éviter qu'ils ne développent des difficultés psychologiques¹⁰⁰.

C'est probablement l'ensemble de ces éléments qui alimente un débat qui revient constamment, lorsqu'il s'agit d'assurer une meilleure gestion des délinquants âgés (surtout ceux qui ont des problèmes importants de santé ou d'autonomie). Doit-on les séparer des plus jeunes? Certains ont même questionné l'intérêt de garder dans un milieu correctionnel des individus qui ne présentent aucun risque étant donné, par exemple, leur état de santé précaire¹⁰¹.

⁹⁷ Grant (1999), Morton (1992), Uzuoba (1999)

⁹⁸ Aday (1994), Neely (1997), Morton (1992),

⁹⁹ Goetting (1983), Morton (1992), Edward (1998)

¹⁰⁰ Morton & Anderson (1982)

¹⁰¹ Uzuoba (1998)

Plusieurs arguments peuvent justifier la séparation des détenus âgés de la population régulière :

- Les personnes âgées sont vulnérables au stress que peut causer la vie auprès de la population carcérale régulière et ils ont besoin d'intimité;
- Les détenus âgés sont susceptibles d'être victimisés ou d'être utilisés par certains détenus. Vivre dans des unités à l'écart de la population régulière, leur permet d'être moins préoccupés par leur sécurité¹⁰²;
- Les détenus âgés peuvent avoir de la difficulté à s'intégrer à un rythme de vie, à des programmes et des services qui s'adressent à des détenus plus jeunes¹⁰³;
- Séparer les détenus âgés des jeunes favorise la mise en place de services et de programmes spécialisés, et il est plus facile d'y retrouver du personnel qualifié;
- En regroupant certains détenus qui ont des besoins similaires, il est possible de diminuer le nombre d'employés spécialisés nécessaires et de réduire les coûts d'encadrement¹⁰⁴;
- Lorsqu'ils se retrouvent dans des endroits physiquement adaptés et plus isolés, les détenus âgés se disent satisfaits¹⁰⁵.

En contrepartie, d'autres arguments soutiennent qu'il est préférable de ne pas isoler les détenus âgés :

- Les services et les programmes spécialisés sont dirigés vers certains établissements ou certaines ressources. Il est parfois plus difficile de maintenir les relations familiales et le lien avec le milieu dans lequel le détenu se dirigera lors de sa libération¹⁰⁶;
- Ces initiatives limitent ou empêchent l'interaction avec les détenus plus jeunes, ce qui tend à isoler davantage les aînés;
- La présence de détenus âgés auprès d'une population carcérale plus jeune peut avoir un impact positif. Il semble que leur présence a tendance à calmer les plus jeunes qui peuvent, en plus, profiter de leur expérience et de leurs conseils¹⁰⁷.

¹⁰² Moore (1989) tel que présenté par Morton (1992)

¹⁰³ Morton (1992), Frazer (2003)

¹⁰⁴ Morton & Anderson (1982)

¹⁰⁵ Frazer (2003)

¹⁰⁶ Goetting (1983)

¹⁰⁷ Goetting (1983), Kratcosky & Babb (1990)

Cependant, ce respect envers les détenus âgés semble être réservé à ceux qui ont purgé de longues sentences et qui ont vieilli dans le milieu carcéral;

- Il faut favoriser une prise en charge des détenus âgés plutôt que de miser sur leur capacité d'autonomie;
- En séparant les détenus âgés du reste de la population, il est probable que leur accès à la programmation régulière disponible pour les autres détenus, soit plus limité ou considérablement réduit¹⁰⁸;
- Étant donné que plusieurs détenus âgés ne représentent pas de risque, il est possible d'utiliser un encadrement à sécurité minimale ou d'utiliser les mécanismes de libération, afin de les diriger vers une ressource appropriée¹⁰⁹. Ainsi, il est possible de diminuer le coût relié à l'encadrement de ces individus¹¹⁰;
- Mettre en place des établissements ou des unités spécialisées pour encadrer les détenus âgés, peut inciter les juges à condamner à la prison des individus qui autrement recevrait d'autres types de peine¹¹¹;
- Des établissements ou des unités spécialisées ne sont pas une solution adéquate pour les femmes délinquantes, étant donné leur petit nombre¹¹².

Il apparaît difficile de choisir entre ces deux visions. Il s'avère peut-être plus judicieux de s'inspirer des deux modèles, ce qui permettrait un meilleur ajustement aux besoins des détenus âgés¹¹³.

Puisque certains détenus âgés ne représentent pas un grand risque pour la société, des initiatives de mise en liberté anticipée ont été développées et visent à permettre à l'individu d'obtenir, en communauté, les services que son état requiert. Ainsi, il est possible d'économiser les frais d'incarcération et de permettre un mode de vie plus adéquat pour le libéré¹¹⁴. D'ailleurs, au Canada, la loi sur les libérations

¹⁰⁸ Morton (1992)

¹⁰⁹ George Washington University Law School (nd), Maison Cross Roads de la Société St-Léonard (2004)

¹¹⁰ Morton (1992)

¹¹¹ Baird (1998)

¹¹² Aday (Golden years behind bars)

¹¹³ Morton (1992)

¹¹⁴ Idem

conditionnelles prévoit qu'il est possible de libérer un individu pour des motifs humanitaires.

L'École de droit de l'*Université George Washington* offre à ses étudiants et à des détenus incarcérés le *Project olders prisoners (POPS)*¹¹⁵. Ce projet permet à des étudiants en droit d'examiner le dossier de certains détenus âgés afin d'identifier ceux qui pourraient profiter d'une libération anticipée. Les étudiants sont appelés à se prononcer sur le cas de détenus de plus de 55 ans, à l'exception des délinquants sexuels et de ceux qui ont commis un meurtre de premier degré. En plus d'évaluer le niveau de risque des détenus, les étudiants doivent évaluer les possibilités qui s'offrent à l'individu, notamment en matière de soins, d'hébergement et de programmes sociaux. Il est à noter que, pour qu'un détenu soit libéré, les familles des victimes doivent y consentir. Depuis 1989, le programme *POPS* signale avoir accompagné 500 détenus lors de leur retour dans la communauté et il n'y aurait eu, jusqu'à présent, aucun cas de récidive.

9. Les initiatives canadiennes documentées

Déjà en mai 1994¹¹⁶, la *Direction de la recherche et des statistiques du Service correctionnel du Canada (SCC)* laissait entendre qu'il était possible que les délinquants âgés présentent des besoins différents de l'ensemble des détenus, et qu'il était peut-être nécessaire de repenser les programmes, les traitements, l'aménagement des locaux et les soins de santé qui leur sont offerts.

En 1998¹¹⁷, le SCC publiait une importante recherche sur la question des besoins des détenus âgés qui confirmait l'importance de leur accorder une préoccupation particulière. L'auteur affirmait alors que le SCC n'avait pas les installations, les politiques et les programmes que requiert la présence accrue d'une clientèle âgée ou très âgée. En plus de leur offrir des programmes d'éducation, professionnel ou

¹¹⁵ George Washington University Law School (nd)

¹¹⁶ Grant, B.A.; Lefebvre, L. (1994)

¹¹⁷ Uzuoba (1998)

thérapeutique leur permettant d'être à l'écart des plus jeunes, il indiquait qu'il fallait prévoir des lieux tranquilles où ils pourraient se retrouver. L'auteur ajoute qu'il serait même intéressant d'examiner la possibilité d'affecter, à l'intérieur de chacune des régions administratives du Canada, un établissement à sécurité minimale qui logerait des détenus de plus de 50 ans. Il proposait aussi d'intégrer des professionnels, des psychologues ainsi que des conseillers en gériatrie dans les établissements et de prévoir une forme d'aide pouvant les accompagner lors de leur sortie de prison. Il signalait l'importance d'offrir une formation au personnel régulier sur la question du vieillissement et notait certaines difficultés du système de libération conditionnelle qui tend à désavantager les détenus plus âgés. Finalement, l'auteur concluait en pressant le SCC d'agir le plus rapidement possible.

En novembre 1999¹¹⁸, le Service correctionnel du Canada crée une *Division des délinquants âgés* ayant pour mandat d'élaborer une stratégie qui permettrait au SCC de mieux répondre aux besoins de cette clientèle. Au printemps 2001, un rapport était déposé qui soulevait plusieurs préoccupations¹¹⁹ : planification du logement dans les établissements, surveillance et programmes pour délinquants libérés, soins de santé physique et mentale, formation du personnel ainsi que l'évaluation, la gestion de cas et la planification de la mise en liberté.

En 2001, lors d'une conférence publique, la directrice de la *Division des délinquants âgés* confirmait les préoccupations émises par les résultats d'une recherche récente du *Service correctionnel du Canada*¹²⁰. Les installations du SCC sont, en général, aménagées pour une population plus jeune. On y retrouve également un manque d'activités, de programmes et de possibilités d'emplois destinés aux délinquants âgés, qui souvent ne se reconnaissent pas dans les services offerts à l'ensemble des détenus. Également, il existe un manque au niveau des ressources communautaires qui ne sont pas toujours en mesure de répondre aux besoins aigus (comme la santé) que peuvent présenter ces délinquants. La libération de ces individus est évidemment

¹¹⁸ Ellis (2000)

¹¹⁹ Enquêteur correctionnel (2002)

¹²⁰ Uzuoba (1998)

compromise et retardée car peu de ressources communautaires peuvent répondre à leurs besoins spécifiques¹²¹.

L'*Enquêteur correctionnel*¹²² a insisté à plusieurs reprises (1998, 2001, 2002, 2003) la nécessité pour le *Service correctionnel du Canada* de se préoccuper du vieillissement de la population carcérale. Il rappelait alors le défi d'assurer aux détenus âgés des soins de santé adéquats, l'accessibilité physique des lieux en communauté comme en établissement, un environnement sécuritaire en établissement et la nécessité d'offrir une programmation adaptée à leurs besoins.

Deux ans après sa création, soit en 2001, la *Division des délinquants âgés* est fermée. Le leadership et l'expertise qu'elle amenait en matière de vieillissement ayant disparu, le SCC n'exprimait pas clairement la façon dont il allait poursuivre le travail sur la question des aînés incarcérés.

Dans son rapport annuel 2002-2003, l'*Enquêteur correctionnel* déplorait le peu de progrès réalisé par le SCC concernant la mise en application des recommandations du document déposé, deux ans plus tôt, par la division des délinquants âgés.

En février 2003¹²³, le SCC précise sa position en expliquant qu'il n'entendait pas développer une stratégie globale concernant les délinquants âgés, ce qui expliquait probablement la fermeture de la division des délinquants âgés. Cette position rejetait ainsi la mise sur pied de programmes particuliers ou d'initiatives spécialisées s'adressant aux détenus âgés. Le SCC préférait, plutôt, faire en sorte que leurs besoins soient pris en considération dans l'ensemble de la programmation régulière. Au besoin, certains ajustements seraient apportés, afin de pouvoir les inclure dans les activités et les services offerts par le SCC. Cependant, la nature des ajustements à faire n'était pas précisée et il ne semblait pas y avoir de lignes directrices découlant de cette décision.

¹²¹ Drouin (2001)

¹²² En plus d'agir comme ombudsman pour les délinquants, l'*Enquêteur correctionnel* a aussi l'obligation d'examiner les politiques et les pratiques du *Service correctionnel du Canada*

¹²³ *Enquêteur correctionnel* (2003)

Depuis le SCC s'est d'abord concentré sur l'aménagement des lieux physiques au sein de ses établissements, afin d'en améliorer l'accessibilité. Également, il a fait savoir qu'il considérait, qu'en matière de programmation, les installations communautaires représentaient probablement le meilleur moyen de répondre aux besoins des détenus âgés, et qu'il fallait regarder les mécanismes de mise en liberté¹²⁴. Au niveau communautaire, quelques initiatives locales ont été développées.

Actuellement au Canada, malgré les récents efforts, le SCC est encore loin de répondre aux préoccupations exprimées dans la recherche exploratoire de Uzuoba (1998) et par celles émises par la *Division des délinquants âgés* et par l'*Enquêteur correctionnel*.

Au Canada, il existe actuellement trois initiatives qui traitent particulièrement la question des délinquants âgés. Il s'agit du programme *Relief*, du *CCC Chilliwack* et du *Service Oxygène*. Même s'il ne vise pas spécifiquement les détenus âgés, il faut aussi signaler que le service Option-vie est susceptible d'en accompagner plusieurs.

9.1 Relief

Depuis la fin des années 90, l'établissement Mountain en Colombie-Britannique (établissement de sécurité moyenne) a développé le programme Relief qui offre des soins en milieu carcéral dispensé par des détenus¹²⁵. Il s'agit d'une forme de parrainage, à l'intérieur de l'Établissement, entre des détenus âgés malades et/ou qui vivent des problèmes importants d'autonomie et des délinquants triés sur le volet. Ces derniers reçoivent une formation d'une durée de 3 mois qui leur permettra d'apporter soutien et réconfort aux détenus âgés.

Ce programme est dispensé à l'intérieur du pénitencier et on distingue quatre objectifs principaux :

¹²⁴ Enquêteur correctionnel (2003)

¹²⁵ Stewart (1999)

- 1) Permettre la responsabilisation de certains détenus en leur apprenant de nouvelles habiletés, puisque plusieurs aimeraient bien un jour travailler dans un centre de personnes âgées;
- 2) Créer un climat d'entraide entre les détenus;
- 3) Réduire l'encadrement nécessaire par le personnel pour certains détenus;
- 4) Assurer un certain support à des détenus qui ont besoin d'aide et qui sont seuls.

9.2 Centre correctionnel communautaire Chilliwack¹²⁶

Le programme *RELIEF* se prolonge en communauté et permet aux détenus formés et qui ont obtenu une libération conditionnelle, de continuer d'accompagner des détenus, mais cette fois en milieu communautaire. Pendant près de 4 ans, c'est d'abord le *Centre correctionnel communautaire (CCC) Sumas* (une maison de transition gérée par le SCC située sur le terrain d'un complexe pénitentiaire) qui a accueilli des détenus en semi-liberté ou en libération d'office aux prises avec de sérieux problèmes d'autonomie. Le *CCC Sumas* leur offrait trois unités d'habitation en fonction de l'intensité de leurs besoins. Des détenus qui avaient suivi la formation au pénitencier *Mountain*, et qui profitaient aussi d'une semi-liberté avaient la responsabilité de s'occuper des détenus âgés pendant leur séjour. À ce centre, on ne retrouvait pas de membres du personnel spécialement formés en matière de soins aux personnes âgées¹²⁷. Ce volet du programme *RELIEF* dépendait de la présence d'un nombre suffisant de détenus ayant obtenu une semi-liberté.

Cependant, le SCC a récemment modifié le mandat du *CCC Sumas* qui, depuis 2004, accueille des délinquantes¹²⁸. C'est maintenant au *Centre correctionnel communautaire CCC Chilliwack* qu'est offert le programme *RELIEF*. Il est à noter

¹²⁶ Un centre correctionnel communautaire est une maison de transition administrée par le SCC tandis que les centres résidentiels communautaires sont des organismes sans but lucratif (OSBL) ayant un conseil d'administration composé des citoyens bénévoles.

¹²⁷ Au moment de visiter ce centre, le nombre de détenu aidant les aînés n'était pas suffisant et ils envisageait effectuer une grève pour dénoncer leur surcharge de travail.

¹²⁸ D'après un communiqué publié par le Ministère du Solliciteur général du Canada en 2002. Information vérifiée auprès du Service correctionnel du Canada en juillet 2004.

que maintenant, les détenus âgés du *CCC Chilliwack* peuvent compter sur la présence d'un intervenant spécialisé en matière de soins de santé.

9.3 Option vie

Le service *Option vie* n'est pas orienté en fonction des détenus âgés. Il vise plutôt l'accompagnement des détenus qui purgent de longues sentences. Étant donné cette mission, les intervenants-accompagnateurs du programme travaillent auprès de détenus âgés.

La particularité du service *Option-vie*¹²⁹ est que les intervenants sont des sentencés à vie. Par leur cheminement exemplaire, ils ont été identifiés pour jouer un rôle d'accompagnement auprès de détenus incarcérés purgeant de longues sentences.

Reliée à *Option-Vie*, on retrouve à Windsor (Ontario) une maison de transition administrée par la *Maison Saint-Léonard*. Cet établissement est le seul au Canada qui s'adresse particulièrement aux condamnés à perpétuité.

9.4 Service Oxygène

Au Québec, il existe une initiative qui mérite d'être mentionnée. Il s'agit du *Service Oxygène* qui s'intéresse depuis 2000, à ce que les détenus âgés deviendront une fois qu'ils quitteront le système correctionnel. Il s'agit d'une initiative administrée par la *Maison Cross Roads de la Maison St-Léonard*.

La mission du *Service Oxygène* consiste à offrir aux détenus âgés purgeant de longues sentences ainsi qu'aux équipes de gestion de cas, des options de rechange à l'incarcération prolongée.¹³⁰

D'abord, le détenu peut y recevoir un soutien afin de trouver un lieu d'hébergement. En plus d'offrir de l'aide pour la recherche de logements, les intervenants peuvent entreprendre des démarches pour diriger certains détenus vers des maisons de

¹²⁹ Service correctionnel du Canada (2003)

¹³⁰ Maison Cross Roads (2002)

transition, des centres d'hébergement pour personnes âgées ou des appartements supervisés.

Également, les intervenants et les bénévoles du *Service Oxygène* soutiennent les détenus dans les différentes démarches qu'ils doivent entreprendre dans la communauté. Par exemple, on leur offre de l'aide pour la recherche d'un emploi, pour avoir accès aux différents programmes d'assistance, pour mieux connaître leur nouvel environnement, pour faire un budget, pour apprendre à cuisiner, pour occuper leurs journées. Le service permet à l'individu de réussir à subvenir à ses besoins de base. Il sert aussi à le sécuriser, à le responsabiliser, à tenter d'accroître son autonomie et à favoriser les activités sociales et culturelles¹³¹. Finalement, le *Service Oxygène* assure la référence de certains cas auprès de ressources plus spécialisées dans l'intervention auprès de personnes âgées.

Suite à l'expérience de la mise en place du *Service Oxygène*, au printemps 2004, les dirigeants ont choisi d'étendre et de bonifier les services offerts, ajoutant aussi un volet de services internes. Il comprend maintenant trois volets¹³² : Foyer Oxygène, Intervention communautaire et Engagement communautaire.

9.4.1 Foyer Oxygène

Le *Foyer Oxygène* est maintenant le centre névralgique de tous les services offerts aux détenus âgés qui purgent de longues sentences, ou qui ont été incarcérés sur le tard sans nécessairement avoir reçu une longue sentence. Le foyer d'accueil peut accueillir cinq détenus âgés qui vivent des difficultés d'adaptation et d'autonomie et les aide dans leur démarche de libération conditionnelle. Aussi, le foyer peut accueillir des individus qui ont terminé de purger leur sentence et qui présentent de grandes difficultés à réintégrer la communauté.

La durée du séjour dépend de la capacité de ces détenus à réintégrer la société, et les intervenants tenteront de les diriger vers des ressources non correctionnelles qui

¹³¹ Amellal, D. (2003)

¹³² Maison Cross Roads de la Société St-Léonard (2004)

pourront répondre adéquatement à leurs besoins. En plus de l'hébergement, le détenu peut y trouver un soutien semblable à celui qui était offert originellement par le *Service Oxygène*.

9.4.2 Intervention communautaire

Le deuxième volet du *Service Oxygène* est la possibilité, pour tous les détenus âgés, d'obtenir l'accompagnement d'un intervenant du service *Option-Vie* travaillant dans la communauté. Pour les détenus incarcérés, ce volet vise à les soutenir dans la préparation de la libération qui s'amène. Une fois libéré, il pourra continuer à recevoir du soutien de l'intervenant *Option-Vie*, afin d'assurer la meilleure transition possible entre la prison et la vie en communauté. Ce volet est aussi offert aux détenus déjà libérés ou à ceux qui ont terminé leurs peines, mais qui vivent une situation de crise.

9.4.3 Engagement communautaire

Le dernier volet du *Service Oxygène* est celui des initiatives communautaires, qui permet le prolongement d'une partie des activités qu'avait le service lors de sa mise sur pied en 2000. Il s'agit, en collaboration avec le personnel d'*Option-Vie* et des autres partenaires correctionnels, de développer des liens avec les ressources de la communauté. Ces liens sont susceptibles de pouvoir soutenir les détenus dans leurs efforts de réinsertion.

10. Principaux enjeux et défis concernant la réinsertion sociale

En recensant les écrits, il est possible de résumer les défis que pose la réinsertion sociale des détenus âgés en fonction de la période d'incarcération et de la période de mise en liberté.

10.1 Lors de l'incarcération

Lorsqu'il s'agit de détenus âgés, il est possible de distinguer deux principaux profils. On retrouve ceux qui ont vécu longtemps en milieu carcéral et ceux qui sont emprisonnés pour la première fois à un âge avancé. Si les premiers réussissent à bien s'adapter à la vie carcérale (à un point tel que certains sont incapables d'en sortir), pour les autres, l'arrivée en prison représente un choc important. Cependant, il apparaît que les détenus incarcérés sur le tard vont connaître moins de difficultés que ceux qui ont passé beaucoup de temps en prison lors de leur remise en liberté. Une incarcération moins longue et une meilleure facilité à maintenir certains liens significatifs avec leurs proches contribuent à améliorer leurs chances de réussir une démarche de réinsertion sociale.

Les autorités correctionnelles se préoccupent de plus en plus des détenus âgés et plusieurs pays ont mis en place des quartiers leur étant réservés. Cette nouvelle pratique fait place à un débat sur la gestion de la population carcérale. Doit-on retirer les détenus âgés de la population carcérale régulière ou les maintenir avec celle-ci ? Le choix n'est pas facile.

Afin de mieux répondre aux besoins des délinquants âgés, les établissements carcéraux semblent avoir misé sur l'amélioration des lieux physiques et des soins de santé. Cependant, il existe peu de programmes (thérapeutiques, professionnels ou occupationnels) qui tiennent vraiment compte des besoins et des intérêts de ces détenus. D'ailleurs, la majorité des programmes correctionnels ont été élaborés pour une clientèle plus jeune.

Le manque de formation des intervenants correctionnels en matière du vieillissement représente aussi un problème important d'autant plus qu'on retrouve peu ou pas d'intervenants spécialisés en gérontologie ou en gériatrie.

Au Canada, il existe peu d'initiatives spécialement conçues pour accompagner les détenus âgés. Le programme Relief est offert à l'Établissement Mountain. Finalement, les intervenants du service Option-vie (pour les longues sentences) accompagnent certains détenus âgés.

10.2 Lors de la mise en liberté

Lors du retour en société des détenus âgés qui ont purgé de longues sentences, ce sont les problèmes d'autonomie qui compromettent les démarches de réinsertion sociale et plusieurs seront pris en charge par le système d'assistance publique. Au cours de l'incarcération, plusieurs détenus développent une dépendance à l'institution carcérale et certains ont beaucoup de difficultés à vivre hors de celle-ci. Il semble aussi ressortir que les difficultés liées à la réinsertion sociale reflètent bien souvent le nombre d'années passées en prison. Plus un détenu aura été incarcéré longtemps, plus il est susceptible de vivre une réinsertion sociale difficile. De même, celui qui, avant l'incarcération, entretenait un mode de vie délinquant aura plus de difficulté à s'intégrer socialement que celui qui a vécu une criminalité épisodique ou circonstancielle et qui, la plupart du temps, a respecté les lois et les normes sociales.

Tout comme en établissement, il apparaît que peu d'intervenants sont à l'aise avec les problématiques qu'amène le vieillissement, ce qui peut compromettre une intervention véritablement adaptée aux détenus âgés.

La recension des écrits démontre aussi que les défis qui se posent aux détenus âgés lors de la mise en liberté ont été beaucoup moins étudiés que ceux que l'impact du vieillissement carcéral pour les administrations correctionnelles. Les études ont généralement tenté de mettre en évidence les problèmes de gestion causés par l'augmentation de ces détenus et elles se sont intéressées à des questions comme celles de la santé et de l'accessibilité des lieux ainsi que des programmes.

Cependant, des questions comme l'intégration sociale, l'emploi, l'autonomie et la complémentarité du système correctionnel avec le réseau public d'assistance aux personnes âgées ont beaucoup moins été étudiées.

CHAPITRE 2

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

1. Historique de la démarche

Malgré l'importance de la question correctionnelle, un des objectifs de cette recherche est de mieux comprendre la situation des détenus âgés en adoptant une perspective gériatrique. Pour y parvenir, il faut d'abord reconnaître la dynamique propre au vieillissement. Connaître les enjeux liés aux personnes âgées, permettra de développer une réflexion adaptée à la réalité des aînés incarcérés.

Pour réaliser cette étude, l'auteur a réalisé une recension des écrits spécialement consacrée à la question des personnes âgées. Cet exercice ne se retrouve pas à l'intérieur de ce mémoire puisqu'il avait pour objectif de permettre à l'auteur, qui n'avait alors aucune connaissance gériatrique, de mieux connaître certaines facettes du vieillissement (aspect psychologique, social, physique, économique...). Suite à cet exercice, deux entrevues ont été réalisées avec des spécialistes de la gériatrie, afin de valider certains éléments étudiés lors de cette revue de littérature préliminaire qui a permis d'orienter le reste de la recherche.

Une fois cet exercice complété, l'auteur a procédé à une recension des écrits portant, cette fois, sur la question des détenus âgés incarcérés. Étant donné l'augmentation rapide de ceux-ci dans les établissements carcéraux, plusieurs écrits ont été réalisés au cours des dernières années. Cependant, un grand nombre de ces documents présentent des défis particuliers pour les administrations carcérales, mais les questions de l'encadrement clinique, et les stratégies permettant aux détenus âgés de réussir une démarche de réinsertion sociale ont été peu étudiées. Jusqu'ici, peu d'études ont laissé la parole aux aînés incarcérés.

Par la suite, entre juillet et décembre 2000, la majorité des entrevues ont été tenues. Cette démarche a permis d'aller au-delà des informations obtenues lors de la recension des écrits, et de comprendre l'expérience ainsi que les perceptions des

personnes interrogées concernées par cette problématique, pour ensuite recueillir leurs réflexions et leurs suggestions.

Il est important de souligner que l'*Association canadienne de justice pénale* (ACJP) avait accepté d'assurer les frais de déplacement permettant, notamment, d'aller rencontrer des intervenants et des détenus en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec.

En 2001, un premier document a été déposé à l'ACJP qui désirait alors obtenir une meilleure compréhension de la problématique du vieillissement en milieu carcéral.

Depuis, évidemment, le dossier des délinquants âgés a évolué, notamment au Québec, et il a fallu mettre à jour les éléments d'information contenus dans la revue de littérature. Afin de valider les résultats obtenus suite aux entrevues auprès des détenus, d'autres entrevues ont été réalisées à l'été 2003.

Après tout cet exercice qui s'est échelonné sur quatre ans, il est maintenant possible de présenter des résultats permettant de mieux comprendre la question de la réinsertion sociale pour les détenus âgés, et de proposer des stratégies adaptées ainsi que des réflexions permettant d'améliorer l'encadrement qui leur est offert lors de leur retour en communauté.

2. Objectifs de l'étude

Cette recherche vise à étudier la dynamique propre à la réinsertion sociale des détenus âgés (50 ans et plus) qui ont été condamnés pour une peine d'emprisonnement de deux ans et plus. Parmi les objectifs spécifiques de la recherche, notons l'identification des besoins particuliers des détenus âgés, l'identification des difficultés liées à la réinsertion sociale et la présentation de stratégies qui pourraient favoriser le retour en société de ce groupe de détenus.

3. Postulat épistémologique

Pour atteindre ses objectifs, cette recherche a choisi d'entreprendre une démarche inspirée de la théorie de l'ancrage. Efficace lorsqu'il s'agit d'explorer les points de vue des acteurs sociaux, elle permet d'approfondir l'analyse théorique de la réinsertion sociale des détenus âgés¹³⁷. Les caractéristiques clés de la théorie de l'ancrage sont l'abstraction et la généralisation progressive puisque la théorie se construit au fur et à mesure que la recherche évolue. Elle implique donc une approche inductive. La qualité d'une recherche inspirée de la théorie ancrée s'observe par sa capacité d'expliquer ou de comprendre les données recueillies¹³⁸.

Un avantage certain de la théorie ancrée est qu'elle permet une souplesse du cadre théorique qui se développe au fur et à mesure que les données s'accumulent. Les concepts sont construits et vérifiés à mesure que progresse la recherche. Elle a aussi l'avantage de permettre une grande souplesse, notamment en ce qui concerne la composition de l'échantillon¹³⁹.

La théorie de l'ancrage s'inscrit dans une démarche de longue durée et permet l'analyse des phénomènes observés. Pour que le chercheur soit vraiment enraciné dans le phénomène observé, les sources d'analyses doivent être variées et refléter les différentes facettes de l'expérience vécue par ceux qui sont touchés par le sujet de l'étude¹⁴⁰. C'est pourquoi elle invite le chercheur à comprendre la réalité des personnes rencontrées, ce qui permet de mieux saisir la diversité de leurs points de vue.

Lors de la construction de l'échantillon, le chercheur doit alors viser à regrouper les individus qui sont les plus susceptibles de fournir un maximum d'informations. Tout au long de la démarche analytique, il peut modifier l'échantillon en fonction des données recueillies et des questions en suspens.

¹³⁷ Laperrière (1997)

¹³⁸ Strauss et Corbin (1990)

¹³⁹ Laperrière (1997)

¹⁴⁰ Strauss et Corbin (1990)

Ce type d'échantillon ne vise pas nécessairement à obtenir la représentativité de la population étudiée, parce que la collecte de données essaie de cerner la diversité des points de vue. Les entrevues prennent généralement fin lorsque l'on atteint l'effet de saturation (*jusqu'à ce qu'aucune donnée nouvelle ne vienne modifier la théorie construite*¹⁴¹) et qu'il est possible de confirmer les résultats lors de nouvelles entrevues¹⁴².

4. Démarche méthodologique privilégiée

L'objectif de la recherche vise à recueillir les perceptions et les expériences des personnes consultées. Il est donc préférable de procéder en adoptant une méthodologie qualitative. Elle s'avère être un outil de choix pour les recherches exploratoires et on lui reconnaît¹⁴³ la particularité de permettre l'étude de certaines

¹⁴¹ Laperrière (1997)

¹⁴² Haig (1995)

¹⁴³ Deslauriers et Kérisit (1997)

réalités sous l'angle de ceux qui sont touchés et concernés par la situation étudiée¹⁴². Elle permet aussi d'être plus proche du terrain d'étude¹⁴³.

5. Technique de cueillette de données utilisées

5.1 Entretiens semi-directifs

L'avantage de l'entretien semi-directif est qu'il impose une certaine rigueur, tout en permettant aux personnes interrogées de développer les éléments qu'elles considèrent importants. Il permet au chercheur de laisser la place à la personne interrogée tout en se permettant de la questionner si des éléments jugés pertinents ne sont pas abordés¹⁴⁴. Ce type d'entretien permet aussi de bien coller à la réalité des personnes interrogées, d'enrichir le contenu de la recherche et d'explorer en profondeur les différentes facettes de leur expérience¹⁴⁵.

6. Échantillonnage

6.1 Composition de l'échantillon

Afin de mieux comprendre la problématique liée à l'encadrement et à la réinsertion sociale des détenus âgés, l'auteur s'est tourné vers les personnes les plus susceptibles de pouvoir répondre aux objectifs fixés par la recherche. Ce sont des spécialistes dans leurs champs d'expertise (réinsertion sociale ou gérontologie) qui proviennent d'un peu partout au Canada.

C'est pour cette raison que le principe d'homogénéisation a été adopté afin de permettre d'étudier certains groupes relativement semblables¹⁴⁶. Les trois groupes retenus sont : les détenus, les professionnels de la gérontologie et les intervenants impliqués dans le milieu correctionnel.

¹⁴² Poupart (1980, 1997), Patton (1987)

¹⁴³ Deslauriers et Kérisit (1997)

¹⁴⁴ Ghiglione et Matalon (1978)

¹⁴⁵ Poupart (1997)

¹⁴⁶ Pirès (1983)

Au fur et à mesure que l'échantillon a été formé, le chercheur a tenté de respecter le principe de diversification qui permet d'assurer que les personnes interrogées respectent la pluralité du groupe qu'elles représentent¹⁴⁷.

Malgré que certains informateurs avaient été préalablement identifiés, il est à noter que la composition de l'échantillon a été largement influencée par l'effet boule de neige. Après plusieurs entrevues, les informateurs ont identifié spontanément des individus qu'il serait pertinent de rencontrer, puisqu'ils entretenaient une expérience différente par rapport au thème étudié. Cet effet d'entraînement a permis de faciliter certaines visites et certaines rencontres.

6.2 Prise de contact

Le choix des informateurs à rencontrer aux fins de cette recherche se faisait, à l'exception des détenus et ex-détenus, au moyen d'un premier contact téléphonique. Cet exercice visait simplement à mieux identifier les personnes qui semblaient les plus pertinentes et ensuite à fixer un rendez-vous.

Pour ce qui est du choix des détenus rencontrés, la sélection s'est faite différemment. Ces personnes ont été référées par des intervenants qui travaillaient dans des pénitenciers ou des maisons de transition. Le premier contact était d'abord établi auprès de ces intervenants. Le chercheur indiquait l'objectif de la recherche, et demandait l'autorisation de rencontrer des détenus âgés de cinquante ans et plus. Ensuite, les intervenants identifiaient les détenus disponibles et vérifiaient auprès d'eux leur volonté de participer à la recherche. Ainsi, il était possible de planifier une rencontre avec ceux-ci.

Respectant la façon de faire de la théorie de l'ancrage¹⁴⁸, l'auteur n'a pas recherché une représentation fidèle des types de détenus âgés tels que présentés dans la littérature. Lors de la sélection des détenus à rencontrer, il n'y a eu aucune demande

¹⁴⁷ Pirès (1983)

¹⁴⁸ Laperrière (1997)

par rapport au profil des personnes à interroger (nature du délit, longueur de la sentence).

Les personnes rencontrées connaissaient le contexte de la recherche et étaient également informées de ses objectifs. Elles connaissaient bien les attentes qu'on avait à leur endroit. Elles étaient également mises au courant que les données recueillies seraient traitées comme confidentielles. Toutes les personnes rencontrées étaient volontaires.

6.3 Présentation des participants

6.3.1 Les détenus

Il est à noter que pour l'auteur, un détenu est un individu qui est sous la juridiction d'une autorité correctionnelle et qui a été condamné à une peine d'incarcération. Il peut s'agir d'une personne vivant dans un établissement carcéral, mais elle peut également être sous surveillance dans la communauté. Il est à noter que cette étude s'intéresse aux détenus âgés qui ont reçu une sentence d'incarcération de deux ans et plus et qui sont, au moment de réaliser l'étude, sous la supervision du *Service correctionnel du Canada*.

Lors de la première séquence d'entrevues (2000), neuf détenus ont été interrogés aux fins de la recherche. En 2003, six autres détenus ont été rencontrés.

Au total, 15 détenus provenant du Québec et de la Colombie-Britannique ont été rencontrés de façon individuelle. Parmi ce nombre, deux vivaient dans un établissement carcéral à sécurité moyenne et deux dans un établissement à sécurité minimale. Les onze autres vivaient, au moment des entretiens, en centre résidentiel communautaire (6), en centre correctionnel communautaire (2) ou à leur domicile puisqu'ils bénéficiaient d'une libération conditionnelle (3). Le profil de ces détenus, si on se réfère à la typologie de Uzuoba (1998) est le suivant :

- 10 individus qui purgent de longues sentences
- 3 individus qui sont arrivés dans le système sur le tard
- 2 multirécidivistes

Également, il a été possible de réaliser une entrevue de groupe, auprès de neuf détenus qui accompagnent des aînés incarcérés en perte d'autonomie à l'intérieur d'un établissement à sécurité moyenne.

6.3.2 Les informateurs clés

Près d'une cinquantaine d'informateurs clés ont été consultés. Ces individus représentent 22 organisations qui proviennent du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Ces informateurs forment deux groupes distincts.

6.3.2.1 Les professionnels de la gérontologie

L'auteur a rencontré des individus (14) provenant d'organisations qui s'intéressent particulièrement aux personnes âgées. Ce sont des organisations communautaires (4), universitaires (6), gouvernementales (3) ainsi que du secteur privé (1) qui travaillent en communauté auprès d'une clientèle non détenue (5) ou qui travaillent au sein d'organismes représentant les intérêts des aînés (9). Ces informateurs sont davantage en mesure de faire part des besoins et des réalités des personnes âgées. Certains de ceux-ci (3) étaient plus à l'aise que d'autres concernant les questions de réinsertion sociale, puisqu'ils avaient déjà étudié la question correctionnelle.

6.3.2.2 Les intervenants correctionnels

Des informateurs (33) provenant du milieu correctionnel ont été rencontrés. Ceux-ci se retrouvaient autant au sein d'organismes fédéraux (7) que dans les organismes communautaires (26). Ce sont des intervenants (20), des gestionnaires (8), des bénévoles (2) ou des retraités (3). Ils sont à l'aise avec la question de la réinsertion sociale et leur expérience les a amenés à travailler plus ou moins étroitement avec des détenus âgés.

7. Les entrevues

Puisque nous retrouvons, dans l'échantillon, trois groupes bien différents, il est important de souligner que les objectifs visés lors des entrevues ont varié pour chacun d'eux.

D'abord, les entretiens avec les détenus et les ex-détenus permettaient de recueillir un point de vue axé sur leurs expériences personnelles, et leurs propres objectifs par rapport à leur démarche de réinsertion sociale.

D'un autre côté, la consultation auprès des informateurs impliqués dans le milieu correctionnel a permis de rendre compte du point de vue d'individus qui accompagnent les détenus âgés tout au long de leurs démarches de réinsertion.

Finalement, l'intérêt de consulter les professionnels de la gérontologie a contribué à dresser un meilleur portrait des besoins et des difficultés des détenus âgés, tout en identifiant certains défis qui attendent le milieu correctionnel.

Il est à noter que, même si la majorité des entrevues ont été réalisées sur une base individuelle, certaines (4) ont été effectuées en groupe. Le nombre de personnes rencontrées lors de ces entrevues était variable (entre 2 et 9). Les mêmes thèmes y étaient abordés.

7.1 Les thèmes abordés lors des entrevues

7.1.1 Entrevues auprès des détenus

- La façon dont ils se perçoivent;
- La façon dont ils vivent la réinsertion sociale et les objectifs qu'ils entretiennent;
- Les ressources sur lesquelles ils peuvent compter;
- La capacité du système correctionnel à répondre à leurs besoins;
- La question des rapports entre les détenus plus jeunes et plus vieux;
- Les stratégies pour mieux répondre aux besoins des détenus âgés.

7.1.2 Entrevues auprès des professionnels de la gérontologie

- La situation des personnes âgées dans la société canadienne actuelle et les défis qu'elle pose;
- Les difficultés particulières que rencontrent les aînés et les moyens d'y répondre;
- Les stratégies d'intervention auprès des aînés;
- La question du lien intergénérationnel;
- Les ressources existantes en communauté;
- La capacité et l'intérêt des organisations présentes dans la communauté à travailler auprès d'une clientèle judiciairisée.

7.1.3 Entrevues auprès des personnes provenant du milieu correctionnel

- Les raisons qui expliquent un intérêt marqué pour les délinquants âgés;
- La situation des détenus âgés dans les établissements et dans les ressources communautaires;
- Les problèmes rencontrés par ces détenus et les défis qu'ils soulèvent;
- La réinsertion sociale de ces individus (potentiel, difficultés, programmes...);
- La capacité des différentes ressources correctionnelles d'accueillir cette clientèle;
- Les stratégies à développer pour répondre davantage aux besoins des détenus âgés.

8. Limites de l'étude

La première limite de l'étude vient du fait que l'identification des détenus âgés s'est faite à partir de la méthode classique qui se base sur l'âge chronologique.

De plus, la recherche ne prétend pas dicter une ligne de conduite à suivre pour la gestion de l'ensemble des délinquants âgés. Elle désire plutôt apporter certaines réflexions concernant la situation de cette clientèle au sein du système correctionnel canadien, et certaines suggestions qui pourraient faciliter leur retour dans la société.

Malgré que l'étude vise un groupe particulier, il ne faut pas oublier l'importance de l'individualisation. Les programmes, les services et l'encadrement clinique doivent s'ajuster aux besoins spécifiques de chaque détenu, quel que soit leur âge. Un détenu de 40 ans peut présenter des besoins similaires à ceux d'un détenu de 70 ans, et l'inverse est aussi vrai.

Malgré que l'étude vise un groupe particulier, il ne faut pas oublier l'importance de l'individualisation. Les programmes, les services et l'encadrement clinique doivent s'ajuster aux besoins spécifiques de chaque détenu, quel que soit leur âge. Un détenu de 40 ans peut présenter des besoins similaires à ceux d'un détenu de 70 ans, et l'inverse est aussi vrai.

Une autre limite de l'étude se rapporte à la représentativité de l'échantillon. Il faut noter que le profil criminel des détenus rencontrés ne correspond pas au profil statistique des délinquants âgés tel qu'identifié par le Service correctionnel du Canada¹⁵⁴. Dans la présente étude, nous retrouvons peu de détenus qui ont été incarcérés sur le tard (20% des détenus rencontrés) alors qu'il représente 73% de la population carcérale de plus de 50 ans¹⁵⁵.

La faible représentativité de ces détenus au sein de l'échantillon s'explique principalement par le fait que l'étude visait à constater les éléments favorisant ou compromettant la réinsertion sociale pour des individus âgés qui ont purgé de longues peines d'incarcération. Puisque les détenus incarcérés sur le tard maintiennent souvent des liens avec leurs proches et que plusieurs n'ont jamais adopté un mode de vie délinquant, la question de la réinsertion sociale ne se pose pas de la même façon que pour des détenus institutionnalisés qui ne peuvent compter sur aucune ressource significative lors de leurs mises en liberté.

¹⁵⁴ Uzuoba (1998)

¹⁵⁵ Idem

CHAPITRE 3

RÉSULTATS¹⁵¹

1. La situation des personnes âgées

L'augmentation du nombre de détenus âgés dans les établissements et les ressources communautaires préoccupe tous les professionnels interrogés, d'autant plus que les différents services ne sont peut-être pas adaptés à leurs besoins. Si ceux qui travaillent auprès des personnes âgées s'inquiètent de la capacité du système correctionnel à bien accueillir ces individus, les intervenants correctionnels se disent préoccupés par leur parcours au sein du système correctionnel. Selon ces derniers, leur période d'incarcération s'allonge et leur séjour en maison de transition est de plus en plus long.

Dans cette section nous traiterons de la situation des personnes âgées dans la société, en la comparant à celle des aînés incarcérés. Pour y parvenir, nous traiterons des stéréotypes à l'endroit des aînés, de leur situation économique, des préoccupations face à la santé, des problèmes d'abus et de négligence ainsi que de la retraite.

1.1 Stéréotypes et attitudes négatives envers les aînés

Lorsqu'il s'agit de développer des initiatives pour les personnes âgées, les spécialistes de la gérontologie remarquent une tendance à vouloir minimiser les différences individuelles. Il devient alors facile de développer des politiques simples et généralisantes qui englobent toutes les personnes âgées et il s'agit là, selon eux, d'un danger qui guette le réseau correctionnel.

Ils signalent que les difficultés que connaissent les personnes âgées sont souvent alimentées par des stéréotypes, et de fausses croyances qui continuent de persister au sein des communautés. Ces attitudes négatives contribuent à accroître l'isolement de ces personnes et peuvent même avoir un impact sur leur santé. Ces stéréotypes sont

¹⁵¹ Afin d'assurer la confidentialité des personnes interrogées, tous les noms associés aux citations sont fictifs.

souvent à la base du développement d'approches d'intervention qui ne répondent pas véritablement à leurs besoins. Certains considèrent qu'il s'agit là d'une difficulté actuelle du système correctionnel.

La plupart des intervenants ont les mêmes préjugés par rapport aux personnes âgées que les gens de la société et ils ne sont pas toujours bien informés. C'est normal parce qu'il n'y a pas vraiment de référence sur ce sujet dans notre organisation.(Étienne, Intervenant correctionnel)

Il existe de nombreux stéréotypes envers les personnes âgées. Nous retiendrons ceux liés à l'homogénéité, à la vision négative que l'on a du vieillissement, à l'apport socioéconomique des aînés et à leur capacité d'adaptation.

1.1.2 Un groupe homogène?

Les professionnels de la gérontologie et les intervenants correctionnels s'entendent pour affirmer que les aînés ne représentent pas un groupe homogène, mais ils expliquent cette situation différemment.

Malgré que le vieillissement amène certaines pertes, notamment au niveau de la santé, les professionnels de la gérontologie font remarquer que la diversité des personnes âgées est telle qu'on ne parle plus maintenant uniquement d'un troisième âge, mais aussi d'un quatrième âge. D'ailleurs, ils s'opposent à une définition de la personne âgée en fonction de l'âge chronologique. Il faut plutôt respecter l'individualité de chacun et être sensible au fait que l'âge n'indique aucunement le niveau des besoins de l'individu.

Pour la majorité d'entre eux, tous les êtres humains entretiennent des besoins similaires (bien-être, sentiment d'accomplissement, loisirs, sexualité, besoins de sécurité...). Ce qui varie, c'est la capacité, pour chacun, de les atteindre en fonction de leurs réalités changeantes (santé, revenu, environnement...). Qu'ils soient en société libre ou incarcérés, ils considèrent que leurs besoins sont sensiblement les

mêmes. Par contre, ils reconnaissent que l'intensité des difficultés des détenus âgés peut être plus importante.

Les entrevues avec les détenus semblent confirmer les dires des spécialistes en gérontologie. Tous ceux rencontrés vivaient une situation qui leur était propre et les difficultés qu'ils rencontraient variaient considérablement en fonction de l'expérience de vie, du réseau personnel, du temps purgé en incarcération et de l'état de santé. Les entrevues réalisées auprès des détenus n'ont pu permettre d'identifier des besoins spécifiques propres à l'ensemble de ceux-ci.

Nous sommes comme les autres détenus, c'est juste que notre capacité physique peut être moins grande. C'est juste normal. Pour le reste, j'ai les mêmes besoins des jeunes avec l'expérience en plus. (Sylvain, détenu)

Même si les intervenants correctionnels admettent que les détenus âgés ne représentent pas un groupe nécessairement homogène, plusieurs rapportent cependant, qu'ils n'ont pas les mêmes besoins que les détenus plus jeunes et qu'ils n'entretiennent pas les mêmes objectifs de vie. Selon ces derniers, ils ne présentent pas les mêmes défis en matière de délinquance et de gestion du risque.

Les intervenants correctionnels acceptent plus facilement que les spécialistes du vieillissement, de faire une distinction entre les détenus âgés et les détenus plus jeunes en matière de besoins. Puisque, dans bien des cas, les détenus âgés ont moins de problèmes liés à la délinquance et à la dangerosité, ils croient qu'ils entretiennent des besoins différents de ceux des détenus plus jeunes.

Intervenir auprès des vieux c'est tellement différent que d'intervenir avec ceux qui sont plus jeunes. C'est certain qu'on ne travaille pas sur les mêmes choses. Je te dis pas que nos vieux sont différents de ceux qui n'ont jamais été en prison, mais que pour le correctionnel, ils amènent des besoins qu'on n'a pas l'habitude de voir. (David, intervenant correctionnel)

Pour la plupart d'entre eux, le fait que les détenus âgés sont peu intéressés à participer aux différents programmes offerts par le système correctionnel, permet de penser qu'ils ont des besoins différents. Ces intervenants considèrent que le temps passé en incarcération peut être un bon indicateur des besoins et des difficultés rencontrées par les personnes incarcérées.

Les spécialistes des aînés indiquent que les besoins des personnes âgées et des détenus âgés sont diversifiés et qu'ils dépendent, tout comme ceux de l'ensemble de la population, de plusieurs facteurs personnels, sociaux et économiques. Les intervenants correctionnels ont tendance à dire que les aînés incarcérés ont des besoins différents des détenus plus jeunes. S'ils acceptent l'idée que les détenus âgés ne représentent pas un groupe homogène, ce n'est pas tant par rapport à leurs besoins (puisqu'ils tendent à dire qu'il existe une différence entre leurs besoins et ceux des plus jeunes), que par rapport à la diversité des causes qui expliquent l'incarcération, à la longueur des peines d'emprisonnement, aux différents profils en matière de gestion du risque, à l'intensité de l'encadrement qu'ils nécessitent et au potentiel de réinsertion de chacun.

1.1.3 Vieillir, ce n'est pas drôle

Plusieurs stéréotypes entretenus imposent une vision fort négative de la vieillesse. Pour bien des gens, la vieillesse renvoie souvent au concept de la maladie. On définit alors la personne âgée en fonction des pertes qu'elle subit. En avançant en âge, l'individu connaîtra des pertes qui, plus souvent qu'autrement, sont le résultat d'un vieillissement normal. On le voit alors comme une personne faible, vulnérable et dépendante qui a besoin d'être prise en charge. Cela explique souvent les approches infantilisantes que l'on remarque auprès de cette clientèle, surtout chez ceux qui sont en perte d'autonomie et qui sont institutionnalisés.

Va falloir qu'un jour on regarde les pertes liées au vieillissement comme quelque chose de normal. La plupart des gens, à un moment ou à un autre, vont connaître ce genre de difficultés à des degrés

variables. Il y a un vieillissement normal et un qui est pathologique.

(Marc-André, professionnel de la gériatrie)

Selon plusieurs spécialistes du vieillissement, ce stéréotype qui veut que la vieillesse soit un moment difficile est tellement bien ancré, que les personnes âgées l'entretiennent souvent. En effet, la plupart des détenus rencontrés avaient tendance à parler négativement de leur vieillesse qui était composée de deuils, de tristesse et de malheurs.

Vieillir, ce n'est pas drôle. C'est encore pire pour un détenu. (Sylvain, détenu)

On croit souvent à tort que la personne âgée a besoin qu'on prenne en charge son quotidien. En croyant lui rendre service, on lui enlève une grande partie de son autonomie en limitant les choix qu'elle peut faire et qui pourront avoir un impact plus ou moins important sur sa vie. En croyant lui rendre service, on la dépossède souvent du peu d'autonomie qui lui reste.

Plusieurs intervenants correctionnels qui s'intéressent particulièrement au vieillissement de la population carcérale comprennent ces mises en garde. Cependant, les autres intervenants croient parfois qu'il faut s'impliquer dans l'organisation de la vie quotidienne de ces détenus.

Plusieurs détenus ont besoin qu'on s'occupe d'eux et qu'on les prenne en charge tellement ils sont «puckés». Des fois je dois prendre des décisions pour eux. J'ai l'impression d'être un préposé dans un centre d'accueil. (Joëlle, intervenante correctionnelle)

Pour les professionnels de l'intervention auprès des aînés, les attitudes infantilisantes envers les aînés doivent être évitées à tout prix. Dans le quotidien, ce sont souvent des paroles ou des gestes anodins qui peuvent avoir un impact négatif sur l'individu.

Avant d'utiliser un surnom ou de tutoyer, l'intervenant devrait toujours s'assurer de l'accord de la personne concernée. (Amélie, professionnelle de la gérontologie)

Également, selon eux, on tend à assimiler facilement des incidents plus ou moins importants (manque d'attention, confusion momentanée, perte de mémoire...) à la sénilité alors que, la plupart du temps, ce sont des situations réversibles dues à la fatigue, la dépression, l'anxiété ou la prise de médicaments.

1.1.4 Apport socioéconomique des aînés

Les aînés sont souvent perçus comme improductifs alors qu'au contraire, plusieurs d'entre eux continuent à travailler ou à s'impliquer bénévolement dans différents types d'organismes. Le bénévolat semble pour plusieurs un moyen de reprendre un rôle social perdu avec la retraite. Beaucoup de personnes croient faussement que la vieillesse s'accompagne d'un désengagement social. Au contraire, il s'agit souvent d'un moment de découvrir de nouvelles activités. D'ailleurs, il semblerait que plus de 20% des aînés pratiquent, au moins une fois par semaine, des activités de bénévolat.

Ce stéréotype est entretenu par plusieurs intervenants correctionnels qui insistent pour dire qu'en vieillissant le détenu âgé préfère se retirer, et ne pas trop s'impliquer dans les activités offertes. Pour ces intervenants, il devient très difficile de motiver les aînés à demeurer actifs. Cependant, deux intervenants ont expliqué qu'il est possible que le milieu correctionnel, parce qu'il n'est pas adapté, incite les détenus à se retirer.

Je ne suis pas certain qu'on fait les efforts nécessaires pour les motiver à faire des choses et qu'on le fait de la bonne façon. Peut-être qu'ils ne veulent pas parce qu'on ne leur offre pas les bonnes affaires. (Marco, intervenant correctionnel)

Un détenu confirme ainsi ce questionnement :

C'est pas parce ce que je suis vieux que je ne peux rien faire. Le gym, c'est pas pour moi et je ne vois pas ce que j'irais chercher dans des programmes qui veulent changer mon comportement. (Paul, détenu)

1.1.5 La capacité d'adaptation

Un autre préjugé largement entretenu est celui qui veut que les aînés soient des individus qui s'adaptent peu aux changements. Pourtant, les spécialistes des aînés rappellent que la vieillesse représente un moment de la vie où les changements et les générateurs de stress sont des plus importants.

Il ne faut pas oublier que les personnes âgées ont su s'adapter durant toute leur vie. On n'a qu'à penser à l'évolution technologique depuis le début du siècle. Les changements, ils commencent à être habitués. (Josiane, professionnelle de la gérontologie)

Pour les intervenants correctionnels et plusieurs détenus, la peur du changement est un élément que l'on retrouve de façon importante chez les détenus âgés, et explique les raisons pour lesquelles il est parfois difficile pour certains de quitter le milieu correctionnel.

Avec certains, il faut faire très attention pour ne pas les changer de milieu trop rapidement parce que le choc peut être très difficile. Quand on est jeune, c'est plus facile d'accepter les changements. (Léonard, intervenant correctionnel)

J'ai passé tellement de temps en prison, que la sortie me faisait peur. Une chance que tout est allé doucement. Je ne sais pas ce qui serait arrivé si j'avais du faire face à tout ça seul. (Roger, détenu)

Pour les professionnels de la gérontologie, cette situation ne reflète pas la difficulté des aînés incarcérés à s'adapter aux changements, mais une conséquence de l'institutionnalisation.

Pour ceux qui sont bien institutionnalisés, qu'ils soient jeunes ou vieux, les changements font peur. C'est parce qu'on les a rendus dépendants et qu'en fait, ça nous facilite la tâche jusqu'au jour où ils doivent sortir de là. (Marc-André, professionnel de la gérontologie)

1.1.6 Stéréotypes à l'égard des détenus âgés

S'il existe plusieurs stéréotypes pour les personnes âgées, plusieurs intervenants correctionnels font savoir qu'il en est de même pour les détenus âgés. La société tend à considérer que les détenus âgés ne représentent pas un grand danger, et qu'il est regrettable que certains se retrouvent en prison.

On voit ça dans les médias, il y a des gens qui pensent que les vieux détenus ne sont pas dangereux. C'est pas parce que t'es vieux que tu ne représentes pas un risque. On y retrouve des cas très lourds. Même malades, il y en a qui sont capables de faire du tort. De toute façon, on oublie qu'ils ont commis un crime et qu'ils doivent faire leur temps comme les autres. (Ismaël, intervenant correctionnel)

D'autres intervenants indiquent aussi que plusieurs croient faussement que les détenus âgés sont conformistes et collaborent avec les intervenants.

Y en a qui font leur tête forte et qui font exprès pour compliquer les choses. Pour eux, ils n'ont rien à perdre et essaient de se faire prendre en pitié. J'en ai qui sont très désagréables et très exigeants. (Maxime, intervenant correctionnel)

1.2 Situation économique des aînés

Pour l'ensemble des informateurs qui proviennent du milieu de la gérontologie, il est clair que la situation économique des personnes âgées est, de façon générale, meilleure que ce qu'elle était il y a quelques années. Selon les statistiques, au cours des dernières années, elles sont passées de très pauvres à pauvres. Cependant, plusieurs vivent en deçà du seuil de pauvreté (le revenu annuel moyen des aînés étant un peu plus de 18 000\$) et connaissent de grandes difficultés à accéder aux services dont ils ont besoin.

La pension de la Sécurité de vieillesse et le Supplément de revenu garanti sont les sources de revenus les plus importantes pour ce groupe. Selon les informateurs rencontrés, près des 2/3 des aînés ont un revenu annuel inférieur à 16 000\$ et environ 15% ont un revenu supérieur à 25 000\$.

Ce sont ceux qui sont entourés de proches qui s'occupent d'eux qui connaissent le meilleur niveau de vie. Pour ceux qui sont seuls, la situation est tout autre et c'est encore plus difficile pour ceux qui ont connu une vie marginale.

Je suis convaincu que les détenus âgés qui sortent de prison sans aucune économie et après plusieurs années d'incarcération ont de la difficulté à arriver financièrement. L'argent est une question importante lorsqu'on s'intéresse aux conditions de vie. Ceux qui font de la réinsertion sociale doivent se sentir interpellés par cette situation. T'as beau avoir les meilleurs programmes au monde, si la personne n'est pas capable de manger à sa faim, ça n'a pas valu la peine d'investir autant d'argent lors de son passage dans le milieu correctionnel. (Marianne, professionnelle de la gérontologie)

Pour un détenu, la condition économique dans laquelle il se retrouve explique la raison pour laquelle son séjour en maison de transition est sans cesse prolongé.

Je devais rester en transition 6 mois, j'y suis depuis presque deux ans. Mon comportement est bon, c'est juste que je suis incapable de vivre par moi même. Je n'ai pas de travail et je me vois mal rester dans un et demi. Quitter la transition pour aller où? J'espère trouver un foyer qui me coûtera pas trop cher. (Théodore, détenu)

Les détenus rencontrés, confirment ces préoccupations et ce sont surtout ceux qui purgent de longues sentences qui expriment le plus de difficultés. Ils tendent même à remettre au système correctionnel une certaine obligation de les aider financièrement.

Je sors de prison sans aucun sou. Aujourd'hui je dois me trouver une place qui va s'occuper de moi, mais c'est pas gratuit et je n'ai pas les sous nécessaires. Si j'avais de la famille, ça ne serait pas pareil. (Jean-Yves, détenu)

Ayant été incarcérés pendant plusieurs années, la plupart des détenus âgés ne sont pas en mesure de profiter d'économies ou d'accéder à un régime de retraite comme il est possible de le faire en société.

En m'incarcérant, je suis supposé perdre uniquement le droit de circuler. Mais pendant toutes ces années, je n'ai pu avoir un emploi avec un salaire comme tout le monde peut avoir dehors. Pourtant, ça fait des années que je travaille dans les ateliers pour le SCC. Mon travail a-t-il moins de valeur que quelqu'un qui est libre? (...) Qu'est-ce ça leur aurait coûté d'engager un non détenu pour faire ma job: une beurrée. Pi moi, ben j'ai 5-6\$ par jour, juste pour dire que ce n'est pas du bénévolat. Avec ça, il faut que j'achète mon Tylenol et mon sirop. (Rémy, détenu)

1.3 Santé des personnes âgées

Même s'il est bien connu que les problèmes de santé sont plus fréquents chez les aînés que chez les plus jeunes, les spécialistes des personnes âgées, font remarquer que ces difficultés peuvent fortement influencer la qualité de vie, le comportement, les attitudes et les activités des individus. Même les troubles qui apparaissent moins importants peuvent avoir un impact considérable.

1.3.1 Problèmes de santé chroniques

Vieillir s'accompagne d'un déclin physique et à partir de soixante ans, une majorité d'individus connaît au moins une difficulté chronique (arthrite, maladies cardiovasculaires, cancer...).

En vieillissant, on note une baisse de la qualité de tous les sens. Ceux qui sont principalement touchés sont la vue et l'ouïe. Cette réalité aura un impact important sur la qualité de vie des aînés, puisque ces sens sont souvent ceux qui permettent d'évaluer l'environnement. Cette difficulté d'analyse fait en sorte que les réponses aux différents stimuli sont plus lentes. Une évaluation erronée de ces stimuli pourra entraîner des accidents, des problèmes de communication, un retrait... La perte de sensibilité tactile est une difficulté qui peut aussi être rencontrée. Il devient alors très difficile, par exemple, pour ces individus de bien évaluer la température de l'eau d'un bain.

Les pertes sensorielles ne représentent qu'une partie des difficultés que peuvent rencontrer les personnes âgées. Avec l'âge, les aînés connaissent de plus en plus d'incapacités et les plus fréquentes sont liées à leur mobilité et à leur agilité. Il faut tenir compte de leur plus grande difficulté à bien respirer, de la diminution de leurs réflexes et de l'augmentation du temps de réaction nécessaire.

Aussi, l'organisme des personnes âgées étant moins résistant, elles sont plus sensibles aux infections (respiratoire, gastro-intestinale...). Ces infections peuvent même être le résultat de mauvaises conditions d'hébergement.

Les accidents doivent aussi faire l'objet d'une préoccupation importante. Il faut comprendre que l'efficacité des sens diminue largement et que sans ceux-ci, il devient difficile d'évaluer l'environnement.

Les pertes, les incapacités et les maladies que connaissent les personnes âgées permettent souvent d'expliquer certains comportements ou certaines habitudes. Cependant, les spécialistes en gérontologie remarquent que l'interprétation qu'on tend à faire de ce déclin est parfois problématique.

Quelqu'un qui voit ou qui entend moins bien a bien des chances de s'isoler pour limiter les risques. Faut pas expliquer ça par toutes sortes de théories allant du développement de l'antisocial au manque d'intérêt d'être actif. Ceux qui souffrent d'un déficit auditif ont tendance à développer de l'agressivité ou un état dépressif. Plus le trouble est important, plus ils peuvent se sentir seuls et isolés. (Claude, professionnel de la gérontologie)

Les entrevues avec les détenus font ressortir que la santé est l'élément qui les préoccupe le plus. Ceux qui connaissent le plus de difficultés à ce niveau laissent voir beaucoup d'anxiété. Ceux qui jouissent d'une bonne santé s'inquiètent des difficultés qu'ils commencent à connaître et craignent que leur situation se complique. Ils ont déjà commencé à noter certains problèmes qui leur font réaliser que leur capacité physique est moins grande qu'avant. Un détenu qui venait tout juste de commencer une période de libération conditionnelle exprimait ainsi cette préoccupation.

Je veux courir partout, mais je me rends à l'évidence; je ne suis plus capable. Il faut que je me repose plus qu'avant. Pour l'instant, c'est pas si pire, mais dans quelques années, on sait pas les maladies. Faut que j'en profite tout de suite. (Mathieu, détenu)

Les détenus qui éprouvent le plus de difficultés physiques voient l'avenir d'un oeil incertain, ne sachant pas comment ils vont se débrouiller lorsqu'ils devront subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Les détenus vivant en établissement manifestent aussi une crainte, celle de mourir et de développer des maladies dans un univers correctionnel.

Je ne suis pas fier de faire de la prison, mais imagine la honte de mourir ici. C'est pas vraiment l'exemple que j'aurais voulu montrer. Sauf que c'est peut-être ça qui est le mieux, car je n'ai nulle part d'autre où aller. (Vincent, détenu)

Un autre détenu ajoute:

Même si je me considère pas pire, je sais que je vais avoir plus de maladies qu'avant. C'est ça devenir vieux. Ce que je trouve le plus dur c'est de penser que ça pourrait se développer alors que je suis en prison. (Paul, détenu)

Pour l'instant, selon les intervenants correctionnels, les détenus âgés jouissent, de façon générale, d'une santé assez bonne. Selon ceux-là, les problèmes d'autonomie à ce niveau ne sont pas encore très fréquents, mais il faut s'en préoccuper puisque le nombre de détenus âgés augmente sans cesse.

Aux États-Unis, ils ont des unités de soins palliatifs, ici, on n'en est pas encore rendu là. Mais s'ils continuent de vivre plus longtemps en prison, faudra peut-être y penser. (Sébastien, intervenant correctionnel)

1.3.2 Perte d'autonomie fonctionnelle

Avec l'âge, les professionnels de la gérontologie expliquent que les personnes pourront faire face à une perte d'autonomie dite *fonctionnelle* qui a pour effet de limiter leurs activités, et qui les rend de plus en plus dépendantes de leur entourage pour les soins et les tâches quotidiennes. Elles pourront avoir besoin de support afin

de suppléer à certaines limitations qui les affectent dans leur vie quotidienne. Il peut s'agir simplement d'une aide aux repas, d'un accompagnement lors d'activités spéciales (visite à l'hôpital, épicerie...), d'aide pour certains traitements ou d'aide domestique...

Certains intervenants correctionnels expliquent que la perte de cette autonomie vient compliquer toute intervention, ainsi que les démarches de réinsertion sociale.

Quand le détenu a de la difficulté à faire son ménage ou à se déplacer, ça devient difficile d'envisager qu'il s'occupe de lui quand il partira d'ici. (Simon, intervenant correctionnel)

Pour les spécialistes des personnes âgées, cette perte d'autonomie est préoccupante. Certains aînés sont moins autonomes. Une programmation mal adaptée menace certaines personnes âgées d'immobilité. Celles qui vivent dans des institutions sont plus sujettes à ce problème, et les intervenants contribuent souvent à l'accroître en tentant de réduire au minimum leurs déplacements.

Certains de ces spécialistes soulignent que l'immobilité ou la faible mobilité a un impact important sur le comportement puisqu'elle peut entraîner la dépression, l'isolement, l'anxiété et l'altération de la perception. Au niveau physique, la tendance à l'inactivité amène une série de problèmes liés aux articulations, à la perte de masse et de la force musculaire et osseuse, aux troubles cardiovasculaires, urinaires, respiratoires... C'est pour toutes ces raisons qu'il faut favoriser l'activité.

D'autres détenus demeurent autonomes et ils s'intègrent bien dans l'univers carcéral. Ils peuvent, par exemple, suivre le même parcours que les autres détenus et ils envisagent positivement la vie hors de l'encadrement correctionnel. Par contre, ces détenus expriment vivre difficilement la surveillance dont ils sont l'objet. Il semblerait qu'en vieillissant, il devient de plus difficile de composer avec celle-ci.

Je commence être tanné de me sentir enchaîné. J'aimerais profiter du peu qu'il me reste à vivre. Il me semble que j'ai montré que j'étais à mon affaire. L'âge me rend plus mature et je sais mieux ce dont j'ai besoin. J'ai l'impression qu'on me traite comme un enfant. (Paul, détenu)

Un autre détenu exprime ainsi sa frustration:

Les intervenants n'ont pas l'air de comprendre qu'avec le temps on comprend ce qu'il faut faire. Ce que je trouve dur, c'est que mon intervenant a 45 ans de moins que moi. J'en sais pas mal plus de la vie que lui. (Mathieu, détenu)

1.3.3 Problèmes psychosociaux

Une problématique qui revient constamment lorsque l'on parle des aînés est celle de l'isolement. Selon les spécialistes, ceux qui sont isolés ne représentent pas la majorité des aînés, puisqu'une bonne proportion d'entre eux maintiennent de nombreux contacts avec leur entourage. Cependant, il est vrai que l'on retrouve des aînés isolés et sans aucun réseau social. L'isolement n'exclut pas qu'il y ait des contacts avec l'entourage.

Ce n'est pas parce que tu échanges quelques mots avec l'épicier ou avec d'autres que tu n'es pas isolé. Il y en a qui ont des contacts superficiels avec les autres, mais ça ne répond pas vraiment à leurs besoins. (Bertrand, professionnel de la gérontologie)

Les difficultés liées à l'isolement, à l'absence d'un réseau de support ou à la nature des soins nécessaires amènent inmanquablement certains aînés à se tourner vers le réseau public pour obtenir un minimum de services.

Les intervenants correctionnels confirment que certains détenus âgés sont isolés à l'intérieur de l'établissement et que l'absence de contact avec l'extérieur accentue

leur isolement. Pour certains, la seule référence qu'il leur reste est celle associée au milieu correctionnel. C'est pourquoi, selon eux, ils sont désemparés une fois qu'ils quittent cet environnement. Rendus en société, ils pourront être encore plus isolés dans un univers qui ne correspond pas à l'expérience vécue dans l'univers correctionnel.

Les entrevues avec les détenus confirment que ceux qui purgent une longue sentence tendent à connaître plus de situations d'isolement que les autres détenus. Certains réussissent à surmonter cet obstacle en demeurant actifs dans leur milieu de vie, alors que d'autres laissent l'impression de ne pas être en mesure de s'intégrer à leur environnement.

Je dois m'occuper le plus possible. Je n'ai personne qui m'attend dehors, mais au moins j'ai une petite famille au pénitencier. Ce n'est peut-être pas le plus recommandable, mais au moins j'en ai une. (Vincent, détenu)

Un autre détenu explique:

Quand j'étais au pénitencier, je devais faire attention à mes fréquentations. Quinze ans de prison, c'est long et j'ai réussi à passer au travers sans trop frayer avec les autres. J'avais des relations utilitaires. Le reste, je m'arrangeais par moi-même. (Roger, détenu)

1.3.4 Troubles psychologiques et mentaux

Selon les professionnels de la gérontologie, environ une personne âgée sur cinq connaîtra des problèmes liés à la santé mentale. Ils indiquent aussi que ces problèmes sont plus fréquents à mesure que l'individu vieillit et que les personnes s'isolent. Selon eux, la prévalence des problèmes de santé mentale est beaucoup plus élevée chez les aînés que chez les plus jeunes.

La dépression est un des problèmes très répandus chez les aînés, et elle est difficile à identifier puisqu'on a souvent tendance à la confondre avec des symptômes normaux

que l'on peut, par exemple, associer au deuil et aux pertes. De plus, il semblerait que la dépression est encore plus présente chez les personnes âgées qui vivent dans des institutions.

En plus de la dépression, on ne peut pas passer à côté de la question du suicide. Depuis 25 ans, le taux de suicide des personnes âgées a considérablement augmenté et il est plus élevé que chez les adolescents.
(Josiane, professionnelle de la gérontologie)

1.3.5 Le décalage d'âge

À l'exception des détenus éprouvant de sérieux problèmes de santé, les détenus rencontrés mentionnent qu'ils se perçoivent comme beaucoup plus jeunes. On peut même remarquer la tendance suivante : l'âge auquel ils se comparent est souvent lié au moment précédant l'incarcération.

J'ai l'impression d'avoir arrêté de vivre lorsque je suis arrivé en prison. J'aimerais reprendre le temps perdu. C'est pour ça que je me perçois si jeune. J'aimerais tant reprendre où j'ai laissé. (Mathieu, détenu)

Plusieurs trouvent difficile le fait que le corps ne soit pas à la hauteur de ce qu'ils aimeraient faire. Les problèmes de santé sont de plus en plus fréquents et ils sont confrontés à une difficile réalité : la situation ne s'améliorera pas.

Maintenant lorsque la journée est finie, je m'en ressens de ne plus avoir 20 ans. Il faut que je me repose plus. Je pense moins au lendemain matin. Je vis plus au jour le jour. Ça me paraît moins difficile de cette façon. (Nicolas, détenu)

Pour ceux qui connaissent bien la dynamique du vieillissement, ce phénomène observé n'est pas inhabituel puisque qu'un individu de 50 ans et plus a tendance à se percevoir comme ayant 5 à 10 ans de moins que son âge chronologique. Cet écart est encore plus important chez les personnes plus vieilles. Cette observation a un impact

important sur l'intervention qui sera faite auprès de ces personnes, puisque selon ces professionnels, les intervenants doivent respecter cette perception et ne pas tenter de la corriger.

1.4 Abus, violence et négligence

Selon les spécialistes, il est de plus en plus reconnu que les personnes âgées sont victimes d'abus et de violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique. Même s'ils reconnaissent que dans un milieu correctionnel, les aînés sont susceptibles d'être victimisés, c'est surtout l'aspect de la négligence qui les préoccupe.

Je ne parle pas de négligence volontaire, mais de celle qu'entraîne l'ignorance. Je ne suis pas sûr que les vieux prisonniers sont considérés comme les jeunes têtes folles. Les vieux ne parlent pas et à ce que je sache, la prison est bonne pour intervenir auprès de délinquants, pas auprès de personnes âgées, mêmes s'ils sont ou ont été délinquants. Je suis sûr qu'ils pourront leur offrir ce qu'ils ont besoin pour qu'ils ne récidivent pas, mais pour le reste... On a de la misère à avoir des centres d'accueils adéquats, imaginez en prison!
(Martin, professionnel de la gérontologie)

Les intervenants correctionnels et les détenus rencontrés n'ont pas vraiment fait état des difficultés que les aînés incarcérés connaissent à ce sujet. Quelques intervenants correctionnels ont souligné que certains pouvaient être utilisés par d'autres détenus pour, par exemple, détourner l'attention.

1.5 Retraite

Pour toutes personnes âgées qui mènent une vie professionnelle, la retraite constitue une période très importante pouvant amener de nombreux bouleversements. Elle coïncide souvent avec un changement au niveau du rythme de vie et, pour certains, elle pourra aussi provoquer une diminution des conditions de vie. Les conditions de la retraite sont positivement influencées par une vie active, un réseau d'amis, un

revenu intéressant, un régime de retraite et une bonne santé. Pour plusieurs spécialistes en gérontologie, la retraite est probablement le changement le plus important que connaîtra l'individu dans toute sa vie.

Avec la retraite, vient souvent une introspection qui permet de préparer ou de planifier les années à venir. Ce cheminement est essentiel afin de vieillir le mieux possible. (Guillaume, professionnel de la gérontologie)

Les professionnels de la gérontologie n'hésitent pas à comparer la libération de ceux qui purgent de longues sentences au retrait de la vie professionnelle, puisque la retraite implique le fait de quitter un milieu dans lequel la vie s'est organisée pendant de nombreuses années. Autant le retraité doit apprendre à refaire sa vie hors du milieu professionnel, autant le détenu libéré devra composer avec un nouveau quotidien.

C'est pour ça que je crois qu'il devrait donner, aux vieux détenus, des ateliers comme on le fait dans les entreprises pour les futurs retraités. Comment vont-ils s'organiser en dehors de la prison? Il leur faut des ateliers pour les aider à mieux supporter le brusque changement qui s'en vient. Pas juste de pouvoir être autonome, mais aussi de dealer avec leur nouvelle situation. (Martin, professionnel de la gérontologie)

2. Programmes et services offerts aux détenus âgés

2.1 Faut-il séparer les jeunes détenus des vieux?

Les intervenants correctionnels rappellent que parmi les détenus âgés, certains sont autonomes et d'autres pas. Pour ceux qui présentent un bon niveau d'autonomie, toutes les personnes rencontrées soulignent l'importance de leur permettre d'évoluer au sein de la population carcérale régulière.

Les aînés incarcérés qui profitent d'une bonne santé et qui sont autonomes demandent à emprunter le même parcours que l'ensemble des détenus. À part

l'intensité de la surveillance dont la plupart se plaignent, ils ne considèrent pas qu'ils doivent être l'objet d'une attention particulière.

Qu'ils me laissent aller. Ça fait assez longtemps que je suis en prison que je sais quoi faire pour ne pas y revenir. C'est certain que j'ai besoin d'un peu d'aide, surtout en orientation. Il faut que j'apprenne à connaître les ressources et les endroits qui peuvent m'aider. (Charles, détenu)

En ce qui concerne les détenus peu ou pas autonomes, différents points de vue s'affrontent. La question la plus importante posée par les intervenants correctionnels est celle de la pertinence ou non, de développer des services et des programmes spécialement conçus pour les détenus âgés en perte d'autonomie ou très institutionnalisés. Plusieurs d'entre eux souhaitent que le système correctionnel continue à réfléchir à cette question. Ils se disent préoccupés par l'impact que pourrait avoir, pour ces détenus, l'organisation d'un parcours correctionnel à l'écart de la population régulière.

Même si je suis convaincu de la nécessité de faire quelque chose, je crains qu'on les rende encore plus dépendants et qu'on les stigmatise plus. (Émile, intervenant correctionnel)

Plusieurs spécialistes de la gérontologie rappellent que bien souvent, des initiatives particulières sont mises de l'avant pour des groupes que l'on identifie comme problématiques (santé mentale, déficience intellectuelle, handicap physique..).

Même s'il est important de leur offrir des choses qui respectent leurs besoins, il faut faire attention pour ne pas perpétrer les préjugés les concernant. Malgré toute la bonne volonté, ces efforts font parfois plus de mal que de bien. (Emma, professionnelle de la gérontologie)

Ils n'hésitent pas à prévenir le système correctionnel de l'importance de ne pas développer de politiques ou de services en fonction de leur âge, ou qui ont pour effet de réduire les liens intergénérationnels. Il est préférable, pour eux, d'intégrer les personnes âgées dans un projet de société élargie, et il leur apparaît essentiel de favoriser le développement d'initiatives visant une pluralité d'individus, tout en permettant une souplesse et une possibilité de les adapter aux besoins individuels rencontrés.

Développer un parcours correctionnel pour certains détenus âgés serait réducteur. Ça voudrait dire que quand t'es malade ou que t'as des problèmes importants d'autonomie, il faut t'éloigner des autres. Il me semble que c'est encore plus dangereux pour des détenus qui sont déjà à part de la société. Veut-on stigmatiser encore plus des gens qui le sont déjà? (Cedric, professionnel de la gérontologie)

Malgré les mises en garde des professionnels du vieillissement, plusieurs intervenants correctionnels suggèrent de développer des ressources en communauté, ou des unités spéciales dans les pénitenciers qui seraient exclusivement réservées à certains détenus âgés.

Les intervenants correctionnels pensent généralement à des lieux qui rappellent les centres d'accueil dans lesquels se retrouvent des personnes âgées en perte d'autonomie. Ces initiatives permettraient, selon ces intervenants, de faciliter la mise en liberté de détenus qui, autrement, ne pourraient profiter d'une libération conditionnelle. Également, on pourrait y diriger des détenus âgés qui ne représentent pas un risque nécessitant l'encadrement traditionnel d'un pénitencier. En plus des intervenants correctionnels, on y retrouverait du personnel qualifié.

La loi permet de libérer un détenu pour des fins humanitaires. Pourquoi ne pourrait-on pas faire la même chose avec les vieux et les diriger vers ce genre de foyer d'accueil? (Adam, intervenant correctionnel)

En plus d'une meilleure supervision, il serait ainsi plus facile de répondre aux besoins liés à la santé et à d'autres plus spécialisés. Quelques intervenants n'excluent pas l'idée que ces centres puissent accompagner jusqu'à la mort des sentencés vie, ou des individus tellement institutionnalisés qu'ils ont peu de chance de réussir à vivre hors du milieu correctionnel.

Les détenus âgés concernés réagissent généralement bien à l'idée de vivre en communauté dans un foyer d'accueil leur étant destiné. Cet endroit leur assurerait de trouver un milieu calme leur permettant de terminer leur vie, et ce, dans l'environnement correctionnel avec lequel ils ont appris à composer, et dans lequel plusieurs se disent confortables.

Moi, ce que j'aimerais, c'est de vivre dans un foyer avec d'autres détenus. J'ai pas envie de me retrouver dans un foyer avec des vieux qui ne sont pas allés en prison, il me semble que je serais l'attraction de la place. (Théodore, détenu)

Les spécialistes de la gérontologie rejettent tous l'idée de mettre sur pied ce genre de foyers d'accueil. Il en est de même pour la mise en place d'unités de vie réservées à ces détenus dans les pénitenciers. Pour eux, il est important d'éviter d'isoler les aînés incarcérés (autonomes ou pas) de la population carcérale régulière. Ils soutiennent que les autorités correctionnelles ne doivent pas créer un système parallèle de services et de soins, comme on le retrouve dans la communauté pour l'ensemble des personnes âgées.

Pourquoi faire un foyer d'accueil réservé à des détenus âgés? Ça ne peut que les isoler encore plus. Les mouvements des personnes âgées font de gros efforts pour qu'on inclue les aînés dans un projet de société qui rapproche toutes les générations. Ce n'est pas en les isolant qu'on va les aider. Pourquoi aller dans le sens contraire que ce que

tout le monde essaie de faire? (Marc-André, professionnel de la gériologie)

Par ailleurs, la question de l'isolement est une préoccupation que partage l'ensemble des intervenants rencontrés. Si pour les professionnels de la gériologie, l'isolement représente un comportement qui peut souligner la présence de certains problèmes, plusieurs intervenants correctionnels croient souvent qu'il s'agit d'un choix de vie, qui peut démontrer combien il est souhaitable de leur offrir un environnement correspondant à leur désir de retrait.

Toutefois, les spécialistes en matière de vieillissement expliquent que l'isolement de certains individus peut être le résultat de services et de programmes mal adaptés.

Les intervenants qui travaillent auprès des détenus âgés doivent accepter de se remettre en question. S'ils ne sont pas capables d'intéresser suffisamment un détenu âgé ou de le rejoindre, c'est peut-être parce qu'ils ne s'y prennent pas de la bonne façon. Se retirer n'est pas toujours un choix lorsqu'il n'y a pas d'alternative adéquate. (Bertrand, professionnel de la gériologie)

Ils terminent en rappelant que la présence des personnes âgées, auprès des générations plus jeunes, a toujours été considérée comme positive.

N'oublions pas tout ce que peuvent transmettre les aînés. Leur participation à la vie active permet toujours d'enrichir les débats. Aussi, ce n'est pas en séparant les jeunes des vieux, les autonomes des non autonomes, qu'on va permettre aux gens de se préoccuper de leurs situations. Cacher les problèmes des uns pour les protéger, ne permet pas facilement aux autres de se sentir concernés. (Victoria, professionnelle de la gériologie)

2.2 Nécessité d'adapter les programmes

Plutôt que de créer de nouveaux programmes pour les aînés incarcérés, les professionnels de la gérontologie expliquent qu'il serait préférable, pour le système correctionnel, d'adapter l'ensemble de sa programmation.

À ce que j'en sais, le système correctionnel canadien possède plein de programmes. Pourquoi ne pas permettre aux détenus âgés de les suivre en fonction de leurs réalités? Peut-être faudrait-il faire de petits ajustements, mais ça serait beaucoup plus facile à réaliser. (Martin, professionnel de la gérontologie)

Certains intervenants correctionnels ont d'ailleurs expliqué que c'était là, l'orientation que désirait prendre le Service correctionnel du Canada.

C'est un peu pour ça qu'on a aboli la Division des délinquants âgés. On s'est rendu compte qu'il fallait éviter de les stigmatiser. (Alex, intervenant correctionnel)

Suite aux entrevues effectuées auprès des détenus et des intervenants correctionnels, on se rend compte qu'il y a beaucoup de travail qui attend le système correctionnel, avant de pouvoir intégrer adéquatement les détenus âgés dans l'ensemble des activités et des services offerts. Par exemple, plusieurs intervenants correctionnels déplorent que la réalité des aînés ne soit pas toujours respectée lorsqu'il s'agit de développer des projets de sortie.

Les projets de sortie actuels sont surtout élaborés en fonction des besoins des jeunes, avec des intervenants souvent jeunes qui sont formés principalement pour travailler auprès des jeunes. Il faudrait impliquer des orienteurs en gériatrie. (Michael, intervenant correctionnel)

Pour quelques intervenants, cette situation représente un défi important pour le système et oblige l'amélioration de l'encadrement de ces détenus.

Il ne faut pas oublier que le système est présentement conçu en fonction des besoins des plus jeunes. La nouvelle situation des détenus âgés nous obligera à nous adapter et à accepter que les approches que nous avons ne sont peut-être pas les meilleures pour les plus vieux.
(Daphnée, intervenante correctionnelle)

Sur le même sujet, un autre intervenant ajoute qu'il faut réussir à être imaginatif et créatif. Il semblerait que, pour l'instant, cette capacité d'adaptation manque. En conséquence, plusieurs détenus en paient le prix.

Comment peut-on viser ou demander l'autonomie à ces personnes alors qu'elles sont dans une phase de leur vie où elles sont justement en perte d'autonomie? On leur parle de choses qui ne les rejoignent plus. Eux, ils sont ailleurs. Certains veulent seulement se trouver un domicile et y demeurer, tout simplement. Le système de libération demande à ce qu'on fasse des choses, pas qu'on reste à rien faire. (Maxime, intervenant correctionnel)

D'autres intervenants, surtout ceux qui ne travaillent pas dans les organismes communautaires ont tendance à nuancer cette position. Ils se disent conscients de cette difficulté et considèrent que les objectifs, les recommandations ou les décisions rendues tiennent de plus en plus compte de la réalité des aînés. Ils réitèrent, par contre, que le facteur déterminant doit toujours être la protection de la société; même s'il est reconnu que cette clientèle présente un faible risque.

De leur côté, les détenus interrogés qui ont été libérés ou qui l'espèrent expliquent qu'il peut être très difficile de s'engager pleinement dans une démarche orientée vers le futur. Plusieurs expriment une frustration face à la façon dont on évalue le risque qu'ils représentent.

Les agents de libération conditionnelle n'arrêtent pas de parler d'actes d'il y a très longtemps. On remonte même à l'enfance et on utilise ça pour me refuser ma libération. Ils seraient mieux de regarder ce que je suis devenu plutôt que ce que j'étais. (Rémy, détenu)

Plusieurs détenus rencontrés considèrent que le système de libération conditionnelle ne traite pas tous les détenus de la même façon.

Il y a des gars qu'on libère en sachant qu'ils vont probablement revenir au pénitencier. Il y en a qui sortent automatiquement au sixième de leur peine et qui n'ont même pas participé aux programmes. Tous mes rapports disent que je ne récidiverai pas et j'en ai encore pour une dizaine d'années à croupir ici. C'est bien beau d'avoir une peine, mais il ne devrait pas y avoir de passe-droit. La libération devrait être au mérite. Ça serait plus juste. (Paul, détenu)

Pour les professionnels de la gérontologie et pour plusieurs intervenants correctionnels, les programmes doivent permettre aux aînés de mieux s'orienter et de mieux les aider à organiser cette période de leur vie. Avec les aînés, il serait préférable de viser le maintien de l'autonomie, plutôt que d'espérer la modification de certains comportements.

Ils indiquent aussi que les programmes devraient être orientés en fonction de la vie quotidienne. Par exemple, il serait opportun d'offrir des cours de cuisine, de prévention des maladies, de recherche de logement, de budget, de préparation à la retraite...

Ce sont là des choses qui favorisent l'intégration sociale. Je veux bien accepter que le correctionnel doive traiter le crime, et bien la prévention du crime ça passe aussi par la façon dont on vit en société.

Je suis certain que ce genre de cours profiterait autant aux jeunes.

(Charles, professionnel de la gérontologie)

Les professionnels du vieillissement font valoir l'importance de garder les aînés actifs, et ce, même si la diminution des capacités physiques peut rendre plus difficile le maintien des activités régulières. N'oublions pas que l'inactivité peut entraîner des conséquences négatives sur leur bien-être physique et psychologique.

Lorsqu'il est question des aînés en difficulté, ceux qui vivent des problèmes d'autonomie retiennent généralement l'attention. Les spécialistes du vieillissement remarquent qu'il faut s'intéresser particulièrement à ceux qui commencent à manifester des pertes d'autonomie.

Ces individus sont généralement encore assez autonomes pour demeurer dans leur milieu de vie, (ils ont cependant besoin de support pour les déplacements, les soins et les services, les repas...). Ils ne vivent pas assez de difficultés pour requérir des soins spécialisés. De façon générale, les services pour cette clientèle ne sont pas suffisants et peu adaptés parce qu'ils se retrouvent dans une zone grise. Une personne qui travaille auprès des personnes âgées illustre cette préoccupation en soulignant la difficulté liée au manque de ressources disponibles.

Prenons l'exemple de celui qui a besoin d'aller en ville pour différentes raisons. S'il est chanceux, il pourra profiter du transport adapté. Le problème c'est que ce service est parfois disponible une seule fois la semaine et l'individu quitte le matin pour revenir en fin d'après-midi. Imaginez la situation de la personne en fauteuil roulant qui doit tout planifier ses rendez-vous et trouver le temps de faire ses courses dans la même journée. Ça fait une journée de fou pendant laquelle elle doit trouver le moyen de se déplacer parce que le médecin n'est pas toujours proche de l'épicerie qui n'est pas nécessairement proche de la banque... C'est bien d'avoir accès à différents services, mais il est

beaucoup plus simple de faire appel aux proches quand il y en a.
(Marianne, professionnelle de la gérontologie)

Au niveau des services et des programmes, il apparaît évident de porter une attention particulière à la question de la santé puisque, de façon générale, des difficultés à ce niveau entraîneront des difficultés plus ou moins importantes dans leurs autres sphères de vie. Même si les aînés ne vivent pas les mêmes difficultés physiques et que plusieurs conservent une bonne santé, il est important de mettre en place des initiatives qui vont permettre de maintenir ou d'améliorer leur santé.

Trop souvent on s'intéresse uniquement à ceux qui coûtent cher à cause de l'importance des soins de santé qu'ils exigent. Un jour, il va falloir comprendre qu'il est payant de faire en sorte que ceux qui sont en bonne santé le demeurent. (Amélie, professionnelle de la gérontologie)

Maintenir une bonne santé n'est pas uniquement une question d'activités ou de prévention de la maladie. L'organisation des activités et l'environnement physique sont aussi importants, mais il ne s'agit pas uniquement d'adapter les lieux pour en favoriser l'accès.

Parce que les personnes âgées connaissent des difficultés respiratoires, il faut ajuster le taux d'humidité. Aussi, il s'avère important de bien étaler les activités dans la journée de façon à éviter qu'une activité excessive provoque l'essoufflement. (Nadia, professionnelle de la gérontologie)

S'il est facile d'offrir l'accès à de l'équipement médical ou à des professionnels de la santé, l'accompagnement de personnes est une facette souvent oubliée. Les entrevues avec les détenus font ressortir le manque de confiance que plusieurs entretiennent envers le système de santé, que l'on retrouve dans les établissements

pénitenciers. Ce n'est pas tant la compétence du personnel qu'ils remettent en cause, mais son indépendance par rapport au milieu correctionnel.

Je n'ai pas beaucoup confiance aux médecins de la prison. S'ils veulent garder leur job, ils doivent donner satisfaction à l'administration. Ça veut aussi dire que les médecins reçoivent des pressions. J'aimerais bien mieux voir un médecin dehors. Je serais sûr d'avoir l'heure juste.
(Norbert, détenu)

Généralement, ils se disent quand même satisfaits des soins qu'ils reçoivent en détention. Toutefois, ils n'hésitent pas à partager leurs inquiétudes. Les difficultés qu'ils rencontrent avec les services de santé tendent à prendre des proportions importantes.

Si j'étais dehors, je pourrais changer de clinique si j'ai un médecin qui n'a pas d'allure. La semaine passée, le médecin de la prison n'a pas compris combien j'allais mal. Il ne veut pas me faire passer des tests. C'est sûr que je pourrais voir l'autre médecin, mais il va se fier à ce que l'autre a décidé parce qu'il travaille avec. Qu'est-ce que tu veux que je fasse maintenant? (Vincent, détenu)

Les intervenants correctionnels qui travaillent en communauté et les détenus libérés soulèvent la difficulté d'assurer une continuité de soins une fois que vient la libération. Que ce soit au niveau de l'accessibilité des lieux ou de la disponibilité d'employés qualifiés en matière de santé, les organismes communautaires qui accueillent des libérés conditionnels ne sont pas organisés pour travailler auprès d'une clientèle malade ou en perte d'autonomie.

Nous, on est un centre pour aider le délinquant à reprendre le droit chemin. Oui on aide à l'intégration sociale, mais on n'est pas un centre d'accueil. (Caroline, intervenante correctionnelle)

En maison de transition, quelques détenus ont indiqué qu'ils n'étaient pas certains que le personnel correctionnel pourrait les assister rapidement en cas de problèmes soudains et sérieux.

Mettons qu'il m'arrive quelque chose durant la nuit, je suis pas sûr que le jeune intervenant va savoir quoi faire. Ce n'est pas parce que t'as suivi un petit cours de premiers soins que t'es nécessairement capable de faire ce qu'il faut. Moi je suis cardiaque et ça m'inquiète. J'aimerais mieux être dans un endroit où ils ont l'habitude d'avoir des cas comme moi. (Stéphane, détenu)

2.3 Complémentarité entre le milieu correctionnel et celui de la santé publique

Il arrive un moment où le détenu doit voler de ses propres ailes. S'il n'a pas déjà accès à certains services, que va-t-il faire? Sachant que la plupart ne peuvent pas se payer une chambre dans le secteur privé, que va-t-il faire si au moment de quitter la maison de transition, il est sur une liste d'attente pour plusieurs mois ou pour quelques années? Que va-t-il arriver avec le vieux qui termine sa peine et qui se retrouve du jour au lendemain libéré. Ce genre de cas ne devrait pas arriver, mais on sait qu'il y en a plusieurs. (Émile, intervenant correctionnel)

Afin d'éviter ces situations, la majorité des spécialistes du vieillissement et un petit nombre d'intervenants correctionnels croient que le système correctionnel devrait tenter de développer des partenariats avec des organismes qui ont une expertise dans l'accompagnement et l'encadrement des personnes âgées. Dans la communauté, on retrouve de nombreuses ressources privées et publiques qui pourraient assurer des soins, des services et même l'hébergement aux détenus âgés. Les détenus rencontrés s'attendent à ce que le milieu correctionnel puisse faciliter les démarches vers les réseaux qui pourront leur assurer le soutien nécessaire une fois qu'ils seront libérés.

Même s'ils reconnaissent l'intérêt de penser à un partenariat entre le milieu correctionnel et le milieu de la santé, l'ensemble des professionnels rencontrés considère qu'il s'agit là d'une entreprise délicate.

Selon l'information que les professionnels de la gérontologie transmettent, le réseau privé d'hébergement, par exemple, n'est pas vraiment régi par des normes de qualité de service. Une bonne proportion d'employés n'ont pas été formés pour travailler auprès d'aînés qui présentent des besoins particuliers, surtout lorsqu'il s'agit d'intégration sociale. Également, on retrouve un manque d'uniformité dans les services assurés par le réseau public et privé, puisqu'il existe des variations à travers les différentes régions du pays. La problématique de ces centres est bien illustrée par un professionnel qui reçoit régulièrement des plaintes par rapport à ceux-ci :

La couleur de la margarine est plus normée que ce type de ressources là. Les postes qui coûtent cher comme l'alimentation et les loisirs subissent des réductions considérables. On coupe aussi dans le personnel qui a énormément de tâches avec peu de moyens. Les gens meublent la résidence, mais ils ne sont pas considérés. Ils sont plus comme du bétail. Dans le public c'est la même affaire. Y en a des bonnes et des moins bonnes. Quand t'as des sous, tu te fous un peu de tout ça. Ça ne te touche pas parce que tu peux choisir. Ceux qui perdent, et bien ce sont encore les pauvres. (Guillaume, professionnel de la gérontologie)

Également, l'ensemble de ces informateurs explique, qu'en plus d'une mauvaise orchestration entre les services offerts aux aînés, on retrouve un important débordement menant à des listes d'attente parfois impressionnantes autant dans le système public que privé.

Pour eux, il devient difficilement réalisable, à court terme, d'établir des partenariats avec le secteur public puisqu'il doit d'abord bien desservir la clientèle régulière. Les détenus âgés ne sont pas une priorité pour le réseau public, car ces détenus reçoivent

déjà un support de la part des autorités correctionnelles. Leur situation est souvent considérée bien meilleure que les aînés sans problèmes judiciaires puisqu'ils comptent sur un encadrement clinique, un lieu de résidence et qu'ils sont nourris. Bien peu d'aînés en difficulté en possède autant.

Les intervenants correctionnels entretiennent aussi des réticences à ce que des ressources du réseau public ou privé de la santé offrent des services aux détenus âgés. Dans un premier temps, ils rappellent que le système correctionnel a de la difficulté à bien s'associer avec les ressources en communauté qui desservent les aînés. Il apparaît qu'une personne non autonome ou semi-autonome, peut connaître beaucoup de difficulté à obtenir les services requis une fois qu'elle aura quitté le pénitencier.

Il y a d'abord le fait que le réseau de la santé est de compétence provinciale. Il n'est pas intéressé à payer pour des libérés conditionnels qui appartiennent au système fédéral. On a un détenu qui n'a pu obtenir des soins du CLSC à cause de ça. Et nous, bien nous n'avions pas les moyens de payer le privé. (Charlotte, intervenante correctionnelle)

Selon plusieurs intervenants correctionnels et les détenus, on assiste souvent à un décalage entre le moment de sortie du pénitencier ou le départ de la maison de transition, et les délais requis pour obtenir certains services. Par exemple, une personne qui nécessite une place en hébergement devrait, idéalement, enclencher un processus de demande quelques années avant sa sortie de l'établissement carcéral. En pratique, cela est impossible parce que, plus souvent qu'autrement, le réseau public refuse d'étudier les cas de ceux qui sont incarcérés.

Également, les intervenants qui accompagnent les détenus font savoir que plusieurs résidences pour personnes âgées, choisissent de ne pas accepter d'ex-détenus parce qu'ils se sentent intimidés par l'ampleur des problèmes auxquels ils auront à faire face.

Ils ne se sentent pas en mesure d'offrir un encadrement adéquat. De toute façon, plusieurs ne seraient pas en mesure de s'adapter à leurs besoins. (Joëlle, intervenante correctionnelle)

La plupart de ces intervenants croient qu'il n'est pas souhaitable d'intégrer des détenus qui ont purgé de longues sentences dans des centres ou des services destinés à l'ensemble des personnes âgées. Concernant un éventuel partenariat avec certains centres d'accueil du réseau public, un intervenant explique ainsi ces réticences :

Tu ne peux pas demander au détenu de vivre avec des gens avec lesquels il n'a aucune référence. Nos gars ont envie de parler de leur vie en dedans, ils veulent se retrouver avec des gens qui comprennent leur langage, leurs expériences de prison. (Julien, intervenant correctionnel)

D'ailleurs plusieurs détenus rencontrés expriment le même point de vue.

Moi, je suis ce qu'on appelle un vrai bandit. Qu'est-ce que j'irais faire avec des petits vieux qui ont toujours respecté la loi et qui ne connaissent pas ce que c'est de survivre en prison. (Norbert, détenu)

La plupart des membres du personnel correctionnel font ressortir les nombreuses difficultés que vivent les détenus qu'ils côtoient. Selon eux, les intervenants qui travaillent dans le réseau des personnes âgées, ne sont pas en mesure d'accompagner des cas aussi lourds, puisque ces centres n'ont pas pour mandat d'être proactifs en matière d'intégration sociale.

Cependant, il existe au moins une initiative qui permet d'héberger des détenus en libération conditionnelle. Une personne responsable d'un centre pour aînés a signalé que cette expérience s'est avérée positive malgré qu'au départ, elle fut l'objet de beaucoup de scepticisme et de crainte.

Nous avons réalisé qu'il était possible d'intégrer des ex-détenus à condition, cependant, d'y aller avec prudence. Présentement, nous avons deux ex-détenus et je ne voudrais pas en accepter plus. Également, il a fallu faire quelques petits réajustements. Par exemple, nous avons verrouillé certaines portes sur les étages afin d'en limiter l'accès. Ces individus sont traités comme les autres et ils sont appréciés des autres locataires. Nous ne sommes pas là pour faire de la thérapie avec eux, mais on leur fournit un environnement agréable et encadré. Ce sont des individus qui ont toujours été en institution et je crois que l'encadrement que nous leur offrons les rassure. (Emma, professionnelle de la gérontologie)

2.4 Institutionnalisation

La question de la dépendance de certains détenus à l'endroit de l'univers correctionnel préoccupe beaucoup les professionnels de la gérontologie. Ils considèrent qu'il revient aux administrations correctionnelles de s'assurer qu'il existe des alternatives susceptibles de réduire ou d'empêcher cette institutionnalisation.

Va falloir se poser de sérieuses questions. Je suis convaincu qu'il y a des détenus qui ne sortent pas de prison parce qu'ils n'ont nulle part où aller ou qu'ils ne sont pas autonomes. La prison est censée protéger la société. Quand on les garde là pour leur sécurité, je dis qu'on a affaire à un sérieux problème. Arrangeons-nous pour qu'ils soient bien dans un environnement plus sain. (Martin, professionnel de la gérontologie)

Pour ces professionnels, le système correctionnel doit tout mettre en œuvre pour que tous les détenus puissent un jour réussir à vivre en société. Plusieurs tiennent le milieu correctionnel responsable de cette dépendance qu'ils ont développé au fur et à mesure de leur incarcération.

Quelques intervenants correctionnels affirment qu'il faut être prudents avant de tenir la prison responsable des difficultés que peuvent connaître certains détenus, lors de leur retour en société. D'ailleurs, il ne faut pas oublier, que ce sont des délinquants, qu'ils ont commis des délits et que leur incarcération n'est pas le fruit du hasard.

On oublie trop souvent que plusieurs de ces délinquants, avant d'être incarcérés, ne fonctionnaient pas adéquatement dans la société. Plusieurs n'étaient déjà pas autonomes. Peut-être que leur séjour en prison peut compliquer les choses, mais il ne faudrait pas accuser à tort le système correctionnel. (Mario, intervenant correctionnel)

Pour ceux qui travaillent auprès des détenus, la difficulté de la réinsertion sociale de certains détenus âgés est principalement due au fait qu'ils ont été coupés de la société pour une période de temps parfois très longue. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit d'une situation normale et ne ils ne remettent pas nécessairement en question la façon dont le système correctionnel s'occupe de ces délinquants.

C'est sûr qu'après plus de 15 ans en prison, le détenu a de la difficulté à se réinsérer. N'importe qui vivrait les mêmes problèmes. Par contre, la situation est plus préoccupante pour ceux qui sont malades ou qui sont peu autonomes. Il y en a plusieurs qui préfèrent demeurer incarcérés et je les comprends. Ils sont sûrement mieux ici que dehors, laissés à eux-mêmes. (Simon, intervenant correctionnel)

Un détenu explique ainsi le peu d'enthousiasme qu'il entretient à la pensée d'avoir à quitter le milieu correctionnel.

Je peux difficilement me lever et aller me promener. Dis-moi ce qui va être différent lorsque je vais sortir d'ici. Ça sera les mêmes émissions de télé, la même radio, le même horaire puis je vais avoir besoin de

quelqu'un pour me déplacer et me laver. Peut-être que je vais avoir une meilleure vue de la fenêtre, c'est tout! (Norbert, détenu)

La plupart des détenus qui purgent ou qui ont purgé de longues sentences acceptent facilement leur institutionnalisation. Pour eux, le fait d'être *déconnectés de la réalité* est un phénomène normal étant donné la longueur de leur sentence. Ils ne remettent donc pas en question le système de justice. Un détenu, lors d'une entrevue, a été un peu plus critique sans toutefois remettre en question la qualité des interventions dont il est l'objet.

Si j'étais contribuable, je serais frustré de voir qu'on paie plus de 70 000 \$ par année pour garder quelqu'un comme moi dans une prison. Je coûte cher pour rien. Donnez-moi une place dans un foyer pour vieux, puis je vais être correct. C'est des soins dont j'ai besoin, pas des gardiens. (Vincent, détenu)

Les détenus rencontrés évitent de parler de dépendance envers le système correctionnel. Ils vont plutôt expliquer leur désir de demeurer dans celui-ci, parce qu'il s'agit du seul univers qu'ils connaissent et avec lequel ils sont confortables. Plusieurs de ces individus veulent demeurer en prison ou dans un établissement géré par le système correctionnel jusqu'à leur mort. Ce sont souvent les difficultés qu'ils entrevoient lors d'une éventuelle libération qui les empêchent de considérer le retour en société comme une démarche positive.

Au point où j'en suis, je ne peux pas repartir ma vie à zéro. Quand t'es malade, que t'es seul et que tu ne sais même pas si tu vas un jour sortir d'ici, t'essaies juste de t'assurer un minimum de confort. C'est pas comme si tu savais qu'il y a quelque chose d'autre qui t'attend. Dans ce temps-là, tu peux faire des affaires pour préparer ta sortie. Pour moi, sortir ça veut dire de me retrouver dans une situation encore plus difficile. (Norbert, détenu)

Quoi qu'il en soit, les spécialistes du vieillissement demandent aux intervenants correctionnels de ne pas uniquement se baser sur ce genre de témoignage qui évite de remettre en question le système correctionnel. Pour eux, il n'est pas normal qu'un individu préfère demeurer à l'intérieur d'un système reconnu pour être totalitaire et violent.

Je n'accepterai jamais qu'on me dise qu'il y en a qui sont bien en prison. Un système qui vise le retour en société ne peut pas se contenter de dire que des détenus ne pourront pas en sortir. C'est peut-être moins compliqué de répondre ainsi que de mettre en œuvre des initiatives qui paraissent trop compliquées. (Claude, professionnel de la gérontologie)

3. Encadrement clinique

3.1 Importance de la santé

À peu près tous s'entendent pour affirmer qu'un détenu âgé autonome peut très bien s'adapter au parcours régulier prévu pour les détenus. Autant en établissement que dans les organismes communautaires, comme les maisons de transition, il peut participer aux programmes offerts. De toute façon, ce qui paraît important pour les intervenants correctionnels, c'est que le détenu puisse subvenir à ses besoins. La question de l'emploi, même si elle présente des défis particuliers, ne semble pas poser beaucoup d'inquiétude.

Nos détenus plus vieux sont capables de se trouver un travail et de le garder. Dans le fond, c'est vraiment la question de l'autonomie qui est essentielle. Un détenu âgé autonome, pour moi, c'est la même chose qu'un plus jeune. (Félix, intervenant correctionnel)

Le tout se complique lorsqu'il présente un handicap ou un problème de santé qui exigent une attention particulière et des soins plus importants. Cette situation n'inquiète pas vraiment les intervenants correctionnels rencontrés puisque, pour l'instant, elle ne semble pas tellement fréquente. Cela permet d'expliquer la raison

pour laquelle très peu de ressources communautaires sont organisées pour répondre favorablement aux demandes de détenus qui éprouvent des difficultés d'autonomie relativement importantes.

C'est certain qu'un détenu qui n'est pas capable de s'occuper de lui à cause de la santé, il ne viendra pas ici (maison de transition). Nous ne sommes pas équipés et pour nous ça ne serait pas avantageux d'investir à ce niveau. D'ailleurs, nos intervenants ne sont pas formés pour ça.

(Marco, intervenant correctionnel)

Qu'ils soient autonomes ou pas, les spécialistes du vieillissement mentionnent que les questions reliées à la santé et au bien-être présentent un accès privilégié pour mieux comprendre ce que vit la personne âgée. Qu'ils offrent des soins ou pas, tous les intervenants travaillant auprès des aînés doivent être sensibles à cette situation qui permet, de développer plus facilement une relation de confiance avec la personne accompagnée.

Ils rappellent que, dans la communauté, le contact avec le milieu des services de santé est souvent un des seuls à être significatifs. L'intérêt porté à la santé représente souvent une occasion pour découvrir les difficultés que vivent les aînés. Avec les détenus, ce phénomène ne doit pas être négligé, parce que la relation avec l'équipe médicale est une des seules à ne pas être basée sur une relation d'autorité. Il est alors plus facile, pour le détenu, de parler de certaines difficultés qui peuvent paraître dépourvues de sens pour d'autres intervenants.

Les professionnels de la santé ont donc un rôle important à jouer, et ils peuvent sûrement permettre aux intervenants correctionnels de mieux comprendre ceux qu'ils accompagnent. Cependant, il ne faut pas oublier la confidentialité qui prévaut entre le patient et le médecin. Ce constat fait comprendre l'importance d'assurer une meilleure complicité entre les secteurs médicaux et les intervenants correctionnels. Il ne faut pas se contenter d'offrir un système de soins adéquats, mais il faut intégrer ces services au sein des stratégies cliniques.

Les deux ne peuvent être dissociés. Si le client se sent en sécurité et que ses besoins de santé sont satisfaits, il sera beaucoup plus facile d'obtenir une collaboration dans d'autres contextes, sinon il pourra être difficile d'intervenir à d'autres niveaux. (Cédric, professionnel de la gérontologie)

3.2 Bien connaître les personnes âgées

Les considérations relatives à l'importance de la santé soulignent la nécessité de sensibiliser et d'offrir de la formation au personnel correctionnel en matière de vieillissement, d'autant plus que la personne âgée doit être soutenue dans ses démarches auprès du personnel médical.

C'est pas toujours facile de faire face à la maladie. C'est pas le médecin traitant qui va assurer le soutien moral ou psychologique. C'est là que le rôle de l'intervenant devient important. (Bertrand, professionnel de la gérontologie)

Pour les spécialistes du vieillissement, ce n'est pas tant la programmation correctionnelle qui importe, mais la sensibilité des intervenants à comprendre et à respecter la réalité des aînés. Afin de bien intervenir auprès des détenus âgés, les intervenants correctionnels doivent être en mesure de comprendre le processus général du vieillissement, ce qui leur permettra de mieux en saisir l'impact sur les détenus et d'identifier plus facilement les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Ces connaissances gérontologiques leur permettraient aussi de dépister plus efficacement les problèmes d'adaptation de certains détenus qui, en apparence, fonctionnent adéquatement. Plusieurs professionnels du vieillissement rencontrés expliquent que les aînés laissent souvent l'impression d'être mieux adaptés que les jeunes, puisqu'ils affichent moins de comportements problématiques et dérangeants. Cependant, leurs problèmes de santé et leurs difficultés psychologiques peuvent refléter un problème d'adaptation.

Avec les vieux, il faut être plus attentif car les problèmes ne sont pas visibles. Il faut prendre le temps de fouiller et de voir ce qu'il y a derrière les émotions et les comportements. (Emma, professionnelle de la gérontologie)

Puisque le personnel correctionnel, autant en détention qu'en communauté, ne connaît pas les problématiques liées au vieillissement, il est possible qu'il tende à interpréter les difficultés qui se présentent en fonction d'une approche correctionnelle, et non pas en fonction d'une approche gérontologique. Pour mieux illustrer ceci, prenons l'exemple d'un individu exhibitionniste qu'a rencontré un spécialiste de la gérontologie.

Comme l'individu avait un passé de délinquance sexuelle, son comportement a tout de suite été vu comme le prolongement de cette délinquance. Pourtant, c'est un comportement fréquent dans les centres de personnes âgées. C'est la même chose avec l'agressivité, il faut savoir que certaines maladies ou certaines difficultés propres au vieillissement peuvent provoquer de l'impatience et de la frustration. (Martin, professionnel de la gérontologie)

Il en est de même pour la situation de l'isolement qui, dans un contexte correctionnel, peut être interprétée négativement.

Pour avoir fréquenté le milieu correctionnel, je sais que c'est parfois mal vu par les intervenants. Il faut faire une nuance importante entre un retrait qui peut être dangereux pour l'individu et un retrait par goût personnel. (Marc-André, professionnel de la gérontologie)

La question de l'isolement est un sujet délicat, et elle est considérée différemment par les professionnels de la gérontologie et les intervenants correctionnels. Ces derniers conçoivent, pour la plupart, qu'il s'agit d'un phénomène naturel que l'on

remarque chez plusieurs aînés. Ce retrait justifie souvent, selon eux, les raisons pour lesquelles les détenus âgés participent peu aux activités et aux programmes offerts.

Il ne faut pas se surprendre que plusieurs d'entre eux ne veulent pas participer à la vie de l'établissement et qu'ils préfèrent s'occuper de leurs affaires. Je ne peux pas les obliger à faire des activités.
(Christophe, intervenant correctionnel)

Un détenu ajoute :

Pourquoi devrais-je encore participer aux programmes? J'en ai fait pas mal et je pourrais même les donner. Ils ne m'ont pas permis de sortir lors de ma dernière audience aux libérations conditionnelles. Pourquoi ça serait différent maintenant?

Par contre, l'isolement de certains détenus (surtout ceux qui purgent de longues sentences) préoccupe les professionnels de la gérontologie, puisqu'il peut être le résultat d'un manque de soutien adéquat.

3.3 Intervenir auprès des aînés incarcérés

Les intervenants correctionnels mentionnent qu'il est souvent agréable de travailler avec des détenus âgés, parce qu'ils collaborent davantage avec le personnel. L'aspect sécuritaire est moins présent et il est souvent plus facile d'établir une relation de confiance. Cependant, ils disent ne pas toujours savoir comment intervenir auprès de ces détenus qui présentent des défis différents de ceux qu'ils ont l'habitude de rencontrer avec les plus jeunes.

Si plusieurs intervenants ne se sentent pas nécessairement outillés pour travailler auprès de détenus âgés, la plupart ne remettent pas en question leurs habiletés à intervenir adéquatement auprès de ceux-ci. Quelques-uns avancent que leur manque de formation en matière gérontologique contribue à rendre la situation des détenus

plus difficile. Ils ont plutôt tendance à croire que les difficultés que vivent ces détenus, sont attribuables aux politiques correctionnelles en place, à l'incapacité et au manque de volonté du système public.

On fait ce qu'on peut avec les moyens qu'on nous donne. On y va avec notre expérience et nos qualifications. On sait que nous devons nous ajuster lorsqu'on travaille avec des détenus âgés. Faut pas oublier que nous avons tous des personnes âgées dans notre entourage, dans nos familles. Ce ne sont pas des inconnus. (Adam, intervenant correctionnel)

Plusieurs intervenants correctionnels rapportent que, bien souvent, la question de la criminalité n'est pas au centre des interventions. Une grande partie de leurs efforts porte sur les habiletés sociales et l'aspect occupationnel. Puisque plusieurs ont perdu l'habitude de vivre en société, il leur faut donc travailler sur des aspects très élémentaires qui font partie du quotidien de toute personne libre (déplacements, repas, habitudes de consommation...).

On leur montre à faire leur épicerie, à se faire un budget, à se déplacer avec le transport en commun. Il y en a qui sont tellement déconnectés que c'est beaucoup plus de l'intégration sociale que l'on fait que de la réinsertion sociale. Se réinsérer implique qu'on est en terrain connu et qu'on reprend une place. Pour la plupart, ils ne connaissent pas la société, ils n'y ont pas de place, mais ils doivent s'en faire une. C'est comme si moi j'arrivais sur une nouvelle planète. (Caroline, intervenante correctionnelle)

Les intervenants gérontologiques confirment, pour la plupart, l'importance d'adopter une approche d'intervention qui n'est pas la même qu'auprès des jeunes. Avec les détenus âgés, on ne pense plus en terme de carrière, mais plutôt à l'atteinte d'un certain confort. Qu'elles soient détenues ou non, ces personnes ont une expérience de vie très riche et il faut aussi en tenir compte.

La majorité des intervenants correctionnels insistent sur le fait que les détenus âgés nécessitent une plus grande supervision que les autres personnes incarcérées et que conséquemment, leurs tâches sont souvent plus lourdes. Un intervenant d'une maison de transition indique que plusieurs demeurent en permanence dans la ressource et qu'ils ne sortent pratiquement jamais. Dans un contexte où il y a parfois très peu d'intervenants sur le plancher, ils ne peuvent pas toujours s'en occuper adéquatement. Ce même intervenant précise qu'il ne serait pas possible, pour une maison de transition, d'avoir plusieurs individus à la fois qui demandent ce genre d'attention. Un autre intervenant se rappelle une réflexion qu'il a eue lors d'une visite avec un détenu à la pharmacie.

J'étais dans une période où j'avais plein de rapports à produire et j'étais là dans une file d'attente pour passer au comptoir des prescriptions. Moi, formé en criminologie pour travailler avec des délinquants, j'étais là avec un petit vieux tout fragile qui était inquiet à l'os parce que la pharmacie n'avait plus son médicament. (Ismaël, intervenant correctionnel)

La plupart des détenus rencontrés apprécient le travail des différents intervenants correctionnels. Ils se sentent considérés par ceux-ci et la grande majorité ne remet pas en question la capacité qu'a le système correctionnel de bien s'occuper d'eux.

Même s'ils se disent généralement satisfaits des liens qu'ils entretiennent avec les différents intervenants correctionnels, plusieurs aimeraient bien qu'ils puissent passer plus de temps avec eux.

Des fois, mon intervenant va pas mal vite. J'aimerais qu'il prenne plus de temps pour m'expliquer les affaires. C'est pas toujours évident de comprendre les papiers. Des fois on les lit ensemble, mais pas souvent. (Sylvain, détenu)

Quelques détenus insistent pour que leurs intervenants puissent leur fournir de l'information qui leur paraît importante. Ils souhaiteraient, notamment, recevoir de l'aide concernant les différents services qu'ils pourraient obtenir des organismes publics.

C'est important de savoir comment faire pour avoir les rentes, comment on doit s'arranger pour l'impôt, pour pouvoir aider la famille. Habituellement, les agents ne savent pas trop comment nous aider. (Mathieu, détenu)

Alors que les administrations correctionnelles se disent préoccupées par l'augmentation en nombre des détenus âgés, que plusieurs constatent que la programmation n'est pas adéquate pour ce groupe et qu'il est urgent d'agir, les détenus rencontrés ne laissent aucunement sentir ces préoccupations.

Pour les spécialistes de la gérontologie rencontrés, ce paradoxe peut s'expliquer assez facilement, puisqu'il est reconnu que les personnes âgées n'ont pas l'habitude de se plaindre de ceux qui leur fournissent les soins, qu'ils soient adéquats ou non. Également, d'autres laissent entendre qu'il est possible que les détenus âgés considèrent faussement que leurs problèmes sont normaux.

On retrouve tellement de drames humains en prison, que les malheurs sont du quotidien. (Amélie, professionnelle de la gérontologie)

3.4 Et le risque dans tout ça?

Suite aux entrevues réalisées auprès des intervenants correctionnels, il ressort que la préoccupation première est généralement associée au risque que représente l'individu pour la société.

C'est probablement la question de la délinquance sexuelle qui préoccupe le plus les intervenants qui hésitent à considérer ces détenus comme les autres. La plupart des personnes interrogées considèrent que les délinquants sexuels méritent une plus

grande vigilance, et qu'un individu qui paraît inoffensif peut cacher un risque de passage à l'acte. Les conséquences pouvant être dramatiques, il est important d'assurer un encadrement plus serré.

Sans nier la complexité des cas des délinquants sexuels, quelques intervenants critiquent l'approche correctionnelle qui met parfois beaucoup trop l'emphase sur le risque de récidive alors que le véritable problème se trouve ailleurs.

La sécurité prend le dessus sur le reste et la réinsertion est, des fois, bien secondaire. On se préoccupe plus du moment présent que de ce qu'il va advenir du détenu dans quelques années. Pourtant, la réinsertion sociale est un gage de sécurité. (David, intervenant correctionnel)

Un autre intervenant considère aussi qu'il existe une tendance à exagérer le risque que les détenus présentent.

Quand je vois un détenu qui a été condamné pour des vols de banque avoir de la difficulté à monter à sa chambre, je me dis qu'il n'a pas sa place dans une maison de transition. De quoi a-t-on peur? (Félix, intervenant)

Certains intervenants rappellent que le système correctionnel a comme mandat de traiter la délinquance. Les problèmes que vivent certains détenus n'ont rien à voir avec la criminalité et il ne faut pas se surprendre que leurs besoins ne soient pas considérés prioritaires.

Ne vous inquiétez pas, un délinquant sexuel aura accès à un traitement parce que ce genre de récidive est spectaculaire et remet en cause tout le système. Qu'est-ce qui va arriver à un détenu âgé qui ne reçoit pas un encadrement adéquat? Il va se retrouver dans la rue et ça, c'est moins dangereux. (Maurice, intervenant correctionnel)

4. Réinsertion sociale

4.1 Soins de santé

Sans être identifié comme un obstacle majeur à la réinsertion, plusieurs intervenants se disent préoccupés par l'accessibilité, pour certains détenus, à des services et des soins de santé lors de leur retour en société. Pour ces intervenants, les détenus profitent, pendant l'incarcération, d'un certain avantage sur les aînés en communauté en ce qui a trait à la rapidité et à la qualité des traitements.

Plusieurs pénitenciers possèdent une infirmerie assez bien structurée avec une gamme étendue de services. Selon les intervenants correctionnels, il est probable que le choc soit grand pour un individu qui nécessite des soins de santé, et qui retourne en communauté où il réalise qu'il ne sera plus traité d'une manière aussi rapide. Comme le système correctionnel paie pour les traitements ou les médicaments, il est possible qu'une fois libéré, il ne soit plus en mesure de se les offrir.

Un intervenant rapporte l'exemple d'un détenu qu'il côtoie depuis quelques mois et qui pourrait devenir problématique.

J'ai un détenu qui a besoin de bouteilles d'oxygène pour vivre. Là, il est chanceux, car c'est le SCC qui les paie. Mais quand il va quitter la maison de transition, comment va-t-il faire pour payer 300 \$ par mois? C'est à ça qu'on travaille présentement. (Clémence, intervenante correctionnelle)

Cette situation ne signifie aucunement qu'il faille réduire l'accessibilité des détenus aux soins de santé lorsqu'ils sont incarcérés. Il faut simplement comprendre que cette problématique peut avoir une influence sur la qualité du retour en communauté du détenu âgé. Il est donc important de s'assurer qu'à sa sortie, il pourra profiter de soins et de services similaires à ceux qu'il aura connus au moment de l'incarcération.

Il ne faut pas commencer à créer des besoins, car lorsqu'ils vont sortir, plusieurs n'auront plus les mêmes services. Cela peut être très difficile et certains vont tout faire pour retourner en détention. (Léonard, intervenant correctionnel)

4.2 Autonomie et le réseau social

De façon générale, les personnes interrogées identifient trois éléments qui compliquent la réinsertion sociale des détenus âgés. Premièrement, les détenus âgés vivront la même exclusion que connaissent les aînés dans la société. Deuxièmement, ils auront de la difficulté à avoir accès à certains soins de santé requis. Étant donné le séjour en milieu correctionnel, cette accessibilité est encore plus difficile que pour ceux qui n'ont jamais été incarcérés. Troisièmement, les informateurs soutiennent que le manque de connaissance des intervenants du milieu correctionnel peut nuire aux efforts de réinsertion des délinquants âgés.

Un informateur résume ainsi les problèmes que connaît le détenu âgé :

Faut pas oublier qu'il part de très loin. Il doit se tailler une place et souvent il n'en est pas capable. Il est difficile de sortir d'un milieu où on s'occupait de toi pour se retrouver dans un milieu où tu dois être autonome. Les plus jeunes ont peut-être moins de difficulté avec ça. (Noémie, intervenante correctionnelle)

L'ensemble des entrevues réalisées fait ressortir clairement que pour plusieurs détenus âgés, la démarche de réinsertion sociale peut être remplie d'obstacles qui se rapportent soit à l'autonomie de l'individu ou à son réseau personnel. D'ailleurs, certains remarquent que viser la réinsertion pour des détenus âgés peut représenter un sérieux paradoxe.

La réinsertion implique une prise d'autonomie, ce qui n'est pas toujours évident pour les personnes âgées qui bien souvent, sont dans une période de perte d'autonomie. (David, intervenant correctionnel)

Lorsqu'il s'agit d'évaluer le potentiel de réinsertion sociale et les défis qu'un détenu âgé pourra rencontrer, il apparaît important de prendre en considération la longueur de la peine (ou le temps passé en incarcération). Cependant, c'est le degré d'autonomie (physique, psychologique et sociale) et le soutien informel sur lequel il pourra compter qui risquent de faire toute la différence. Celui qui vit des problèmes de santé a tendance à être moins confiant en l'avenir et moins intéressé à entreprendre une démarche de retour en communauté.

De façon générale, lorsque les détenus âgés parlent de leurs projets de sortie, ils tendent à rechercher une vie calme et lorsque possible, ils aimeraient passer beaucoup de temps avec leur famille.

Une bonne partie des détenus rencontrés souhaitent pouvoir subvenir à leurs besoins, et ceux qui sont en bonne santé espèrent être en mesure de se trouver un emploi. Cependant, l'employabilité est un défi important auquel certains détenus sont confrontés. Un homme en libération conditionnelle explique ainsi ses difficultés:

Avant d'être incarcéré et même au pénitencier, j'ai toujours travaillé. J'ai même déjà eu une petite business. Mais là ce n'est pas facile. Y a pas beaucoup de jobs disponibles. C'est sûr qu'un vieux comme moi n'est pas le premier choisi par les employeurs. (...) C'est pas parce que j'ai 60 ans que je ne peux pas travailler. (Nicolas, détenu)

Cependant, les intervenants correctionnels demeurent confiants qu'un détenu, n'ayant pas de problèmes d'autonomie et qui est le moins débrouillard puisse réussir une démarche de réinsertion sociale.

Un détenu qui a déjà pu se débrouiller adéquatement en société va réussir à le refaire quelque soit la longueur de la sentence qu'il a purgée. C'est certain qu'il va connaître des difficultés, mais il a les bases de la vie en société en lui. Par contre, pour celui qui n'a jamais

réussi à vivre dehors, c'est sûr que la réinsertion sociale est un voyage périlleux parce qu'il n'a pas de référence. Il ne connaît pas ce qu'il doit atteindre. (Michael, intervenant correctionnel)

Un détenu qui vit une période de libération conditionnelle confirme les inquiétudes des intervenants correctionnels et de plusieurs détenus incarcérés.

J'étais tout énervé d'être dehors. Franchement, je ne pensais pas que c'était pour m'arriver. Mais là je me demande si j'ai vraiment envie de rester dehors. Avec mon chèque, je réussis à peine à avoir un chez-nous puis à manger. Une chance que je ne fume pas, sinon c'est sûr que je serais dans le trouble (...) J'ai juste assez d'argent pour avoir le minimum (...) Maintenant, je fais quoi avec ma vie. C'est pas très drôle d'avoir à rester chez vous parce que t'as pas un sou pour sortir. (Yannick, détenu)

La plupart des spécialistes du vieillissement soutiennent que la présence d'un réseau social qui pourrait soutenir le détenu ferait toute la différence lors des démarches de réinsertion sociale.

Lorsqu'on parle d'accompagnement psychosocial, on doit nécessairement parler de l'isolement. C'est une problématique sérieuse. Il y a des gens qui ne parlent pas à grand monde. Il y en a d'autres qui sortent à peine une fois par mois. Quand on parle des détenus, il faut se préoccuper du réseau qu'ils auront à leur sortie. Si la famille n'est pas présente, il faut tenter de mobiliser les ressources de la communauté où ils se dirigent. (Victoria, professionnelle de la gérontologie)

Selon les intervenants correctionnels, il apparaît que les individus qui ont purgé de très longues sentences sont ceux qui profitent le moins d'un environnement pour les soutenir. Les individus qui sont incarcérés à un âge plus avancé, semblent pouvoir

compter sur un réseau qui se rapproche de celui dont ils profitaient avant leur incarcération. Cependant, celui qui purge une longue peine d'incarcération perd souvent le contact avec le peu de ressources positives qu'il pouvait avoir. Il se retrouve alors seul au moment où il entreprend une démarche de réinsertion sociale.

Des intervenants qui travaillent auprès de délinquants sexuels ont confirmé l'importance du réseau personnel. Ils expliquent qu'il est possible, même pour ces individus, de favoriser leur retour en société de façon sécuritaire.

Il y en a qui ont purgé une courte sentence qui n'a pas trop endommagé le réseau. Quand ils ont du monde intéressant autour d'eux pour les aider, on augmente considérablement les chances de réussite. (Noémie, intervenante correctionnelle)

Pour contrer cette difficulté, un intervenant parle avec enthousiasme des groupes de support qui permettent à ceux qui sont seuls, d'avoir l'aide dont ils ont besoin pour réussir leur retour en société. En jumelant un délinquant à des personnes significatives (intervenants, bénévoles...), on permet un environnement plus sécuritaire autant pour la société que pour l'individu. C'est une stratégie efficace pour ceux qui sont isolés et qui ne sont pas pleinement autonomes.

On est là dans le quotidien et dans les moments difficiles. On est là lorsqu'il pourrait être tenté de retomber dans de vieux patterns qui le ramèneraient en prison. (André, intervenant correctionnel)

Les spécialistes du vieillissement insistent sur l'importance, pour les intervenants correctionnels, de bien connaître toutes les ressources qui peuvent soutenir les détenus âgés. En maison de transition, par exemple, si l'intervenant ne connaît pas ce réseau, le détenu aura de la difficulté à entreprendre les démarches nécessaires, d'autant plus qu'il est reconnu que, pour les personnes âgées, ce sont parfois les intervenants qui les initient. Il n'est pas toujours évident que les aînés entreprendront

ces démarches lorsqu'ils en auront besoin. Il s'agit là d'une responsabilité qui revient aux intervenants correctionnels.

Ce n'est pas juste une question d'aller chercher son formulaire pour recevoir son chèque ou de trouver un loyer décent. Il faut lui présenter tous les services sur lesquels il peut compter en identifiant ceux dont il a le plus besoin. Pour ça, il faut savoir reconnaître les besoins d'une personne âgée et intervenir adéquatement auprès d'elle. (Amélie, professionnelle de la gérontologie)

Ceux qui se retrouvent en libération conditionnelle, expliquent que le passage en maison de transition leur a permis de prendre le temps de bien s'ajuster en vue de leur retour en société. Un détenu qui termine son séjour exprime ainsi cette réalité :

Dehors tout va vite, c'est incroyable. La maison de transition m'a permis de respirer. Quand c'était difficile, j'avais un endroit et des gens vers qui je pouvais me tourner. C'est drôle parce qu'au début je ne voulais rien savoir de venir ici. (Jean-Yves, détenu)

Pour un autre détenu présentant un profil très lourd, l'aide qu'il a reçue à sa sortie fut déterminante.

Je dois dire un gros merci à mon intervenant. Sans son aide, je serais retourné en prison. Je sais qu'il y a au moins quelqu'un qui m'aime. Au tout début de ma libération, j'ai pas réagi. Je me sentais encore en prison. Je me suis rendu compte que c'est pas pareil dehors et que (nom d'une ville) a beaucoup changé. J'étais perdu. J'avais peur des gens, j'étais stressé, malheureux... Une chance que j'ai eu de l'aide. (Roger, détenu)

5. Principaux enjeux et défis concernant la réinsertion sociale

En examinant les résultats, il est possible de résumer les défis que pose la réinsertion sociale des détenus âgés en fonction de la formation des intervenants, de la période d’incarcération et celle de la mise en liberté.

5.1 Formation des intervenants

Les intervenants correctionnels (autant en établissement qu’en communauté) entretiennent des stéréotypes et des préjugés envers les détenus âgés qui traduisent une méconnaissance de ce que les aînés vivent comme difficultés. Cette situation peut contribuer à accroître les problèmes rencontrés par les détenus âgés et à compliquer leur retour en communauté. Cependant, il faut reconnaître que la majorité des intervenants correctionnels se disent préoccupés par les défis que pose le vieillissement carcéral et certains acceptent même de remettre leurs interventions en question.

L’intervention auprès de détenus âgés exige parfois un encadrement plus important des professionnels et plusieurs ne se sentent pas adéquatement outillés pour faire face aux défis qui se présentent avec ce groupe. Cette difficulté pourrait aussi expliquer la raison pour laquelle certains signalent, qu’avec les détenus âgés, la gestion du risque prend peut-être trop d’importance.

De façon générale, les aînés incarcérés apprécient le support qu’ils reçoivent des intervenants correctionnels. Toutefois, ils aimeraient que ces intervenants puissent leur consacrer encore plus de temps et qu’ils soient en mesure de mieux les diriger dans leurs démarches auprès des services d’assistance publique et du réseau d’aide disponible aux personnes âgées.

5.2 Lors de l’incarcération

En établissement carcéral, peu de programmes (thérapeutiques, professionnels ou occupationnels) prennent véritablement compte des intérêts et des besoins particuliers des personnes incarcérées âgées. Par contre, il n’est pas recommandé de

créer des programmes spécialisés pour ce groupe, mais d'adapter ceux qui existent déjà.

Les préoccupations principales des détenus âgés incarcérés ont trait à leur santé et à leurs familles. Plusieurs craignent le retour en société et préfèrent vivre l'encadrement correctionnel que de se retrouver sans service et sans support dans la société. L'idée de se retrouver seul dans un minuscule appartement, tout en ayant de la difficulté à subvenir à des besoins essentiels comme l'alimentation et les soins de santé, est un argument puissant les incitant à ne pas vouloir quitter l'établissement carcéral.

5.3 Lors de la mise en liberté

Avec les détenus âgés, il apparaît nécessaire d'éviter les chocs que peuvent provoquer un retour dans la communauté trop rapide. Avec ces détenus, encore plus qu'avec les autres, il faut favoriser une mise en liberté graduelle qui leur permettra de s'adapter à une société que plusieurs ne connaissent plus. Pour un grand nombre d'entre eux, la vie en société a tellement changé, depuis le début de leur incarcération, qu'ils ont besoin d'un accompagnement important dans les activités quotidiennes. C'est pour cette raison, qu'au moment de la libération, l'intervention porte beaucoup plus sur l'intégration sociale (la façon de vivre au quotidien) que sur des éléments relatifs à la criminalité.

Plusieurs détenus âgés semblent vivre des difficultés liés à l'isolement. Après de longues années d'incarcération, leur réseau social tend à s'effriter de sorte qu'ils sont peu nombreux à compter sur un réseau significatif. De plus, leur situation économique précaire vient compliquer encore plus l'accès à des conditions de vie minimalement satisfaisante et aux services que leur état pourrait nécessiter.

On observe aussi qu'il existe une difficulté au niveau de la continuité des soins et des services entre le passage de l'établissement carcéral à la maison de transition et, éventuellement, à la communauté. Également, les ressources communautaires qui accompagnent les détenus âgés lors de leur retour en société sont rarement en

mesure de les accompagner vers le réseau d'assistance publique ou des les diriger vers les ressources qui offrent des services généraux ou spécifiques aux personnes âgées.

CONCLUSION

La fin des années 90 et l'approche de l'année internationale des personnes âgées ont pu créer un engouement par rapport aux délinquants âgés et quelques initiatives ont pu être mises de l'avant. L'urgence d'agir qui avait été alors identifiée s'est rapidement estompée et depuis, cette question est moins présente et peu abordée. Même l'*Enquêteur correctionnel* a eu à rappeler au *Service correctionnel du Canada* son engagement à s'investir dans l'encadrement des aînés incarcérés. Il est maintenant possible de questionner l'intérêt véritable des autorités correctionnelles par rapport aux détenus âgés.

Étant donné les résultats des entrevues réalisées auprès des informateurs et des détenus, il faut noter que les conclusions sont davantage orientées en fonction des détenus qui ont purgé de longues sentences, plutôt que sur ceux qui ont été incarcérés sur le tard, alors qu'ils avaient déjà un âge avancé. L'ensemble des personnes rencontrées affichait une meilleure connaissance des situations des détenus ayant passé beaucoup de temps en prison (suite à une seule sentence ou à plusieurs), et les délinquants sur le tard semblaient représenter une préoccupation récente.

1. Approches gérontologique et criminologique

L'originalité de cette recherche est probablement d'avoir pu comparer, sur certains thèmes, la vision des intervenants correctionnels avec celle des professionnels de la gérontologie. Les entrevues réalisées auprès des détenus ont permis de compléter l'information recueillie auprès de ces informateurs.

En analysant les résultats, il est possible de remarquer, qu'en fonction de leur milieu d'appartenance et de leur expérience (gérontologique ou correctionnel), les personnes interrogées manifestent des différences dans l'interprétation qu'elles font des problèmes vécus par les personnes âgées et les détenus âgés. Qu'il s'agisse, par exemple, de l'isolement, de l'institutionnalisation, de l'encadrement clinique, de la gestion, ou de la santé, on remarque que les intervenants correctionnels, dans

l'ensemble, ne semblent pas maîtriser les défis et les besoins propres aux personnes âgées.

Cette difficulté à bien comprendre les enjeux liés au vieillissement est le simple reflet d'un manque de formation et d'outils pour mieux accompagner les détenus de plus de cinquante ans. La majorité des intervenants sont conscients des difficultés qui attendent les personnes âgées et les détenus âgés, mais ils ne sont pas toujours en mesure de bien les analyser ou de réagir adéquatement. Plusieurs même se sentent démunis face à cette clientèle.

2. L'âge est-il un bon indicateur?

Les résultats des entrevues proposent qu'il importe de ne pas s'arrêter sur la question de l'âge chronologique lorsqu'il s'agit d'évaluer l'encadrement nécessaire des détenus. Cela signifie que parmi les détenus âgés, il y en a plusieurs qui peuvent suivre le même parcours que n'importe quels autres individus incarcérés.

Si par défaut de mieux, l'auteur a choisi d'utiliser une méthode dite classique (en fonction de l'âge), il se dégage que la méthode dynamique (en fonction des besoins) est beaucoup plus utile lorsqu'il s'agit d'étudier les caractéristiques et les défis individuels.

Il apparaît, malgré l'opinion contraire de certains intervenants correctionnels, que les besoins des détenus âgés se rapprochent de l'ensemble de ceux de la population carcérale ainsi que de ceux vécus par les personnes âgées qui n'ont jamais été incarcérées. Ces difficultés que vivent plusieurs détenus âgés sont influencées par les nombreuses années passées en prison, par l'état de santé, par l'isolement, par le délit commis ou par le degré d'autonomie.

Les détenus âgés ne représentent donc pas un groupe homogène et il importe de distinguer entre leurs différents profils. La nature du délit, la durée de la peine et d'autres caractéristiques personnelles (santé, autonomie, réseau social...) sont tous

des facteurs qui pourront influencer le type d'encadrement nécessaire et les chances de réussir une démarche de réinsertion sociale.

Les problèmes d'intégration sociale qu'ils peuvent rencontrer ne sont pas propres aux détenus âgés, mais les entrevues réalisées laissent penser qu'ils sont plus importants que ceux observés chez les plus jeunes.

Si l'ensemble des entrevues effectuées nous permet de mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les détenus âgés, elles mettent aussi en évidence celles que connaît le système correctionnel et les embûches qui rendent l'encadrement de ce groupe plus complexe.

Pour mieux accompagner les délinquants âgés, il ne laisse aucun doute que le milieu correctionnel devra d'abord s'intéresser encore plus au phénomène du vieillissement en général, ainsi qu'aux stratégies d'intervention qui s'adressent particulièrement aux personnes âgées. Si, de façon générale, le *Service correctionnel du Canada* a su adopter une bonne approche en ne désirant pas créer des services et des programmes réservés aux détenus âgés, il ne semble pas, pour l'instant, s'être donné les moyens de bien adapter sa programmation.

3. Importance d'un porteur de dossier

Un problème important que l'on retrouve actuellement est que depuis l'abolition de la *Division des délinquants âgés*, le *Service correctionnel du Canada* n'a pas identifié, au sein de son organisation, un porteur de dossier spécialisé en matière de vieillissement. Le manque de ligne directrice ou de référence fait en sorte que des initiatives se développent d'une façon isolée, et qu'il est plus difficile d'adapter la programmation.

À la lueur des résultats de cette recherche, il apparaît judicieux de proposer la création d'une nouvelle division des délinquants âgés, ou l'identification d'un porteur de dossier qui aurait comme rôle de conseiller les différents intervenants ou les ressources qui présentent des préoccupations particulières concernant les détenus

âgés. Elle pourrait aussi aider à adapter les programmes et les services présents au sein du *Service correctionnel du Canada* et de ses partenaires, tout en développant des relations avec le réseau des personnes âgées que l'on retrouve dans la communauté. Finalement, elle serait en charge de proposer des stratégies de sensibilisation et de formation du personnel en établissement comme en communauté.

Pour être efficace, cette personne doit absolument posséder une connaissance importante des problématiques générales liées au vieillissement, et être à l'aise avec la question de l'intervention auprès de cette clientèle. Idéalement, ce poste doit être tenu par une personne provenant du milieu des organismes qui travaillent auprès des personnes âgées.

4. Des intervenants mieux formés

Si, selon une lecture gérontologique, le *Service correctionnel du Canada* semble être sur la bonne voie en ne voulant pas créer un parcours réservé aux détenus âgés, il faut remarquer que l'ensemble des intervenants correctionnels rencontrés considère la pertinence d'offrir des programmes et des services conçus spécialement pour les détenus âgés.

Malgré une certaine connaissance des intervenants correctionnels par rapport aux difficultés que peuvent connaître les personnes âgées, cette compréhension demeure limitée. Les entrevues réalisées montrent que le personnel correctionnel (autant en communauté qu'en établissement) présente des préjugés à l'égard de la situation des aînés incarcérés, et tendent à reproduire les stéréotypes que l'on remarque dans la population concernant les personnes âgées. S'ils reconnaissent sensiblement les mêmes difficultés que les professionnels de la gérontologie, les interprétations qu'ils en font ne sont pas les mêmes.

La question de l'isolement est un exemple approprié illustrant cette situation. Alors que les intervenants correctionnels soutiennent, pour la plupart, que même si cette situation s'avère préoccupante, il s'agit d'un phénomène naturel chez les personnes

âgées. Pourtant, les spécialistes du vieillissement ont clairement affirmé que l'isolement peut être le résultat d'une programmation mal adaptée.

Les entrevues réalisées démontrent aussi que les intervenants correctionnels, tendent à analyser les difficultés et les besoins des détenus âgés en fonction d'une lecture presque uniquement criminologique, et non pas en s'appuyant sur les réalités propres au vieillissement. Plutôt que de comparer les détenus âgés avec les personnes âgées de la communauté, ils tendent à les comparer aux détenus plus jeunes.

Il faut aussi reconnaître que le manque de sensibilité ou de formation des intervenants à la réalité des personnes âgées contribue à rendre le retour en société des aînés incarcérés plus complexe. Il devient alors plus difficile de mettre en place des stratégies d'intervention adaptées, ou des projets de sorties qui permettent de combler les difficultés les plus sérieuses. C'est probablement là, un défi important auquel le milieu correctionnel doit faire face.

Dans l'ensemble, les intervenants correctionnels (cliniciens et gestionnaires) connaissent mal les défis et les enjeux liés au vieillissement ainsi que les besoins propres aux personnes âgées. Toutefois, la grande majorité de ceux-ci se disent préoccupés par la situation des détenus âgés.

Très peu d'intervenants ont une formation gérontologique ou gériatrique leur permettant d'adapter véritablement l'intervention correctionnelle aux détenus âgés. La présence de personnes ressources formées en gérontologie en milieu correctionnel ainsi que certains ateliers de sensibilisation pour les intervenants permettraient de combler cette lacune.

Le *National Institute of Correction*¹⁵⁴ a identifié 6 habiletés que le personnel médical impliqué auprès de détenus âgés doit avoir. Cinq de ces habiletés pourraient orienter

¹⁵⁴ Florida Corrections Commission, 1999

tout effort de formation du personnel correctionnel ayant à intervenir auprès de détenus âgés.

Ce sont :

- Comprendre le vieillissement
- Comprendre les capacités et les limites des personnes âgées
- Reconnaître l'impact que peuvent amener certaines difficultés sur le comportement
- Comprendre les effets que peut causer la médication
- Reconnaître les ressources qui peuvent aider.

À cela, on peut ajouter l'importance de connaître les préoccupations que peuvent entretenir les personnes âgées par rapport à certains thèmes comme la mort, la famille, la retraite... Ces habiletés permettront aux intervenants d'accroître la qualité de leurs interventions.

5. Soutenir les intervenants

En plus d'offrir une formation adaptée, il est également primordial d'offrir un encadrement et un support aux intervenants correctionnels qui travaillent auprès d'une clientèle en perte d'autonomie. Il n'est pas aisé de côtoyer une personne dont la situation se détériore, et il est parfois encore plus difficile de faire face à des individus malades et à la mort de certains. Plusieurs intervenants ont même mentionné qu'ils n'étaient pas prêts à faire face à de telles situations et qu'il leur a été très difficile de composer avec la maladie ou la mort d'un détenu ou d'un résidant.

Même si on ne le veut pas, on s'attache à ces détenus et leurs maladies ou leurs incapacités nous touchent. On voit leur souffrance et on aimerait bien pouvoir en faire plus pour les soulager. En même temps c'est triste de les voir incarcérés, mais il s'agit de la situation la moins pire pour eux. Lorsque Albert (un détenu) est mort, l'an passé, d'une crise cardiaque, ça m'a fait quelque chose (André, intervenant correctionnel).

Offrir un meilleur encadrement aux intervenants signifie aussi la nécessité de considérer que l'accompagnement de délinquants âgés peut représenter une tâche plus lourde qui nécessite plus de temps, et qui exige parfois de l'équipement et des soins spécialisés.

Même si les intervenants correctionnels ne possèdent pas toujours une connaissance adéquate ou approfondie des problématiques liées au vieillissement, il ne faut pas, automatiquement, rejeter leurs points de vue lorsqu'ils divergent de ceux des professionnels de la gérontologie. Inversement, il faut reconnaître que la plupart des

professionnels de la gérontologie connaissent peu la dynamique propre au milieu correctionnel.

Que ce soit en fonction d'une typologie des délinquants âgés telle que proposée par la littérature criminologique (récidivistes, longues sentences et incarcérés sur le tard), de la durée de la peine, de la présence d'un réseau social ou du niveau d'autonomie, il faut savoir adapter les stratégies d'intervention.

Il s'agit là d'une raison qui justifie l'importance de créer des échanges de nature clinique entre les milieux correctionnel, médical et celui des personnes âgées. Il serait ainsi possible de mieux analyser l'impact du milieu correctionnel dans une perspective gérontologique permettant une meilleure compréhension de la situation des délinquants âgés.

6. Enrichir les équipes cliniques

La question de la santé étant au cœur des préoccupations des détenus âgés, il apparaît opportun de sensibiliser encore plus le personnel médical à la mission du système correctionnel. Cela assurerait une meilleure complémentarité entre leurs interventions et celles des équipes chargées de l'encadrement des délinquants. Également, l'importance de développer un meilleur lien, tout en assurant la confidentialité des détenus, entre le personnel médical et les équipes de gestion clinique, ne laisse aucun doute.

Il s'avère aussi nécessaire d'impliquer des spécialistes de l'intervention auprès des personnes âgées, au sein des équipes cliniques qui accompagnent les délinquants. Au même titre qu'on retrouve des criminologues, des psychologues ou des travailleurs sociaux, on doit retrouver au sein des équipes cliniques des professionnels de la gérontologie et de la gériatrie.

Il ne faut pas cependant croire que la venue de ces professionnels changera nécessairement les choses. Il faut d'abord et avant tout que l'ensemble du personnel soit sensibilisé à la réalité des personnes âgées, et à la façon d'accompagner ces

individus dans les différentes étapes de leur vieillissement. Afin de réduire les préjugés et la méconnaissance des intervenants, il est prioritaire de leur donner les outils nécessaires.

7. Un système basé sur l'individualisation?

De façon générale, lorsqu'on traite la question des délinquants âgés, les intervenants correctionnels mentionnent que leur présence est de plus en plus importante, et que l'augmentation en nombre de ce groupe pose un problème pour le système correctionnel. En qualifiant ainsi le vieillissement de la population carcérale, on maintient un préjugé répandu dans la société, à l'effet que le vieillissement de la population est problématique. Il faut constater que le seul problème lié au vieillissement de la population carcérale, est celui qui renvoie à la difficulté de bien réagir à cette situation ou de comprendre les enjeux qu'elle amène.

Le système correctionnel canadien est souvent considéré, et probablement à juste titre, comme un modèle à suivre à l'échelle internationale. Il propose un encadrement et une programmation de qualité, et la compétence de son personnel et de ses partenaires est souvent mentionnée. Une des forces de ce système correctionnel est qu'il vise à s'adapter aux différents besoins rencontrés chez les délinquants qu'il accompagne, insistant sur l'individualisation. Alors, comment se fait-il qu'un système qui met tant d'emphase sur l'importance de l'individualisation, ait de la difficulté à gérer un problème aussi normal que celui du vieillissement? C'est peut-être simplement qu'il saisit encore mal les défis rencontrés chez les détenus âgés.

D'ailleurs, l'augmentation en flèche du nombre de détenus âgés et les coûts qu'elle semble entraîner, n'aurait pas dû être au centre des préoccupations visant à mieux desservir une population carcérale vieillissante. Qu'il y ait peu ou beaucoup de délinquants âgés au sein des établissements correctionnels, il faut s'assurer de leur offrir un environnement et des services adaptés à leurs besoins et surtout à leurs réalités.

En terme de programmation et de services, les aînés font face à un sérieux problème qui complique leur parcours dans le système correctionnel. Leurs difficultés sont souvent liées à des questions sociales plutôt que criminogènes. Si le système correctionnel a comme mandat de réduire les probabilités de récidive, il est normal qu'il mette l'emphase sur une programmation axée sur les délits ou les facteurs les précipitant. Cependant, ceux qui sont aux prises avec des difficultés plus générales tel le réseau social ou l'autonomie fonctionnelle, reçoivent moins d'attention.

8. Adapter les programmes et services

Tout comme l'a mentionné le *Service correctionnel du Canada à l'Enquêteur correctionnel*, il faut ajuster la programmation régulière. S'il s'avère préférable d'éviter la création de nouveaux programmes réservés aux détenus âgés, il est possible d'adapter ceux en place afin qu'ils puissent tenir compte des attentes, des objectifs, des intérêts et de l'expérience des aînés.

Il serait judicieux de compléter la programmation régulière, en offrant certains programmes qui permettraient aux détenus âgés de mieux composer avec le vieillissement tout en les préparant à ce qui les attend. Par exemple, on pourrait rendre disponible une formation préparatoire à la retraite ou des ateliers de prévention en matière de santé. Plusieurs ont mentionné la nécessité d'offrir des ateliers axés sur les habiletés sociales concrètes permettant de mieux composer avec le quotidien (budget, santé, cuisine...). Il va de soi que ces cours seraient destinés à l'ensemble des détenus et non pas seulement aux aînés incarcérés.

Lorsqu'il s'agit de développer des initiatives pour les personnes âgées, il paraît essentiel de viser à maintenir les liens intergénérationnels et le milieu correctionnel ne devrait pas faire exception. À moins de situations exceptionnelles, il faut qu'ils puissent côtoyer la population carcérale régulière et avoir accès à l'ensemble de la programmation. En plus de permettre leur intégration, cette stratégie permet aussi à tous les détenus, d'être sensibilisés et concernés par les problèmes que peuvent vivre les personnes âgées.

9. Développer un réseau social

Puisque la présence d'un réseau social adéquat s'avère déterminante lors des démarches de réinsertion sociale, la situation des détenus isolés et peu autonomes est une source d'inquiétude importante. Pour ces détenus, il devient essentiel de favoriser la mise en place d'un réseau de support, qui pourrait accompagner le délinquant lors de son retour en société, mais aussi une fois que sa peine sera complétée.

À l'exception de certains délinquants jugés trop dangereux, la majorité des détenus vont, un jour, avoir à reprendre la vie en société. Il est alors essentiel de s'assurer qu'ils pourront, à ce moment, obtenir l'aide nécessaire ou profiter d'un encadrement adéquat.

Il apparaît judicieux de favoriser la mise en place de cercles de soutien¹⁵⁴ qui permettent l'implication de la communauté pouvant aider le libéré conditionnel ou celui qui a terminé de purger sa peine. Ces initiatives favorisent la poursuite des efforts de réinsertion sociale et le maintien des acquis.

Ces groupes de soutien, parfois utilisés avec les délinquants sexuels, permettraient à des délinquants âgés qui sont sans ressource et isolés, de profiter d'un accompagnement unique. Cette solution permettrait de favoriser l'intégration communautaire de ces détenus, et les aiderait à développer un réseau significatif permettant de mieux répondre aux besoins particuliers qu'ils présentent.

10. Longues sentences

Malgré que les intervenants correctionnels affirment que la question de la sécurité et la gestion du risque demeurent les facteurs déterminants dans toutes les décisions, il s'avère que des détenus âgés qui présentent un très faible risque de récidive (voir

¹⁵⁴ L'aûmonerie du Service correctionnel du Canada définit les cercles de soutien comme *un groupe surtout confessionnel d'environ quatre à sept bénévoles de la collectivité*, qui s'engage à améliorer la sécurité publique en soutenant la réinsertion sociale d'une personne qui a été maintenue en incarcération jusqu'à l'expiration de son mandat à cause de ses antécédents de crimes sexuels, en établissant avec elle une « alliance », en ayant avec elle des rencontres, et en l'accompagnant dans sa vie quotidienne. (*ou plus si besoin en est). Service correctionnel du Canada (2002a)*

même aucun risque) demeurent incarcérés, et ce, même s'ils sont admissibles à une libération conditionnelle. On constate qu'il y a des individus qui restent incarcérés parce qu'ils sont peu autonomes, isolés et/ou malades et non pas parce qu'ils sont dangereux.

Cette réalité devrait inciter tous les intervenants du système correctionnel à la réflexion et à la remise en question de leurs interventions. Aussi, il faut questionner le rôle du système pénal et correctionnel, car pour bien des détenus âgés, les véritables problèmes rencontrés n'ont rien à voir avec la criminalité, mais plus avec la question de l'intégration sociale et de l'autonomie. Est-il normal ou souhaitable de maintenir en prison certaines personnes qui représentent peu de risque au niveau de la récidive?

Que l'on soit en accord ou pas avec les questions liées à l'institutionnalisation, il ressort que les détenus qui ont purgé beaucoup de temps en détention ont souvent plus de difficultés à réintégrer la société. Il arrive même que certains refusent d'être libérés, et plusieurs intervenants correctionnels affirment qu'il y en a qui ne pourront jamais vivre à l'extérieur de la prison. De façon générale, les détenus et les intervenants correctionnels considèrent qu'il s'agit là d'une situation normale à propos de laquelle peu de choses peuvent être faites. Tout au plus, ils mentionnent qu'il s'agit là d'une situation préoccupante, mais ils ne questionnent pas les causes de l'institutionnalisation et ne remettent pas en question l'encadrement offert par le système correctionnel.

La question de l'institutionnalisation laisse place à la question du milieu d'appartenance auquel un individu est lié. De façon générale, lorsque l'on parle de l'intervention auprès des personnes âgées, les professionnels du vieillissement mentionnent l'importance de miser sur le maintien avec ce milieu d'appartenance et, autant que possible, éviter le retrait de celui-ci. Pour un détenu qui a passé de nombreuses années en prison, le milieu d'appartenance est-il la communauté ou la prison?

Cette question est importante parce qu'elle orientera les actions à prendre. Si l'on considère qu'il s'agit de la communauté, alors on mettra de l'avant des mesures qui tenteront de lui permettre d'y retourner le plus facilement et le plus rapidement possible. Et si, comme plusieurs le croient, la prison est considérée comme le milieu d'appartenance de détenus qui y ont passé beaucoup d'années, et bien, on mettra l'emphase sur des mesures qui viseront à les maintenir dans le système correctionnel ou dans un milieu qui lui ressemble.

Pour un détenu qui a passé de nombreuses années en prison, le milieu naturel est-il la communauté ou la prison? Et si c'était la prison... Étant donné que deux des objectifs du système correctionnel canadien sont la protection du public et le retour en société des délinquants, on aurait un indice que le système correctionnel a de la difficulté à assurer réussit un accompagnement adéquat des détenus purgeant de longues sentences.

Il n'apparaît pas normal qu'un système, quel qu'il soit, contribue à rendre un individu tellement dépendant de ce système qu'il pourra difficilement vivre à l'extérieur de celui-ci.

Ce qui rend cette situation encore plus difficile à accepter, c'est qu'on connaît bien les difficultés auxquelles sont confrontés ceux qui passent un bon moment en prison. Alors pourquoi est-il si difficile de mettre en place des initiatives qui réussiraient à limiter leurs difficultés à réintégrer la société? Lorsqu'un individu purge une sentence d'incarcération de plus de 10 ans, ce n'est pas le temps qui manque pour préparer la sortie.

Une autre difficulté vient du fait que ceux qui purgent de longues sentences ne représentent pas une priorité pour les autorités correctionnelles. Plusieurs détenus et intervenants correctionnels ont confirmé que l'accès à certains programmes peut être très long pour ces individus, puisqu'on préfère agir d'abord, auprès de ceux qui seront prochainement libérés.

11. Questionner les façons de faire

Si la présence de ressources spécialisées comme le Foyer Oxygène ou le CCC Chilliwack peut se justifier par le nombre de détenus nécessitant un support immédiat, il ne faudrait pas croire que ce genre de ressources représente une solution qui règle tous les problèmes. Elles ne devraient être que des mesure de dernier recours et il ne faudrait pas commencer à mettre sur pied plusieurs initiatives similaires, en évitant de se poser certaines questions fondamentales sur le rôle du système pénal et correctionnel. Il va falloir, un jour, s'interroger sur la façon dont le système correctionnel travaille auprès des individus purgeant de longues sentences. Il apparaît aussi important de questionner la pertinence des sentences qui, outre l'effet de punition, compromettent parfois les chances de réinsertion sociale.

Est-il possible que l'incarcération prolongée d'individus qui ne représentent pas de risque pour la société amène plus de désavantages que d'avantages? Est-il possible de favoriser encore mieux la libération conditionnelle et le retour graduel en société de certains délinquants?

12. Des thèmes de recherche à développer

12.1 Que sont-ils devenus?

Afin de mieux comprendre les facteurs contribuant à la réussite d'une démarche de réinsertion sociale, il serait intéressant d'effectuer une enquête auprès de délinquants âgés qui ont quitté le réseau des pénitenciers et des maisons de transition. Présentement, nous connaissons peu la situation dans laquelle ils se retrouvent, et cette démarche permettrait aussi d'identifier les éléments qui ont favorisé leur maintien en société. Il serait alors possible de connaître la façon dont ils vécu leur retour en communauté, les défis rencontrés.

12.2 Et les femmes?

Finalement, si cette étude s'est penchée exclusivement sur la question des hommes âgés, il faudrait examiner la situation des femmes détenues de plus de cinquante ans. Plusieurs professionnels rencontrés ont mentionné l'importance de bien comprendre la différence entre le vieillissement de la femme et celui de l'homme. Il semblerait

que les stratégies d'intervention doivent être adaptées, puisqu'elles présentent certaines particularités, notamment par rapport à leur situation économique et à leur rôle social.

12.3 Délinquants sur le tard

Si on connaît assez bien la situation des individus qui purgent de longues périodes d'incarcération, il en est autrement pour les détenus qui sont emprisonnés pour la première fois à un âge avancé. Il faudrait être en mesure de mieux comprendre l'impact de l'incarcération pour ces individus et les défis qui les attendent lors de leur retour en communauté.

13 Mot de la fin

Malgré les récentes initiatives, il apparaît qu'il reste beaucoup à faire afin de bien comprendre la réalité des délinquants âgés, et surtout de leur assurer un accompagnement adéquat leur permettant de véritablement réintégrer la société. Les difficultés qu'ils peuvent rencontrer lors de leur retour en société varient grandement. Le nombre d'années passées en prison, l'état de santé, l'isolement, la nature du délit et le degré d'autonomie doivent être considérés lorsqu'il s'agit de mettre en place des stratégies d'intervention. Toutefois, pour y parvenir, les intervenants correctionnels doivent bien connaître les défis liés au vieillissement et les ressources qui pourront soutenir les détenus lors de leur sortie. Ces intervenants doivent aussi compter, au sein de leur organisation, sur des personnes ressources spécialisées en gérontologie ou en gériatrie qui peuvent les soutenir. Même s'il s'avère nécessaire d'adapter les services et les programmes auxquels peuvent participer les détenus âgés, une réflexion doit avoir lieu sur le rôle des systèmes pénal et correctionnel. Est-il normal que certains détenus ne réussissent pas vivre à l'extérieur du milieu correctionnel? Comment pouvons-nous soutenir encore plus les efforts de réinsertion de détenus qui connaissent des problèmes d'intégration sociale plutôt que des problèmes de délinquance?

RÉFÉRENCES

- Aday, R.H. (1994a), «Golden years behind bars : special programs and facilities for elderly inmates», *Federal probation*, vol.58, n^o.2, p. 47-54.
- Aday, R.H. (1994b), «Aging in prisons : A Case study of new elderly offenders» *International Journal of offender therapy and comparative criminology*, vol.38, n^o1, p. 77-91.
- Aday, R. H. (1988), *Crime and the elderly : an annotated bibliography*, New York, Greenwood Press.
- Anderson, J., McGehee, R. (1991), «South Carolina Strives to Treat Elderly and Disabled Offenders», *Corrections Today*, vol.53, n^o5, p. 124-127.
- Amellal, D. (2003), «Le Service Oxygène : le partenariat à son meilleur». *Entre Nous*, vol.28, n^o 3, p.17-19.
- Baird, B. (1998), «Old folks in prison», *Salt Lake City Weekly*, <http://www.slweekly.com>, tel que consulté le 24 août 2003.
- Boe, R., Nakekh, M., Vuong, B., Sinclair, R., Cousineau, C. (2003), *L'évolution du profil de la population carcérale sous responsabilité fédérale : 1997 et 2002*. Ottawa, Division de la recherche du Service correctionnel du Canada, 81.
- Bonta, J. (1997), «La réadaptation des délinquants: de la théorie à la pratique», Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Chartier, G. (1999), «Les délinquants âgés au SCC : le vieillissement de la population de délinquants», *Entre Nous*, vol.23, n^o3, p. 2-4.
- Champion, D.J. (1988). «The severity of sentencing : Do federal judges really go easier on elderly felons in plea-bargaining negotiations compared with their younger counterparts», dans B. McCarthy & R. Langworthy, Older offenders : Perspectives in criminology and criminal justice, p. 143-156.
- Commission nationale des libérations conditionnelles (2003), *Rapport de surveillance du rendement 2002-2003*, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada, p. 40-50.
- Conseil des aînés (1997), *La réalité des aînés québécois*, Québec, Gouvernement du Québec.

- Cribier, F. (1990), *Interdisciplinarité en criminologie*, St-Hyacinthe, Hébert R. édition, p.131-136.
- DeLuca, H.R. (1998), «Managing older inmates : It's more than just time», *Social Gerontology*, sous la direction de Redburn D.E., McNamara, R.P., Londres, Auburn House, p. 208-219.
- Deslauriers, J.P., Kérisit, M. (1997), «Le devis de recherche qualitative», dans J. Poupart, J.-P., Deslauriers, L., Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pirès (Eds) : La recherche qualitative : enjeux épistémologique. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 85-111.
- Drouin, M.A. (2000), «Les délinquants âgés au Service correctionnel du Canada» Conférence prononcée à Hull, le 9 février 2000 dans le cadre d'une activité organisée par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec.
- Durham III, A.M. (1994), «Crisis and reform : current issues», *American punishment*, Boston, Little Brown and Company, p. 92-104.
- Edwards, T. (1998), *Aging inmate population*, Southern Legislative Council of the Council of State Governements.
- Ellis, J. (2000), «Division des délinquants âgés du Service correctionnel du Canada», *Actualités-justice*, Vol.15, n° 3, p. 15-17.
- Enquêteur correctionnel (1998-2003), *Rapport annuel de l'enquêteur correctionnel*, Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Faiver, K.L. (1998), *Health care management issues in corrections*, Lanham, American Correctionnal Association.
- Florida Corrections Commission (1999), *Annual report*, <http://www.fcc.state.fl.us/fcc/reports/final99/99cont.html>, tel que consulté le 3 août 2003.
- Fox, V.B.; Stinchcomb, J.B. (1994), «Introductions to corrections», Prentice-Hall, New-Jersey, 4^{ième} édition, p. 61-69.
- Frazer, L. (2003), *Aging inside*, Bristol, School for Policy studies, University of Bristol.
- Gagnon, M. (2004), «Maison Cross Roads : Des services bien adaptés», *Porte Ouverte*, vol.16, n° 1, p. 22.

- Gal, M. (2002), «La santé physique et mentale des délinquants âgés», *Forum*, vol.14, n°2, p. 16-19.
- Ghiglione, R., Matalon, B. (1978), *Les enquêtes sociologiques : théories et pratiques*, Paris, Armand Colin.
- Goetting, A. (1983). «The elderly in prison :Issues and perspectives», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 20, p. 291-309.
- Gouvernement du Canada (n.d.), *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-44.6/index.html>, tel que consulté sur internet le 10 septembre 2003.
- Gouvernement du Canada (n.d.), Développement des ressources humaines, <http://labour.hrdc-drhc.gc.ca/travailvie/aw-retirement-legislative-01-fr.cfm>, tel que consulté le 9 janvier 2004.
- Gouvernement du Canada (2004), *Rapport sur les plans et les priorités 2003-04*, Ottawa, Secrétariat du conseil du trésor du Canada, http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/TBS-SCT/TBS-SCTr34_f.asp, tel que consulté sur internet le 10 juillet 2004.
- Gouvernement du Québec (1985), *Les personnes âgées au Québec : caractéristiques et conditions de vie*, Québec.
- Grant, A. (1999), *Elderly inmates : Issues for Australians*, Canberra, Australian institute of criminology.
- Grant, B.A., Lefebvre, L. (1994), «Les délinquants âgés au sein de Service correctionnel du Canada» *Entre Nous*, vol.6 n°2., p.10-13.
- Haig, B.D. (1995), «Grounded Theory as Scientific Method», University of Canterbury, http://www.ed.uiuc.edu/EPS/PES-Yearbook/95_docs/haig.html, tel que consulté le 10 novembre 2004.
- Katz, I. (2001), «Gray Area», *The Guardian*, www.guardian.co.uk, tel que consulté le 17 février 2002.
- Kratcoski, P.C., Babb, S. (1990), «Adjustment of Older Inmates: An Analysis of Institutional Structure and Gender». *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 6, n° 4, p.264-281.

- Landreville, P., Laplante P. (1996), *Évolution et transformation des populations pénitentiaires du Québec de 1972 à 1991*, Montréal, Cahier du GRAPPP.
- Landreville, P. (2001), «Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec : réflexions à propos des théories et des paradigmes en criminologie», *Sociologie et sociétés*, vol.33, n° 1, p. 53 à 66.
- Laperrière, A. (1997), «La théorisation ancrée : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées », dans J. Poupart, J.-P., Deslauriers, L., Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pirès (Eds) : *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques*. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 309-340.
- Lauzon, S., Adam, E. (1996), *La personne âgée et ses besoins, Intervention infirmières*, Saint Laurent, Éditions Seli Arslan.
- Lemieux, C., Dysen, T.B, et Castiglione, B. (2002), «Revisiting the literature on prisoners who are older : are we wiser?», *The Prison Journal*, vol.82, n° 4, p.440-458
- Lemire, G. (1990), *Anatomie de la prison*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, p. 17-33.
- Maison Cross Roads de la Société St-Léonard (2004), *Le Foyer Oxygène pour délinquants âgés*. Montréal.
- Maison Cross Roads de la Société St-Léonard (2002), *Service Oxygène : rapport et prospectives*. Montréal.
- McCarthy, B., Langworthy R. (1987), *Older offenders :Perspective in criminology and criminal justice*, Éditions Preager, New York.
- McCarteen, J. (2003), «Canada's prison are brimming with elderly», *Presse Canadienne*, <http://cnews.canoe.ca>, tel que consulté le 3 août 2003.
- Merianos D.E., Marquart, J.W., Damphousse, K., Hebert, J.L. (1997), «From the outside in : using public health data to make inferences about older inmates» *Crime and delinquency*, vol 43, n° 3, pp 298-313.
- Ministère du Solliciteur général du Canada (2002), *Communiqué - Le solliciteur général annonce des changements relatifs à la gestion des délinquants sous responsabilité fédérale dans la région du Pacifique*, Ottawa

- Ministère de la sécurité publique et de la protection civile (1998-2003), «Rapport sur le rendement», Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www.psepc-sppcc.gc.ca>, tel que consulté sur internet le 5 avril 2004.
- Mongeon, M. (1996), «Santé mentale et vieillissement», Manuel de cours GER 2021D, Faculté de l'éducation permanente, Montréal.
- Morton, J.B., Anderson, J. (1982), «Elderly offenders : the forgotten minority», *Corrections Today*, vol.44, n° 6, p.14-20.
- Morton, J.B. (1992), *An administrative overview of the older inmate*, Washington, National Institute of Corrections.
- Morton, J.B. (1993), «Training staff to work with elderly and disabled inmates», *Corrections Today*, vol.55, n° 1, p. 44-47.
- Motiuk, L.L., Porporino, F.J. (1992), *La prévalence, la nature et la gravité des problèmes de santé mentale chez les détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale dans les pénitenciers du Canada*, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- Motiuk, L. (2001), «La réinsertion sociale sans risque des délinquants au moyen de la sélection, l'intervention et la supervision», *Forum*, Vol. 13 , #1.
- Motiuk, L., Boe, R., Nakekh, M. (2003) *Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté*, Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- National Institute of Corrections (1998), *Hospices and Palliative Care in Prisons*, Washington.
- Neely, C., Addison, L., Craig-Moreland, D. (1997), «Addressing the needs of elderly offenders : Medical care, physical environment are of special concerns», *Corrections Today*, vol. 59, n° 5, p. 120-124.
- Neugarten, B.L. (1989), «La gérontologie et la société vieillissante» *Gérontologie*, n° 70, p. 7-13.
- Patton, M.Q. (1987), *How to use qualitative methods in evaluation*, London, Sage publications.

- Petrunik, M. (1994), *Les modèles de dangerosité : Analyse des lois et pratiques relatives aux délinquants dangereux dans divers pays*. Département de criminologie, Université d'Ottawa.
- Pirès, A.P. (1983), *Stigmate pénal et trajectoire sociale*, Thèse de doctorat, École de criminologie, faculté des Arts et des Sciences, Université de Montréal.
- Pirès, A.P. (1997), «Échantillon et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique», dans J. Poupart, J.-P., Deslauriers, L., Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pirès (Eds) : La recherche qualitative : enjeux épistémologiques. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 113-172.
- Porporino, F.J. (1991), *Diversité de réactions à l'emprisonnement prolongé : conséquences pour la gestion des détenus condamnés à de longues peines*. Ottawa, Service correctionnel du Canada, http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r10/r10e_f.shtml, tel que consulté sur internet, le 7 juin 2004.
- Poupart, J. (1980), «Méthodologie qualitative : une source de débats en criminologie», *Crime and Justice*, vol 7-8, n° 3-4, p. 167-174.
- Poupart, J. (1997), «L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques», dans J. Poupart, J.-P., Deslauriers, L., Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pirès (Eds) : La recherche qualitative : enjeux épistémologiques. Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, p. 173-209.
- George Washington University Law School (nd), «Project for olders offenders (POPS)», Washington, **Erreur! Signet non défini.**, tel que consulté le 4 juin 2004.
- Robitaille, C., Guay, J.P., Savard, C. (2001), *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec*, Québec, Ministère de la Sécurité publique.
- Service correctionnel du Canada (2002), «Cercles de soutien et de responsabilité Guide à l'intention des candidats bénévoles, Manuel de formation», Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada.
- Service correctionnel du Canada (2002), «Réponse au 29^e rapport de l'Enquêteur correctionnel 2001-2002», Ottawa, Ministère du Solliciteur général du Canada.

- Service correctionnel du Canada (n.d.), *Les délinquants âgés*, http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/duoweb/229/index_f.shtml, tel que consulté sur internet le 3 août 2003.
- Service correctionnel du Canada (2003), *Option-vie*, http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/lifeline/index_f.shtml, tel que consulté sur internet le 10 juillet.
- Schreiber, C. (1999), Behind Bars : «Aging Prison population challenges correctional health systems», *Nurseweek.com*, <http://www.nurseweek.com/features/99-7/prison.html>, tel que consulté le 3 août 2003.
- Statistique Canada (2001), *Profil statistique des communautés canadiennes*, <http://www.statcan.ca>, tel que consulté sur internet le 7 février 2003.
- Statistique Canada (2003), «Infractions sexuelles » *Le Quotidien*, le vendredi 25 juillet 2003, Ottawa.
- Steffensmeier D., Motivans M. (2000), «Older Men and Older Women in the Arms of Criminal Law: Offending Patterns and Sentencing Outcomes» *The Journal of Gerontology*, vol.55, n° 2, p.141-151
- Stewart, J. (1999), «The reintegration for long-term infirm and elderly federal offenders (Relief) program», *Forum*, vol.12, n°.3, p.36-39.
- Strauss, A., & Corbin, J. (1990). «Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques». Sage, Newbury Park, p.17-32.
- Sullivan, L.E. (1990), «The aging prison population : Inmates in gray», *Corrections Today*, vol.52, n°.5.
- Texas Department of Criminal Justice (1999), *Elderly offenders in texas prisons*, 9 pages.
- The Guardian (2001), *Gray Area*, www.guardian.co.uk, tel que consulté sur internet le 10 janvier 2003.
- Thurber, A. (1998), «Comprendre la réinsertion sociale des délinquants», *Forum*, Vol. 10 , #1.
- Uzuoba, Julius H.E. (1998), *La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous?*, Ottawa, Service Correctionnel du Canada.

Zimbardo, P.G. (1994), *Transforming California's Prisons into Expensive Old Age Homes for Felons: Enormous Hidden Costs and Consequences for California's Taxpayers*, San Francisco, Center on Juvenile and Criminal Justice.

ANNEXES

ANNEXE 1: FICHE SIGNALÉTIQUE – IDENTIFICATION

1 - COORDONNÉES DE L'ENTREVUE

Lieu: _____

Date: _____ Heure: _____ Durée: _____

Entrevue enregistrée Oui Non

2 – VARIABLES SOCIOLOGIQUES

Détenus _____ Professionnel de la gérontologie _____

Intervenant correctionnel _____

POUR LES DÉTENUS

Longueur de la peine: _____

Nombres d'années passées incarcéré: _____

Libération prévue pour: _____

Profil selon Uzuoba (1998):

Incarcéré sur le tard pour un délit violent _____

Incarcéré à un jeune âge pour une longue sentence _____

Incarcéré à plusieurs reprises pour des délits variés _____

Autre _____

Problèmes sérieux de santé Oui _____ Non _____

Présence d'un réseau personnel Oui _____ Non _____

Historique en matière de libération conditionnelle

FICHE SIGNALÉTIQUE – IDENTIFICATION (SUITE)**POUR LES PROFESSIONNELS DE LA GÉRONTOLOGIE**

Poste occupé :

Gestionnaire _____

Intervenant _____

Universitaire _____

Nombre d'années d'expérience dans le milieu des personnes âgées : _____

Connaissances particulières ou expérience pertinente en matière correctionnelle

Oui _____

Non _____

Détails: _____
_____**POUR LES INTERVENANTS CORRECTIONNELS**

Poste occupé :

Gestionnaire _____

Intervenant _____

Bénévole _____

Universitaire _____

Nombre d'années d'expérience comme intervenant correctionnel : _____

Connaissances particulières ou expérience pertinente en matière gérontologique
ou gériatrique

Oui _____

Non _____

Détails: _____

ANNEXE 2: GRILLE D'ANALYSE QUALITATIVE

SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ

Profil des personnes âgées

- Activités
- Autonomie
- Besoins particuliers
- Réseau social
- Retraite
- Santé physique
- Santé psychologique
- Situation financière

Place des personnes âgées dans la société

- Liens intergénérationnels
- Politiques à l'endroit des personnes âgées
- Rôle social

Programmes et services pour les personnes âgées

- Approches favorisées
- Intérêt du réseau des personnes âgées à s'impliquer auprès de détenus âgés
- Intervention - Encadrement clinique
- Services publics et privés
- Types de programmes et services

GRILLE D'ANALYSE QUALITATIVE

SITUATION DES DÉTENUS ÂGÉS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENCIERS

Gestion d'une clientèle de détenus âgés

- Coûts
- Programmes et services offerts
- Rôle et responsabilités du système correctionnel envers les détenus âgés
- Limites du système correctionnel face aux détenus âgés

Intervention

- Complémentarité entre le réseau correctionnel et le réseau des personnes âgées
- Complémentarité entre les pénitenciers et les organismes communautaires
- Défis
- Encadrement clinique
- Formation du personnel
- Limites de l'intervention
- Objectifs d'intervention
- Participation aux programmes et services offerts
- Programmes et services offerts
- Relation des détenus âgés avec le personnel

Profil des détenus âgés

- Activités
- Autonomie
- Besoins -
- Gestion du risque
- Isolement
- Relations avec les autres détenus
- Réseau social
- Santé physique
- Santé psychologique

Réinsertion sociale

- Comment se vit le retour en communauté
- Éléments favorisant la réinsertion sociale
- Intérêts des détenus
- Objectifs des détenus
- Obstacles à la réinsertion sociale
- Potentiel
- Récidive
- Retour au pénitencier

GRILLE D'ANALYSE QUALITATIVE (SUITE)

SITUATION DES DÉTENUS ÂGÉS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUTAIRES

Gestion d'une clientèle de détenus âgés

- Coûts
- Programmes et services offerts
- Rôle et responsabilités du système correctionnel envers les détenus âgés
- Limites du système correctionnel face aux détenus âgés

Intervention

- Complémentarité entre le réseau correctionnel et le réseau des personnes âgées
- Complémentarité entre les pénitenciers et les organismes communautaires
- Défis
- Encadrement clinique
- Formation du personnel
- Limites de l'intervention
- Objectifs d'intervention
- Participation aux programmes et services offerts
- Programmes et services offerts
- Relation des détenus âgés avec le personnel

Profil des détenus âgés

- Activités
- Autonomie
- Besoins
- Gestion du risque
- Isolement
- Réseau social
- Santé physique
- Santé psychologique

Réinsertion sociale

- Comment se vit le retour en communauté
- Éléments favorisant la réinsertion sociale
- Intérêts des détenus
- Objectifs des détenus
- Obstacles à la réinsertion sociale
- Potentiel
- Récidive
- Retour au pénitencier

ANNEXE 3: FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Madame, Monsieur,

FORMULE DE CONSENTEMENT

Vous êtes invité à participer, en tant qu'informateur, à une recherche visant à étudier les défis reliés à la réinsertion sociale des détenus âgés.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre du programme d'étude de deuxième cycle (niveau maîtrise) de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Le chercheur, M. Jean-François Cusson a complété son baccalauréat en criminologie en 1995. M. Cusson est supervisé par M. Pierre Landreville, professeur titulaire, à l'École de criminologie.

Les objectifs de la présente recherche sont les suivants :

Objectif général:

Étudier la dynamique propre à la réinsertion sociale des personnes incarcérées âgées (50 ans et plus) qui ont reçu une sentence d'emprisonnement de deux ans et plus.

Objectifs spécifiques :

- a) Identifier les besoins spécifiques des personnes âgées et détenus âgés;
- b) Identifier les difficultés reliées à la réinsertion sociale de ces détenus;
- c) Présenter des stratégies qui favoriseront la réinsertion sociale des détenus âgés.

Vous avez été identifié comme une personne susceptible de fournir de l'information pertinente par rapport au sujet visé. Votre contribution prendrait la forme d'une entrevue d'une durée approximative de 1h00.

Les entrevues viseront à recueillir votre point de vue sur des éléments précis: les besoins des détenus âgés, les défis qu'ils posent au niveau de la gestion, les difficultés de ces détenus concernant la réinsertion sociale, la capacité des différentes ressources de s'ajuster aux besoins de cette clientèle, les suggestions concernant la gestion de cette clientèle.

Il est important de noter qu'au cours de l'entretien, il vous sera possible d'aborder tout autre thème qui vous paraît opportun en autant qu'il respecte les objectifs de la recherche.

Votre participation n'est pas obligatoire et un refus de collaboration de votre part ne pourra pas entraîner la perte de privilèges ou de droits acquis.Également, en tout temps, vous pourrez mettre un terme à votre collaboration.

À moins d'avis contraire de votre part, le chercheur pourra enregistrer l'entretien afin d'en permettre la retranscription. Il est cependant important de souligner que les informations recueillies seront traitées de façon confidentielle. En aucun temps, il ne sera possible d'identifier les informateurs qui auront participé à la recherche.

En participant à cette recherche, vous devez accepter que le chercheur puisse publier et commercialiser les résultats, en autant qu'il respecte la confidentialité des informateurs.

Considérant la présente, j'accepte de participer, en tant qu'informateur, à cette recherche.

Signature

ANNEXE 4: FORM OF CONSENT

FORM OF CONSENT

You are invited to take part, as an advisor, in a research on the challenges called into being with the social reintegration of Older Offenders.

The researcher, Mr. François Cusson, who completed his Bachelor's Degree in 1995, hopes to obtain with the completion of this research his Master's degree in Arts (M.A.) from the School of Criminology of the Université de Montréal. Mr. Pierre Landreville, Professor with tenure at the School of Criminology, is Mr. Cusson's thesis supervisor.

The objectives of this research are as follows :

General objective:

- To study the dynamics at play in the social reintegration of Older Offenders (50 years and more) who have been sentenced to two or more years of incarceration.

Specific objectives:

- To **consider/take into consideration/discuss** the needs of the Elderly in the general population and those of Elderly Offenders.
- To **consider/take into consideration/discuss** the difficulties/problems associated to the social reintegration of Elderly Offenders.
- To propose strategies which could facilitate the social reintegration of Elderly Offenders.

You, as an advisor, are a person who is likely to provide the researcher with relevant information on the topic of this research. Your contribution would take the form of a single one hour interview.

It is hoped that this interview will enable the researcher to gather information on the following subjects:

- The needs of Elderly Offenders,
- The administrative challenges caused by this phenomenon,
- The difficulties inherent to the social reintegration of Elderly Offenders,
- The capacity of people and agencies involved with Elderly Offenders to meet the social reintegration needs of these individuals,
- What else can be done to help Elderly Offenders.

It is important to note that your opinions on any related subject during the course of the interview will be valued.

Your participation in this research is on a voluntary basis. Your refusal to take part in this research will not cause loss of privileges that you may have.

Unless you wish otherwise, the researcher would like to record the interview so that the recording of your thoughts can be facilitated. Any information that you will share with the researcher will be treated with strict confidentiality. At no time will it be possible for the readers of the thesis to identify the advisors who have contributed to the research.

Considering the above, you agree that the author publish and possibly commercialize the results of this research as long as all matters of confidentiality are respected.

I accept to take part in this research

Signature

